This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 459596

QUELQUES LETTRES

SUR

DES QUESTIONS ACTUELLES

ET SUR

DES ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Jean, VIII 3.

QUELQUES LETTRES

SUR

DES QUESTIONS ACTUELLES

ET SUR

DES ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

DU MÊME AUTEUR

Histoire du Canon de l'Ancien Testament (1890), 1 vol. in-8, 260 pages. 5 fr.

Histoire du Canon du Nouveau Testament (1891), 1 vol. gr. in-8, 305 pages 15 fr.

Histoire critique du texte et des versions de l'Ancien Testament (1892-1893), 2 vol. in-8. *Épuisé.*

Le Livre de Job, traduit de l'hébreu, avec une introduction (1892), 1 vol. in-8. *Épuisé.*

Les Mythes babyloniens et les premiers chapitres de la Genèse (1901), 1 vol. gr. in-8, xix-212 pages. *Épuisé.*

La Religion d'Israel (1901), in-8, xi-88 pages. *Épuisé.*

Études bibliques, troisième édition (1903), 1 vol. in-8, 240 pages. 3 fr.

Études évangéliques (1902), 1 vol. gr. in-8, xiv-333 pages. *Épuisé.*

L'Évangile et l'Église, quatrième édition (1908), 1 vol. in-12, xxxiv-280 pages. *Sous presse.*

Autour d'un petit livre (1904), 1 vol. in-12, xxxvi-300 pages. 3 fr.

Les Évangiles synoptiques (1907-1908), 2 vol. gr. in-8, 1,014 et 818 pages. 30 fr.

Le quatrième Évangile (1903), 1 vol. gr. in-8, 960 pages. *Épuisé.*

Simples réflexions sur le décret du Saint-Office Lamentabili sane exitu et sur l'Encyclique Pascendi dominici gregis (1908), 1 vol. in-12, 277 pages 3 fr.

ALFRED LOISY

QUELQUES LETTRES

SUR

DES QUESTIONS ACTUELLES

ET SUR

DES ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

CHEZ L'AUTEUR
Ceffonds, près Montier-en-Der (Haute-Marne)

1908

BX
1396
.L82

AVANT-PROPOS

On ne devrait jamais parler de soi. Mais comment s'en dispenser quand on est l'objet de jugements publics, prononcés par une autorité qu'on révère, et des commentaires infinis, presque toujours infiniment malveillants, qu'y ajoute une presse qu'on dit catholique, mais à qui l'on pourrait contester la qualité de chrétienne!

Les circonstances sont telles depuis quatre ans, et elles sont devenues telles surtout en ces derniers mois, que celui qui écrit ces lignes semblerait presque avoir besoin de justifier son attitude à l'égard de l'Église, et de se justifier lui-même devant l'opinion des honnêtes gens. Il lui répugne néanmoins de produire une apologie. A quoi bon se défendre, et comment le faire, quand on est poursuivi par des adversaires qui savent condamner, dénigrer, calomnier, mais qui condamnent

sans discussion, qui dénigrent et calomnient par ordre, et qu'on dirait ne savoir pas toujours pourquoi ils condamnent, dénigrent et calomnient?

Il a donc semblé inopportun et inconvenant de critiquer à fond et directement les actes de l'autorité ecclésiastique qui ont suivi, en 1903, la publication de *L'Évangile et l'Église* et d'*Autour d'un petit livre*, et ceux qui tout dernièrement se sont produits après la promulgation du décret *Lamentabili*, où la Congrégation romaine du Saint-Office a réprouvé une série de propositions extraites, pour la plupart, de ces deux écrits, et celle de l'Encyclique *Pascendi dominici gregis*, sur les doctrines des *modernistes*, doctrines où l'on a voulu comprendre l'ensemble des opinions philosophiques, historiques et critiques, émises dans ces mêmes livres. Un volume spécial [1] contient les éclaircissements indispensables sur la façon dont les propositions et

1. *Simples réflexions sur le décret* Lamentabili *et sur l'Encyclique* Pascendi dominici gregis.

l'Encyclique ont été rédigées, et sur le rapport des documents pontificaux avec les opinions qui ont été réellement soutenues.

Aussi peu utile a paru l'examen *ex professo* de certaines questions, particulièrement brûlantes, de l'exégèse contemporaine, comme la conception virginale du Christ, la mission qu'il s'est lui-même attribuée, l'objet de sa prédication, et sa résurrection. Ceux qui s'intéressent à ces problèmes peuvent se reporter à nos commentaires critiques des Évangiles [1].

L'auteur du présent opuscule s'est proposé de faire connaître surtout les intentions et les sentiments qui l'ont animé depuis la condamnation portée contre ses livres par le Saint-Office, jusqu'à la censure qui a frappé sa personne le 7 mars dernier [2]. Il n'a rien vu de plus propre à cet effet que la reproduction d'une série de lettres, écrites durant cette période, où l'on pourra prendre, pour ainsi

1. *Le quatrième Évangile* (1903). *Les Évangiles synoptiques* (1908).

2. Voir, à la fin du volume, *Documents*, n° XXIX.

dire, sur le vif, et les agissements de l'autorité ecclésiastique à son égard, et les impressions que lui-même en a ressenties, ses idées et ses intentions. Les exigences de l'autorité ont été ce qu'elles devaient être selon les principes du catholicisme officiel. La conduite de celui que ces exigences ont trouvé réfractaire a été ce qu'elle devait être selon sa conscience.

La singularité d'une pareille situation excusera, on l'espère, ce que peut avoir d'anormal la publicité donnée à des documents qui sont, pour la plupart, d'un caractère privé, si ce n'est même tout à fait intime. Tout est moins étrange que les perplexités intérieures et les difficultés extérieures dont ces humbles pages sont l'écho. Le lecteur impartial y trouvera de quoi se former un jugement, sinon sur tous les points de doctrine et d'histoire qui y sont plutôt indiqués que traités, du moins sur la situation religieuse et les dispositions morales de celui qui les a rédigées.

Ceffonds, le 15 mars 1908.

QUELQUES LETTRES

SUR

DES QUESTIONS ACTUELLES

ET SUR

DES ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

I

A M. le Baron Friedrich von Hügel.

Monsieur le Baron et cher ami,

Jusqu'à présent je n'ai eu connaissance de ma condamnation que par les journaux, ou par des personnes qui s'étaient trouvées en rapport avec les gens de l'Archevêché. Le Cardinal Richard a reçu, au commencement de la semaine dernière, une lettre du Card. Merry del Val, accompagnant un décret rendu par l'Index, à la requête du Saint-Office, touchant mes cinq ouvrages : *Religion d'Israël*, *Études évangéliques*, *L'Évangile et l'Église*, *Autour d'un petit livre*,

Le Quatrième Évangile. L'*Univers* de samedi a publié la lettre Merry del Val, et d'autres journaux l'ont reproduite, d'après l'*Univers*. Je vous en envoie un exemplaire. L'*Univers* ne donnait pas la formule du décret, mais seulement l'indication des livres, avec mention, en tête, de la décision du Saint-Office, sans le texte. Il ne s'agit, d'ailleurs, que du formulaire habituel de ces Congrégations. L'*Univers* tenait ses renseignements de l'Archevêché, mais il ne le disait pas [1]. Le Card. Richard n'a fait encore aucun acte public touchant cette affaire ; mais il paraît certain qu'il promulguera la condamnation dans une lettre à son clergé.

Y aura-t-il encore des propositions censurées ? Il semble que non, ou plutôt il est permis de conjecturer qu'il pourrait n'y en avoir pas.

Toujours est-il que je suis décidé à recevoir avec respect la condamnation, sous réserve expresse du droit de ma conscience, et de mes opinions d'historien. Si la lettre Merry del Val était un acte du Saint-Siège, ma réserve équivaudrait à l'affirmation réitérée de mes « erreurs ». Là est le point délicat. Et pourtant je ne puis pas,

1. On raconte que la communication n'avait pas été régulière, et qu'une copie des documents romains avait été soustraite à l'Archevêché par un agent de la nonciature.

honnêtement, dire que je désavoue ces « erreurs », ni même laisser croire que je ne les garde pas, jusqu'à meilleure information, comme la seule forme sous laquelle, dans l'état présent de mes connaissances, je puisse me représenter l'histoire de la Bible et celle de la religion. Acceptera-t-on ces restrictions ? Ne va-t-on pas aussi m'ennuyer avec l'*imprimatur* et la *censure préalable*, que je suis décidé à ne point admettre ? La situation reste grave, quoique je préfère de beaucoup souscrire, en la forme que je viens de dire, à la condamnation de mes livres, qu'à des propositions doctrinales au sujet desquelles je serais obligé certainement de faire les mêmes réserves.

Il y a ici grand bruit, mais superficiel, dans la presse. Les réfutations, épiscopales et autres, vont pleuvoir. L'Évêque de Châlons (mon Évêque) a déjà officiellement annoncé la sienne. Il existe pour moi certaines sympathies, plus nombreuses qu'il y a dix ans, mais qui seront, je le crains, de médiocre effet. P. Sabatier va faire paraître, dans la *Revue chrétienne*, un excellent article, que nos gens ne liront pas. La presse catholique est franchement hostile et malveillante. L'autre ne m'apporte guère qu'un intérêt de curiosité. Malgré tout, nous devons faire le possible pour sauver de cette bagarre ce qui est à sauver, à commencer

par notre honneur chrétien, lequel n'est pas, ainsi que plusieurs le pensent, et que quelques-uns me l'ont déjà écrit, dans une soumission aveugle. Si le Saint-Office nous demandait de *croire* que deux et deux font quatre, je m'informerais immédiatement, auprès des mathématiciens, si la théorie de l'addition ne prêterait pas à quelque doute. Un tribunal qui a signalé son entrée dans l'histoire par la condamnation de Galilée, et qui tout dernièrement décrétait l'authenticité du verset des Trois témoins [1], n'est pas très qualifié pour solliciter une adhésion aveugle à ses jugements. Car il est écrit : [2] *Cœcus si cœco ducatum praestet...*

Bellevue, le 29 décembre 1903.

II

Au même.

J'ai reçu hier communication des textes authentiques, avec lettre autographe du Card.

1. Première Épître de saint Jean, v, 7.
2. Matth. xv, 14. « Si un aveugle conduit un aveugle, tous deux tombent dans la fosse. »

Richard. Un simple billet de vicaire général [1], où je ne suis pas nommé, accompagne les copies distribuées aux curés de Paris. L'Archevêque ne pouvait pas avoir de plus grands ménagements pour ma personne, et je l'en remercierai, quoique ces ménagements soient un acte de prudence.

Mon intention est d'adresser au Card. Merry del Val ce qu'on appellera la soumission de l'auteur. Je dirai deux choses : 1° que je reçois avec respect la condamnation, et que je condamne moi-même, dans mes livres, ce qui peut s'y trouver de répréhensible ; 2° que je réserve le droit de ma conscience et mes opinions d'historien, imparfaites sans doute, nul ne le sait mieux que moi, mais seule forme sous laquelle je puisse me représenter l'histoire de la Bible et celle de la religion.

A moins qu'il ne surgisse des difficultés à propos de ma « rétractation », il me semble que cette grosse condamnation est de nulle conséquence. Le Card. Richard ne me demande pas de venir le voir, et il n'est question de rien pour l'avenir ; on ne parle pas d'*imprimatur*. Mais gardons-nous bien de faire ressortir maintenant

1. Voir *Documents*, n° I.

ce qu'il y a de faible dans une mesure qui affecte d'être si forte.

Vous remarquerez que, dans ma réponse, je n'ai pas autrement égard à la lettre Merry del Val, ni au « regorgement d'erreurs » qui s'accuse dans mes écrits [1]. Ma lettre sera très sérieuse de ton, sans aucun sous-entendu, sans autre ironie que celle des choses. Mais, si l'on insistait, je ferais un mémoire explicatif au Pape. J'espère qu'on n'insistera pas.

Bellevue, le 1er janvier 1904.

III

Au même.

Vous avez dû recevoir la copie du décret.

Je vous avoue que je ne comprends pas l'opportunité ni même le bien fondé de vos distinctions.

En ce qui concerne l'opportunité, par rapport à mes déclarations, il ne m'appartient pas d'exprimer ou d'insinuer une limitation dans l'objet

1. Voir *Documents*, nº III.

des pouvoirs du Saint Office. J'ai à dire ce que je pense devant son décret. Or mes dispositions consistent en deux choses : 1° je respecte disciplinairement le susdit décret ; 2° je réserve le droit de ma conscience et mes opinions d'historien.

Quant au fond, la compétence du Saint-Office n'est guère plus acceptable pour la philosophie de l'histoire que pour l'histoire même, à moins que l'on n'entende par philosophie de l'histoire ce qui en est proprement l'interprétation religieuse, la vraie théologie. Mais, ici, je suis étonné, très étonné, de trouver que vous attribuez au Saint-Office une autorité infaillible, dans le sens le plus absolu de l'infaillibilité, qui n'est pas celui de X ni le mien. Une déclaration du Saint-Office ne s'adresse même pas à ma conscience comme une *direction* pleinement autorisée, ce que serait une définition pontificale.

Je souhaite que vous n'alliez pas fournir des arguments aux personnes qui jugeront ma déclaration insuffisante. Notez que je ne publierai pas cette déclaration, à moins que Rome n'en altère le sens en annonçant ma « *soumission* ».

Notez encore (j'ai dû vous le dire déjà) que l'on me met dans l'impossibilité de rétracter quoi que ce soit. Le décret ne mentionne aucune erreur.

S. E. Merry del Val dit que mes livres « regorgent d'erreurs ». Je ne suis pas tenu de rétracter cette indigestion. La lettre Merry del Val n'est pas un jugement du Saint-Siège. On y indique des points où j'ai erré, mais on ne dit pas en quoi ; et ce sont des points d'histoire, je veux dire *des points où mes censeurs confondent la théologie avec l'histoire*. Comment voulez-vous que je leur signale cette confusion, et ne l'ai-je pas signalée assez dans mon livre ?

Que l'équivoque vienne de mes amis ou de mes ennemis, il me paraît que l'ensemble des documents est tourné de telle sorte que l'on en puisse tirer le maximum de soumission, si je veux bien m'y prêter, et que l'on puisse pourtant se contenter d'un minimum, si je ne suis pas disposé à rétracter mes opinions, et à condamner le fond de mes livres.

Interprétez au minimum la portée du décret : cela peut être utile. Qui sait si le cas actuel n'est pas le dernier grand procès qu'aura examiné le Saint-Office ? Gardez-vous bien d'émettre des considérations qui tendraient à affermir un régime intellectuel qui tombe, et dont nous n'avons à regretter l'effondrement ni pour l'Église ni pour la science.

Bellevue, le 3 janvier 1904.

IV

Au même.

J'ai reçu votre dépêche. Après réflexion, j'ai pensé qu'il n'y avait que des inconvénients et nul avantage à suivre votre conseil. Il importe avant tout que je ne voie pas le Cardinal Richard : après ma lettre d'adhésion, il me ferait venir, et Dieu sait ce que serait notre conversation ; il soulèverait la question d'*imprimatur*, etc. La lettre par laquelle il m'a communiqué les documents romains laisse clairement deviner qu'il n'attend pas lui-même, et qu'il ne désire pas recevoir l'acte de ma « soumission ». Il ne tient pas à se prononcer sur la suffisance ou l'insuffisance de cet acte, et, vu la façon dont je le rédigerai, le premier soin du bon Cardinal serait d'envoyer la pièce à Rome, c'est-à-dire au Card. Merry del Val et au Pape, pour savoir qu'en penser. J'aime mieux y aller directement. J'éviterai ainsi les commérages de l'Archevêché. La situation sera nette. A moins d'écrire directement au Pape (j'aurais peut-être écrit à Léon XIII ; mais pourquoi écrire à Pie X ?), je ne puis

m'adresser qu'au personnage que le Saint-Office lui-même a choisi pour organe. Il sera encore temps d'écrire au Pape s'il surgit quelque difficulté. Je veux espérer encore qu'il n'y en aura pas.

J'ai envoyé aujourd'hui mon accusé de réception au Card. Richard, dans la forme que j'avais prévue d'abord ; je me propose d'envoyer lundi ma lettre au Card. Merry del Val. Encore une fois, le Card. Merry del Val me semble *inévitable*, et le recours au Card. Richard n'aurait été qu'une complication inutile et facilement dangereuse.

Bellevue, le 5 janvier 1904.

V

A S. É. le Cardinal Richard,
Archevêque de Paris.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que Votre Éminence a bien voulu m'adresser.

Il n'était pas possible de publier avec plus de ménagements pour ma personne le décret du

Saint-Office [1]. Je suis touché de la bienveillance délicate qui a inspiré Votre Éminence dans cette occasion.

Je me propose d'envoyer prochainement à S. É. le Cardinal Secrétaire d'Etat l'acte de mon adhésion au jugement des SS. Congrégations.

Bellevue, le 5 janvier 1904.

VI

A M. T. Bailey Saunders [2].

Monsieur,

Il m'est assez difficile d'apprécier maintenant soit la juste portée soit les conséquences probables de la condamnation qui vient d'atteindre mes ouvrages. La forme de cette condamnation est insolite. Au lieu d'un jugement sur mes écrits ou sur mes opinions, la Congrégation du Saint-Office a émis un arrêt d'insertion au catalogue de l'Index, sans spécifier les motifs de sa décision.

1. Voir *Documents*, nº I-III.
2. Traducteur anglais de l'ouvrage de M. A. Harnack, *Das Wesen des Christentums*.

Elle dit seulement que le Cardinal Secrétaire d'État sera chargé de donner, sur ce sujet, des explications au Cardinal Archevêque de Paris. Vous avez pu voir comment le jeune Cardinal Merry del Val s'est acquitté de cette mission. Il reprend les considérants allégués par le Cardinal Richard dans l'interdiction de mes articles sur *la religion d'Israël*, en octobre 1900, et dans la censure de *L'Évangile et l'Église*, en janvier 1903. La lettre de Mgr Merry del Val nous renseigne officiellement sur les intentions de la Congrégation du Saint-Office, mais elle n'est pas un jugement officiel de cette Congrégation. Des décrets du Saint-Office et de l'Index, commentés par la lettre du Cardinal Secrétaire d'État, il résulte que l'on a voulu couvrir de l'autorité pontificale les mesures antérieurement prises contre mon enseignement et contre mes écrits par le Cardinal Richard et d'autres prélats français. On dénonce mes opinions et mes livres comme dangereux, et Mgr Merry del Val parle même des erreurs dont mes livres « regorgent » ; mais on ne dit pas en quoi ces erreurs consistent ; à plus forte raison ne les a-t-on pas condamnées. Le monde catholique, le clergé français surtout sont invités à se défier de mes doctrines, et, pour les en préserver, on leur défend de lire mes

livres : voilà, me semble-t-il, ce que signifient les documents romains que le Cardinal Richard a communiqués au clergé de son diocèse et à moi-même le 31 décembre dernier.

Je n'ai pas à discuter en ce moment l'opportunité d'une telle monition. J'ai dit assez clairement, dans mes deux petits livres, ce que je pense touchant le rôle enseignant de l'Église et les inconvénients que peut présenter ce que je me suis permis d'appeler le régime intellectuel du catholicisme, pour que vous deviniez sans peine comment je pourrais parler de la censure, si c'était un autre qui fût censuré. J'estime que je dois témoigner du respect pour cet acte d'une autorité que je crois nécessaire au maintien de la vérité chrétienne dans le monde. Mais ce respect ne fait pas tort à celui que je dois à la vérité même. Catholique j'étais, catholique je reste ; critique j'étais, critique je reste.

Notez, Monsieur, que, si l'on blâme publiquement mes opinions, l'on ne me demande pas d'y renoncer [1]. Le fait est que, si peu qu'elles vaillent, je ne pourrais les sacrifier aujourd'hui qu'en détruisant ma pauvre intelligence. Avec la meilleure volonté du monde, je ne puis lire la

1. Je me faisais illusion sur ce point.

livres : voilà, me semble-t-il, ce que signifient les documents romains que le Cardinal Richard a communiqués au clergé de son diocèse et à moi-même le 31 décembre dernier.

Je n'ai pas à discuter en ce moment l'opportunité d'une telle monition. J'ai dit assez clairement, dans mes deux petits livres, ce que je pense touchant le rôle enseignant de l'Église et les inconvénients que peut présenter ce que je me suis permis d'appeler le régime intellectuel du catholicisme, pour que vous deviniez sans peine comment je pourrais parler de la censure, si c'était un autre qui fût censuré. J'estime que je dois témoigner du respect pour cet acte d'une autorité que je crois nécessaire au maintien de la vérité chrétienne dans le monde. Mais ce respect ne fait pas tort à celui que je dois à la vérité même. Catholique j'étais, catholi[illegible] critique j'étais, critiq[illegible]te. Notez, Monsieur [illegible] et r[illegible]ion [illegible]

[illegible]illeur des

Bible sans que mon expérience d'historien me la montre sous un jour assez différent de ce qu'elle paraît à des théologiens ou à des prélats qui n'ont pas la première idée de la critique. Quand je lis, dans le quatrième Évangile : « Au commencement était le Verbe », je comprends, avant d'aller plus loin, que ce livre est autre chose qu'une simple histoire de Jésus-Christ. Je sais fort bien que mes opinions sont imparfaites, pleines de lacunes et même d'erreurs ; je les corrige moi-même tous les jours. Mais je ne puis les corriger dans l'ordre de l'histoire que par le progrès de mes recherches. La tradition de l'Église me vient en aide pour interpréter religieusement l'histoire; elle ne peut changer devant mon esprit les conditions réelles des témoignages concernant le passé de la religion et la vie de Jésus. Je n'ai pas interrompu mes travaux critiques sur les Évangiles, et je n'ai pas l'intention de les interrompre. Mon commentaire de Jean est publié. J'achève maintenant mon commentaire des Synoptiques. La censure dont mes écrits ont été frappés ne gênera pas, et je ne crois pas même que, dans la pensée de ses auteurs, elle soit destinée à entraver mon activité scientifique.

Tant de bruit s'est fait mal à propos autour de mes dernières publications, des contresens si

extraordinaires ont été commis à leur occasion, l'on a si bien réussi à créer le scandale des ignorants, que la mesure de haute police dont les Congrégations romaines ont assumé la responsabilité n'est que trop aisée à expliquer. Ceux qui ont cru l'Église en péril la croient maintenant sauvée. Ne leur envions pas cette consolation. Au fond, rien n'est changé dans la situation du catholicisme : il n'y a que cinq livres de plus au catalogue de l'Index. Ce qui peut se trouver de bon dans ces livres ne sera perdu pour personne, et quelques-uns de ceux-mêmes qui m'ont combattu sont tout prêts à le faire valoir. Je n'ai jamais envisagé l'avenir avec plus de confiance que dans ce temps où l'on dirait que l'Église à laquelle j'appartiens condamne l'œuvre de toute ma vie. Peut-être ne la condamne-t-elle pas autant qu'il le semble. Pour un peu j'oserais dire qu'elle ne la condamne pas autant qu'elle-même le croit.

Bellevue, le 8 janvier 1904.

VII

A M. von Hügel.

Tout est pour le mieux dans le meilleur des

mondes théologiques. Du moins votre article [1] est excellent. Le milieu serait un peu trop profond pour le public français ; mais il pourra faire impression sur les personnages romains qui croient avoir de la pensée. Tout ce que vous avez fait est bien. Vous avez le droit de vous reposer, comme après une bataille, tout en surveillant les opérations de nos amis et celles de nos ennemis.

Un incident regrettable s'est produit ici. Le Card. Richard ne s'est-il pas avisé d'annoncer officiellement, dans la *Semaine religieuse* et dans l'*Univers*, ma « soumission » pure et simple, d'après le court accusé de réception que je lui avais envoyé ? Je ne crois pas que ce soit par excès de simplicité, mais bien plutôt par intention de m'engager plus vite et plus complètement dans la voie de l'obéissance, *tout en me compromettant* vis-à-vis de l'opinion savante et du gouvernement français pour mon enseignement à la Sorbonne. Le directeur de la Section des sciences religieuses [2], M. A. Réville, m'a écrit à ce sujet deux lettres, d'ailleurs bienveillantes et sensées. Il est sûr qu'une rétractation, au sens où l'entend

1. Il s'agit d'un article de M. von Hügel, publié dans *The Pilot*, 9 janvier 1904.

2. A l'École pratique des Hautes Études.

le Card. Richard, me perdrait dans l'opinion publique, et rendrait impossible la continuation de mon cours, même pour la présente année. J'ai fait rectifier immédiatement dans deux journaux le communiqué de l'Archevêché, sans toutefois me mettre en avant, et j'ai fait ajouter un aperçu de ce que sera ma « soumission », dans l'ordre de la réalité. Dans le *Temps*, j'ai fait reproduire quelques lignes du *Siècle*, écrites par Paul Sabatier, et dans l'*Éclair*, une citation de votre article du *Pilot*, l'endroit où vous parlez de notre « soumission ». Cela ne m'engage pas autrement, et instruit le public. Reste à savoir ce que l'on fera à Rome. Nos extravagants de droite vont crier que cette soumission n'en est pas une, puisque nous gardons nos opinions.

J'enverrai seulement après-demain ma lettre au Card. Merry del Val.

B. Saunders m'a écrit une fort belle lettre, à laquelle j'ai répondu de mon mieux.

Malgré tout, je veux dire malgré la méprise du Card. Richard, je veux encore espérer que tout ira bien.

Bellevue, le 10 janvier 1904.

VIII

A S. É. le Cardinal Merry del Val.

Monseigneur,

Par une lettre de S. É. le Cardinal Richard, Archevêque de Paris, j'ai eu connaissance des décrets de la S. Congrégation du Saint-Office et de la S. Congrégation de l'Index, concernant cinq de mes ouvrages, ainsi que de la lettre de Votre Éminence qui accompagne et explique ces décrets.

Je reçois avec respect le jugement des SS. Congrégations, et je condamne moi-même dans mes écrits ce qui peut s'y trouver de répréhensible.

Je dois néanmoins ajouter que mon adhésion à la sentence des SS. Congrégations est d'ordre purement disciplinaire. Je réserve le droit de ma conscience, et je n'entends pas, en m'inclinant devant le jugement rendu par la S. Congrégation du Saint-Office, abandonner ni rétracter les opinions que j'ai émises en qualité d'historien et d'exégète critique. Ce n'est pas que j'attache à ces opinions une certitude que ne comporte pas leur caractère; comme je n'ai pas cessé de les complé-

ter et de les corriger, selon mon pouvoir, pendant de longues années de travail, je suis assuré qu'elles seront complétées et corrigées, par moi-même ou par d'autres, dans l'avenir. Mais, en l'état présent de mes connaissances, et jusqu'à information plus ample et plus solide, elles sont la seule forme sous laquelle je puisse me représenter l'histoire des Livres saints et celle de la religion.

Bellevue, le 11 janvier 1904.

IX

Au même.

Monseigneur,

S. É. le Cardinal Richard, Archevêque de Paris, m'a communiqué, le samedi 23 janvier, la lettre que Votre Éminence lui a écrite à mon sujet [1].

1. Cette lettre exigeait la rétractation immédiate, pleine et entière, des cinq livres et de leur contenu, faute de quoi la S. Congrégation du Saint-Office procéderait contre moi *ad ulteriora*. Le Cardinal Richard voulut bien m'expliquer que cette formule contenait une menace d'excommunication.

Je regrette vivement que le Saint-Père n'ait point jugé suffisante l'adhésion que j'ai donnée aux décrets des SS. Congrégations du Saint-Office et de l'Index. J'aurais manqué au devoir de la sincérité si je n'avais expressément réservé mes opinions d'historien et d'exégète critique. Il ne m'était pas venu en pensée que l'on pourrait me demander la rétractation pure et simple de tout un ensemble d'idées qui, formant la substance de mes ouvrages, touchent à plusieurs ordres de connaissances sur lesquels le magistère ecclésiastique ne s'exerce pas directement.

J'accepte, Monseigneur, tous les dogmes de l'Église, et si, en exposant leur histoire dans les livres qui viennent d'être condamnés, j'ai, sans le vouloir, émis des opinions contraires à la foi, j'ai dit et je répète que je condamne moi-même, dans ces livres, ce qui, au point de vue de la foi, peut s'y trouver de répréhensible.

Bellevue, le 26 janvier 1904.

X

A M. von Hügel.

Ne vous inquiétez pas. Rien dans ce que

vous m'avez écrit, rien dans ce que vous avez écrit pour le public, rien dans les démarches que vous avez faites ne m'a causé la moindre peine; au contraire, j'approuve tout, et je vous loue de tout, premièrement de votre courage. Malgré les avis incohérents qui me viennent de divers côtés, je suis de plus en plus convaincu (s'il est possible) que je fais bien de ne pas mettre sur ma conscience et sur mon avenir en ce monde et en l'autre le poids d'un acte équivoque et non sincère. Dieu nous jugera.

Dimanche soir, j'avais écrit au secrétaire du Cardinal Richard, pour que S. É. me fît envoyer copie de la seconde lettre Merry del Val [1]. Ce texte m'était nécessaire pour y coordonner ma réponse. Au lieu de me l'envoyer, on m'a répondu seulement *jeudi* que le Cardinal me recevrait encore, si je voulais, samedi. Je suis resté chez moi.

Ne pensez-vous pas que, *s'il arrive un accident*, ma lettre à B. Saunders pourra être utilement publiée tout de suite, en témoignage de mes sentiment catholiques après la condamnation?

Le courrier d'aujourd'hui ne m'apporte aucune nouvelle. J'ai reçu une lettre un peu italienne du

1. Celle dont il est question plus haut, lettre IX.

P. X., pour la soumission sans réserve. Il me dit que, d'après les journaux de son pays, Combes serait prêt à m'enlever ma chaire de la Sorbonne, si j'adhère sans restriction au décret du Saint-Office. Ces bons Romains, qui ne conçoivent pas que l'on interroge sa conscience pour des affaires où l'on peut avoir un intérêt, vont se persuader que je résiste au Saint-Office pour faire ma cour au gouvernement. En réalité, aucune pression n'a été exercée sur moi de ce côté. Je n'ai pas le moindre désir de rester indéfiniment à la Sorbonne, dans la situation que j'y occupe, et je me retirerais de moi-même, si je ne me sentais plus libre de parler selon mes lumières et ma conscience de savant honnête. Ce commérage des journaux italiens doit venir du brave Z., qui s'est ému plus que de raison de la clameur soulevée dans le monde anticlérical par la première annonce de ma soumission (*Semaine Religieuse* de Paris). Il est fort heureux pour nous que Dieu voit nos cœurs.

Bellevue, le 31 janvier 1904.

XI

Au même.

Hier soir, M. Y. Z. est venu, pour m'exhorter à tous les sacrifices, en vue d'éviter une rupture. J'ai répondu que j'avais fait et ferais tout ce qui serait compatible avec la sincérité de ma conscience. Ces interventions extérieures me fatiguent singulièrement, et elles aboutiraient, si je n'y prenais garde, à un résultat tout contraire aux intentions de leurs auteurs. M. Y. Z. insistait sur les inconvénients de la censure personnelle, et il ne comprend pas que la rétractation pure et simple serait un acte sans sincérité, qui m'accablerait moi-même intérieurement.

Bellevue, le 1er février 1904.

XII

Au même.

Après y avoir bien réfléchi, je viens de faire un grand sacrifice, qui ne m'a rien coûté. Le bon F.

X. Y. vient de me quitter, emportant une lettre à Pie X, où je dis : « Il n'est pas en mon pouvoir de détruire en moi-même le résultat de mes travaux. Autant qu'il est en moi, je me soumets au jugement porté contre mes écrits par la Congrégation du Saint-Office. En témoignage de ma bonne volonté, et pour la pacification des esprits, je suis prêt à abandonner l'enseignement que je professe à Paris, et je suspendrai de même les publications scientifiques que j'ai en préparation ». Vous voyez que, pour la question de conscience, je me tiens sur le même terrain, avec ménagement des autorités. Le nouveau consiste dans les sacrifices personnels, qui feront passer, je l'espère, sur l'insuffisance de la soumission, si tant est qu'on la trouve insuffisante. J'avais pensé d'abord n'envoyer cet acte qu'après la censure [1]; mais des personnes sages m'ont dit que, puique je me sacrifiais, mieux valait prévenir la censure que l'attendre.

Je ne resterai pas à Bellevue. A la limite du parc de M., le bon F. X. Y. possède plusieurs maisons de paysans. Il doit aller cette semaine choisir celle qui me conviendra, et il la fera aménager pour mon usage : *viventi sepulcrum.*

1. L'excommunication dont j'avais été menacé.

Ce qui m'a décidé a été la considération du très grand nombre de jeunes prêtres qu'une catastrophe aurait consternés, ou exaspérés, ou compromis. Un professeur de grand séminaire, à qui j'avais écrit : « Mon plus grand désir est que personne ne se compromette pour moi », m'a répondu : « Hélas! combien sommes-nous qui déjà sommes compromis, et dont l'avenir dépend de ce que vous deviendrez ! » Trois autres prêtres m'ont écrit ce matin, l'un pour me demander une réponse aux doutes qui le rongent, un autre pour me dire sa sympathie, le troisième la révolte de son âme contre ce qui se passe à mon sujet. Que deviendrait tout ce monde, si ma situation ecclésiastique était perdue? Me voilà perdu seulement pour la Sorbonne et le reste. Car il est peu probable que Pie X m'engage à continuer mon cours.

Gardez-moi le secret sur tout ceci, jusqu'à ce qu'on sache si ma soumission est acceptée. Je suis persuadé qu'on l'acceptera. Mais qui sait? Mieux vaut ne rien dire et attendre. Encore est-il que je ne vois pas ce qu'on pourrait exiger davantage.

Bellevue, le 28 février 1904.

XIII

A Sa Sainteté le Pape Pie X.

Très Saint Père,

Je connais toute la bienveillance de Votre Sainteté, et c'est à son cœur que je m'adresse aujourd'hui.

Je veux vivre et mourir dans la communion de l'Église catholique. Je ne veux pas contribuer à la ruine de la foi dans mon pays.

Il n'est pas en mon pouvoir de détruire en moi-même le résultat de mes travaux.

Autant qu'il est en moi, je me soumets au jugement porté contre mes écrits par la Congrégation du Saint-Office.

En témoignage de ma bonne volonté, et pour la pacification des esprits, je suis prêt à abandonner l'enseignement que je professe à Paris, et je suspendrai de même les publications scientifiques que j'ai en préparation.

Je suis, Très Saint Père, avec le plus profond respect, etc.

Bellevue, le 28 février 1904.

La réponse du Pape[1] *me fut communiquée par le Cardinal Richard le 12 mars. Ma lettre au Saint-Père n'était pas plus agréée que les deux précédentes, écrites à son Secrétaire d'État. Pie X commençait par dire que cette lettre, adressée à son cœur, ne partait pas du cœur ; il prenait acte ensuite de ma déclaration au sujet de mon cours des Hautes Études, mais pour ajouter que ce qu'il y avait de bon dans ma lettre était annulé par la phrase : « Il n'est pas en mon pouvoir de détruire en moi-même le résultat de mes travaux » ; il insistait de nouveau pour la rétractation absolue, et il concluait en disant : « Certes, on ne lui demande pas de ne plus écrire, mais d'écrire pour défendre la tradition, conformément à la parole de saint Remi à Clovis : Adore ce que tu as brûlé, et brûle ce que tu as adoré ».*

Je m'efforçai en vain d'expliquer au Cardinal

1. Je ne donne qu'une analyse du document pontifical, n'ayant pu en obtenir copie, non plus que de la réponse du Cardinal Merry del Val à ma lettre du 11 janvier. Le Cardinal Richard me lisait les textes, mais je ne les ai pas eus entre les mains. J'ai quelque raison de soupçonner que la lettre du Pape contenait, à la fin, la concession d'un délai, ou le retrait de la sentence d'excommunication que le Saint-Office avait dû porter contre moi dans le temps même où ma lettre à Pie X était arrivée à Rome.

Richard ce que la rétractation pure et simple de deux mille pages imprimées, où il n'y a pas que des erreurs, avait d'excessif et d'irréalisable. Je lui fis observer que mes conclusions historiques prenaient, dans l'esprit de mes juges, la forme de propositions théologiques auxquelles je n'avais pas songé, en sorte que je pourrais sincèrement condamner les erreurs qu'on déduisait de mes livres. Comme Son Éminence me parlait de la lettre pastorale que le Cardinal Perraud avait écrite à mon sujet, je me souviens de lui avoir dit que c'était un tissu de contresens. Sous le bénéfice de ces remarques, je lui adressai le jour même les lignes suivantes :

XIV

A S. É. le Cardinal Richard.

Monseigneur,

Je déclare à Votre Éminence que, par esprit d'obéissance envers le Saint-Siège, je condamne les erreurs que le Saint-Office a condamnées dans mes écrits.

Bellevue, le 12 mars 1904.

Je reçus, le 18 mars, une lettre du Cardinal Richard m'annonçant qu'il avait envoyé cette déclaration à Rome. Le Cardinal insistait pour « une soumission pleine et filiale », et il m'engageait à écrire une nouvelle lettre au Souverain Pontife. Comme je regrettais déjà la déclaration précédente, qui pouvait être entendue en un sens bien plus étendu que celui que je lui avais donné dans ma conversation avec l'Archevêque de Paris, et qui pouvait tout aussi bien être tenue pour insignifiante, puisque le Saint-Office, en réalité, n'avait condamné aucune erreur, je me suis abstenu de toute démarche, et depuis je n'entendis plus parler de rien. Je crus néanmoins devoir abandonner mon cours des Hautes Études, comme je l'avais annoncé au Pape.

XV

A M. Albert Réville, Directeur de la Section des sciences religieuses à l'École des Hautes Études.

Monsieur,

Le bruit dont vous me parlez [1] n'est pas

1. Concernant la sentence d'excommunication.

fondé. Je ne saurais dire s'il l'a été dans le temps où on l'a mis en circulation. Pour le présent, ma situation ecclésiastique semble réglée moyennant des sacrifices personnels dont j'ai pris moi-même l'initiative.

Je ne vous cacherai pas que l'affluence des curieux, surtout depuis le mois de janvier, m'avait donné l'idée d'interrompre mon cours pendant quelques semaines, afin de disperser les auditeurs inutiles, qui sont plutôt gênants. Les circonstances m'ont décidé à le suspendre tout à fait. Pour assurer la paix de mon existence, et contribuer, autant qu'il est en moi, à la pacification des esprits dans l'Église catholique, j'ai résolu d'abandonner mon enseignement. Je ne continuerai pas mon cours après Pâques. Si je ne l'ai pas dit, il y a quinze jours, à M. Jean Réville, c'est que j'ignorais encore le parti que les autorités ecclésiastiques voudraient prendre à mon égard [1].

Il me reste à vous remercier du fond du cœur pour l'exquise bienveillance que j'ai toujours

1. Je n'en savais guère plus quand j'écrivis à M. A. Réville; j'avais appris seulement, par voie indirecte, que le Saint-Office renonçait à me condamner personnellement.

trouvée auprès de vous, et je vous prie de croire que j'en garderai un souvenir reconnaissant.

Bellevue, le 27 mars 1904.

XVI

Au Révérend F.

Cher Monsieur,

Ce qui arrive est inouï. Mais ne pensez-vous pas que le gouvernement pontifical désire maintenant la séparation de l'Église et de l'État en France, sans se douter de ce qui en résultera, et parce que certain ordre religieux ne se voit plus d'avenir qu'en essayant de créer le trouble, afin de provoquer une réaction ? Je crois qu'on se trompe, et qu'une réaction catholique est impossible. Il y a certainement beaucoup de logique dans les conseils de l'Église romaine, et beaucoup d'harmonie entre les jugements du Saint-Office et les protestations du « jeune Cardinal Merry del Val » en faveur du pouvoir temporel. J'avoue, d'ailleurs, que M. Loubet, en entrant au Quirinal,

a commis un bien plus grand péché que moi en contestant l'authenticité johannique du quatrième Évangile.

Bellevue, le 29 mai 1904.

XVII

A M. l'abbé X,
à Chartres.

Monsieur,

Vous savez peut-être déjà que le diocèse de Chartres va être affligé de ma présence, au moins intermittente. Vendredi prochain, je quitterai Bellevue pour m'installer au village de Garnay, près Dreux,..... La sympathie que vous m'avez toujours témoignée, depuis le temps déjà lointain où nous étions condisciples en Duchesne, Martin et Jovene, m'engage à recourir à vous pour vous demander de prévenir officieusement l'administration diocésaine, en attendant que je l'avise moi-même, ce que je compte faire en me rendant à Chartres, si je le puis, dès les premiers jours de mon arrivée à Garnay. J'ai obtenu de Rome, il y a cinq ans, la faculté de célébrer la

messe dans ma chambre, et j'aurai à soumettre mon indult au contrôle d'un des vicaires capitulaires de votre diocèse. Je ne les connais pas même de nom, et, si vous voulez bien me faire un petit mot de réponse, je vous saurai gré de me dire si vous-même serez à Chartres la semaine prochaine ou la suivante, à quel personnage officiel je devrai m'adresser, et quels sont les lieu, jour et heure de ses audiences 1.

Bellevue, le 17 juillet 1904.

XVIII

A M. P. G.,
Étudiant en théologie,
à Genève.

Monsieur,

Vous avez choisi un sujet d'études très actuel, et pourtant essentiel, j'allais dire éternel. Je pense avec vous que le mouvement religieux du présent,

1. L'indult fut, en effet, contresigné sans difficulté, à Chartres, par M. Legué, vicaire capitulaire, maintenant vicaire général de Mgr Bouquet.

là où il y a mouvement, tend à fonder la foi sur l'expérience intime et sur le développement de la conscience personnelle. L'opposition de ce mouvement à ce que vous appelez « conceptions historiques et dogmatiques » du passé ne me paraît pas cependant radicale. Elle ne semblait pas telle non plus à A. Sabatier, si je l'ai bien compris. La difficulté résultant des anciens dogmes provient, en grande partie, de ce qu'on a voulu les prendre pour de l'histoire, quand ils étaient déjà un effort de la foi pour se représenter son objet, non la définition réelle et immédiate de la personnalité historique et de l'action du Sauveur.

La foi n'est pas à *séparer*, mais à *distinguer* de l'histoire. Ainsi, je ne vois pas comment le Christ johannique pourrait appartenir à l'histoire des hommes ; mais je conçois aussi difficilement que l'on puisse faire abstraction de l'évangile historique dans l'institution actuelle de la foi. L'Évangile et la tradition chrétienne ne sont pas seulement de vieux souvenirs qu'il nous est loisible de consulter ou de laisser tomber ; ce sont des expériences religieuses qui subsistent en quelque façon dans les nôtres, et j'oserai dire que nous ne réussirions pas à les détruire tout à fait en nous-mêmes, supposé que nous puissions les chasser de notre mémoire. Mais cette continuité vivante

de la foi est autre chose que la valeur absolue d'une formule comme définition du rapport où le Christ de l'histoire se trouve à l'égard de Dieu et de l'humanité. Il ne me paraît pas impossible qu'un individu profite de l'expérience évangélique et chrétienne, tout en ignorant le Christ de l'Évangile et celui de Nicée. Toutefois, il me semble que l'économie du progrès religieux dans l'humanité est liée à la fortune de l'Évangile, et qu'elle procède réellement de Jésus, si bien que les déterminations intellectuelles et plus ou moins savantes de la foi tournent, pour ainsi dire, et tourneront nécessairement autour de l'Évangile et du Christ, sauf à ne les prendre l'un et l'autre que pour des points de départ dans l'instauration de l'idéal religieux et humain, non pour la réalisation, parfaite et acquise, de cet idéal.

Je crois que, le protestantisme a rendu au monde civilisé et à la religion même un service de premier ordre, en brisant le couvercle de plomb que la scolastique en décadence voulait étendre sur la raison et la science, tout comme en faisant valoir le droit de la conscience individuelle contre une autorité qui tendait à devenir purement *dominatrice*, au lieu d'être simplement *éducatrice*. Mais je crois aussi que l'inclination générale des protestants, même les plus remar-

quables par l'ouverture de l'esprit et la générosité du cœur, à considérer l'individu comme un tout indépendant, la foi personnelle comme une religion complète, l'expérience de chacun comme une révélation totale en soi, méconnaît le caractère social de l'être humain et la solidarité foncière, je veux dire physique, intellectuelle et morale, qui existe entre chaque individu et le reste de l'humanité, passée, présente, et future.

Peut-être me suis-je un peu écarté de votre programme de questions. Je crois cependant avoir répondu à toutes, au moins indirectement. Il va de soi que cette lettre est tout à fait confidentielle. Elle pourrait bien, du reste, n'être intelligible que pour vous.

Garnay, le 26 décembre 1904.

XIX

A M. l'abbé X.,
professeur.

Cher Monsieur,

Une absence de quelques jours m'a empêché de vous répondre plus tôt. Le Dieu de Pascal

disait : « Tu ne me chercherais pas si tu ne m'avais déjà trouvé. » Je ne sais si l'on ne pourrait pas dire aussi que toute question bien posée, dans l'ordre des réalités comme dans l'ordre logique, enferme sa réponse. Mais, dans l'ordre des choses morales, l'on arrive à un point où l'assentiment ne dépend pas, du moins pas uniquement, des prémisses intelligibles, mais de la volonté, c'est-à-dire d'une force que le sentiment pousse vers ce que la raison lui montre.

La question qui est au fond du problème religieux dans le temps présent n'est pas de savoir si le Pape est infaillible, ou s'il y a des erreurs dans la Bible, ou même si le Christ est Dieu, ou s'il y a une révélation, tous problèmes surannés, ou qui ont changé de signification, et dépendent du grand et unique problème, mais de savoir si l'univers est inerte, vide, sourd, sans âme, sans entrailles, si la conscience de l'homme y est sans écho plus réel et plus vrai qu'elle-même. Du oui ou du non il n'existe pas de preuve rationnelle qu'on puisse qualifier de péremptoire. La connaissance que nous avons de l'univers est trop superficielle et insuffisante pour que nous puissions intellectuellement en construire le système adéquat. Mais cette impuissance même ne permet pas de nier Dieu ; elle n'autoriserait qu'un point

d'interrogation. D'autre part, nous ne sommes pas, nous n'avons pas la conscience intime de l'univers ; nous ne possédons pas l'intuition de son mystère. Nous disposons donc d'une expérience incomplète que nous pratiquons comme du dehors sur le monde, — bien que, dans la réalité, nous soyons partie intégrante et non distincte de l'objet expérimenté, — et de je ne sais quel sentiment vague de ce qu'est en son fond l'immensité où nous sommes perdus, à savoir quelque chose qui en plus grand nous ressemble, dont nous sommes un reflet, bien que l'idée que nous en avons ne soit qu'un reflet de nous-mêmes. L'acte par lequel nous affirmons notre confiance dans la valeur morale de l'univers, dans la fin morale de l'être, est en soi et nécessairement un acte de foi. Ce n'en est pas moins un acte souverainement raisonnable, non seulement parce qu'il est entouré de probabilités rationnelles qui militent contre la thèse négative de l'athéisme matérialiste, mais parce que cet acte, où nous posons Dieu (il ne s'agit pas, pour l'instant, de le définir), nous pose nous-mêmes, nous équilibre, nous parfait, nous adapte à la vie, est une expérience directe de la vérité qu'il contient, et permet conséquemment de négliger les chances d'illusion que l'*extrinsécisme* purement rationnel pourra

toujours alléguer. Cette foi raisonnable étant acquise, la substance de la révélation biblique, du Christ et de l'Église sera sauve, quoique la façon de les entendre et de les faire vivre dans cette foi exige une modification des cadres traditionnels de la pensée catholique.

Voilà, cher Monsieur, ce que je me dis à moi-même, et il ne dépend pas de moi que je puisse vous en dire davantage, et plus clairement, ou en termes plus persuasifs. Je suis comme vous devant ce grand mur éternel. Je l'interroge, et, dans la réponse que je me fais, je crois que c'est lui, si insensible en apparence, qui me parle ou qui parle en moi. Car, après tout, je suis une pierre de ce mur, *cœlestis urbs Jerusalem;* il est, d'une certaine manière, tout en moi, comme je suis tout en lui ; il doit être vivant comme moi, et ce n'est pas un mur de pierre, mais une construction animée; il souffre en moi, j'aurai la paix en lui. Le monde moral est aussi réel que le monde physique. Les deux ne sont point séparés, bien qu'ils soient distincts pour notre entendement. La loi du devoir n'est pas moins certaine que celle de l'attraction. Leur rapport nous échappe, mais l'une et l'autre font partie d'un système unique où la force est le bien. Vais-je verser dans le *monisme*, dans le pan-

théisme ? Je l'ignore. Ce sont des mots. Je tâche de parler des choses. La foi veut le théisme ; la raison tendrait au panthéisme. Sans doute elles envisagent deux aspects du vrai, et la ligne d'accord nous est cachée.

Garnay, le 28 janvier 1906.

XX

A Monseigneur Bouquet,
Évêque de Chartres.

Monseigneur,

Il y a longtemps que j'aurais dû adresser à Votre Grandeur mes hommages respectueux. Établi, — un peu comme l'oiseau sur la branche, — dans votre diocèse, je n'ai guère passé de jour depuis votre arrivée à Chartres sans me rappeler cette obligation. Diverses circonstances m'ont retardé. Maintenant je viens, comme contraint par la nécessité, pour demander un service à votre administration. Tombé gravement malade, en septembre 1899, j'ai sollicité à Rome, par l'intermédiaire de Mgr X, alors Évêque de X, l'autorisation de dire la messe chez moi. L'indult

m'a été accordé pour sept ans [1], et, comme il est daté du 17 octobre 1899, il expire le mois prochain. Les raisons qui motivaient ma requête subsistent encore, et je ne pourrais pas, sans beaucoup d'inconvénients pour ma santé, me rendre à l'église régulièrement, surtout en hiver. J'oserai donc vous prier, Monseigneur, de faire faire par votre chancellerie la demande de renouvellement, et, si vous voulez bien y consentir, je m'empresserai d'envoyer l'ancien indult au secrétariat de votre évêché. Il serait incorrect de faire la pétition moi-même directement. Je ne puis m'adresser à mon Ordinaire, l'Évêque de Châlons, dont j'ai quitté le diocèse depuis vingt-cinq ans, et l'intervention de Mgr X, explicable à un moment où j'étais sans domicile arrêté, ne le serait plus aujourd'hui. Votre Grandeur voudra bien excuser la simplicité de ma démarche. J'espère que je pourrai aller lui rendre mes devoirs à Chartres, quand la réponse de Rome sera venue.

Garnay, le 23 septembre 1906.

1. C'est l'indult dont il a été question plus haut, lettre XVII.

Mgr l'Évêque de Chartres consentit à ma demande; il me fit écrire d'envoyer au secrétariat de l'évêché l'indult avec mon dernier celebret. *Ce* celebret *était celui que m'avait délivré M. Odein, vicaire général de Paris, quand je me disposais à quitter Neuilly pour m'installer à Bellevue, en octobre 1899. Le secrétaire général de Chartres me fit observer qu'un* celebret *de mon Ordinaire était canoniquement indispensable, et que je devais le demander à Châlons.*

XXII

A. M. Jacquet.
Vicaire général de Châlons.

Monsieur le Vicaire général,

Il y a sept ans, j'ai obtenu de Rome, par l'intervention de Mgr X, alors Évêque de X, un indult m'autorisant à dire la messe chez moi. Cet indult expire le 18 octobre prochain. J'avais prié Mgr l'Évêque de Chartres d'en solliciter pour moi le renouvellement. Il ne s'y est pas refusé. Mais le secrétaire général de l'évêché m'a écrit pour me demander, avec l'indult, mon der-

nier *celebret*. Je lui ai envoyé celui que m'a donné le Cardinal Archevêque de Paris, quand j'ai quitté Neuilly, en 1899. A mon arrivée dans le diocèse de Versailles, en novembre 1899, et dans celui de Chartres, en juillet 1904, les autorités diocésaines avaient simplement contresigné l'indult romain. Aujourd'hui le secrétaire général de Chartres m'écrit que le *celebret* de Paris est insuffisant, et qu'il m'en faut un de mon diocèse d'origine. J'ose m'adresser à vous, Monsieur le Vicaire général, pour obtenir ce *celebret* dont je n'avais pas prévu la nécessité.

Garnay, le 10 octobre 1906.

Le 12 octobre, M. Jacquet m'envoya la pièce qu'on trouvera plus loin, dans les Documents (n° IV). *L'attestation se rapportait à ma situation canonique en 1881. Le secrétaire général de Chartres me réclama un témoignage plus actuel.*

XXII

A M. Jacquet,
Vicaire général de Châlons.

Monsieur le Vicaire général,

Je ne vous étonnerai pas sans doute en vous disant que l'administration diocésaine de Chartres a trouvé insuffisante et même parfaitement inutile la pièce manuscrite que vous avez bien voulu m'envoyer. Le secrétaire général de l'évêché m'écrit : « Il n'est pas admissible qu'on vous refuse une pièce attestant que vous appartenez au diocèse de Châlons, et qu'on peut vous autoriser à célébrer dous les diocèses où vous résidez, tant que rien ne s'y opposera d'ailleurs. » Que j'appartienne au diocèse de Châlons, c'est un fait que Mgr Latty lui-même a proclamé dans un écrit public [1], il n'y a pas encore très longtemps. Que l'on puisse m'autoriser à célébrer dans les diocèses où je réside, c'est à lui d'en

1. *Instruction et ordonnance de Mgr Latty concernant les deux derniers écrits de M. l'abbé Loisy.* Ces « deux derniers écrits » sont *L'Évangile et l'Église*, et *Autour d'un petit livre.* Mgr Latty se désintéresse de mes autres publications.

juger, non aux Évêques de ces diocèses, qui, selon le droit ecclésiastique, sont tenus de se conformer à son témoignage, et dont la responsabilité n'est pas suffisamment couverte par un document équivoque, susceptible d'être interprété comme une recommandation positive ou comme un refus implicite. J'insiste donc, Monsieur le Vicaire général, pour que Mgr l'Évêque de Châlons veuille bien m'accorder le *celebret* demandé, ou, s'il croit devoir le refuser, qu'il veuille bien exprimer ce refus en termes catégoriques, avec les motifs qui le justifient canoniquement.

Garnay, le 20 octobre 1906.

M. Jacquet me répondit, le 30 octobre, que l'on ne pouvait me délivrer un témoignage canonique, attendu que j'avais quitté le diocèse depuis vingt-cinq ans, et n'avais entretenu aucun rapport disciplinaire avec l'administration épiscopale. Il m'assurait que Mgr l'Évêque de Châlons était néanmoins disposé à m'accorder le celebret *demandé, si le Cardinal Archevêque de Paris voulait bien me le donner d'abord. J'écrivis le jour même au secrétaire particulier de Son Éminence, pour exposer mon cas. Le 11 novembre, M. l'abbé Clément me fit savoir*

que Son Éminence ne pouvait pas encore me donner sa réponse, mais qu'Elle me la ferait parvenir « prochainement ». Cette réponse n'est pas venue. La maladie m'ayant empêché de célébrer la messe le 2 novembre et les jours suivants, j'ai continué à m'en abstenir, n'ayant plus ni indult de Rome ni celebret *d'aucun Évêque.*

XXIII

A Sir R. B.

Monsieur,

Je vous remercie de vos bons souhaits. Je vous prie d'accepter les miens. L'année 1907 nous apportera peut-être un peu de paix. Je n'ose pas trop l'espérer, 1906 ayant semé assez de vent pour que nous récoltions encore quelques tempêtes.

Ce n'est pas d'un solitaire comme moi que l'on peut attendre une opinion certaine et arrêtée sur une question aussi complexe que celle de la Séparation de l'Église et de l'État en France. Je crois que cette séparation était fatale; la rencontre de Pie X et de M. Combes l'a seulement avancée de

quelques années. Je crois aussi qu'elle s'est effectuée, de la part du gouvernement, dans des conditions plus libérales qu'on ne pouvait le prévoir. Sans doute on aurait dû y mettre plus d'équité, respecter les dotations de toutes les œuvres catholiques, maintenir leur traitement viager à tous les ministres des cultes en exercice au moment de la Séparation. Mais ce sont là des points secondaires. Étant donné l'état des esprits en France, et non seulement dans les Chambres législatives, on ne pouvait obtenir une loi qui laissât plus de liberté intérieure à l'Église. Et vu l'attitude politique du clergé depuis la fondation de la République, l'État aurait commis une imprudence en lui laissant une liberté extérieure sans contrôle et sans limites. Je pense que la loi s'imposait à l'obéissance de tout citoyen français, sous réserve de modifications possibles et désirables, à réclamer par les voies légales.

La condamnation de cette loi par le Pape m'a fait l'effet d'un violent anachronisme. Je conçois qu'il ait protesté contre l'annulation du Concordat, qu'on ne devait pas rompre au moins sans l'avertir Mais déclarer non avenue une loi régulièrement votée par le Parlement de notre pays, c'était dépasser la mesure, froisser le sentiment de la dignité nationale, et rendre difficile, sinon

impossible, pour longtemps, toute amélioration. Cette loi, après tout, ne réglait que l'état civil des cultes, sans empiéter sur leur régime intérieur. Elle ne lésait aucun droit de la conscience religieuse. Et Pie X ne s'en est pas tenu à une condamnation théorique. La majorité des Évêques, prévoyant les redoutables conséquences de la non-acceptation, s'était prononcée pour la formation d'associations cultuelles. Le Pape a défendu de constituer ces associations. Par là il mettait obstacle à la dévolution des biens, privait de ses ressources acquises le clergé de France, et ne lui laissait plus que la faculté de vivre dans des conditions infiniment plus précaires, à tous égards, que celles qui étaient offertes par la loi de séparation. Acte de courage, dira-t-on, acte de désintéressement. Le désintéressement pratiqué aux dépens d'autrui mérite un autre nom. Je n'hésite pas à dire que ce fut un acte insensé.

Cependant la conduite de notre gouvernement restait pleine de modération. Il était plus étonné que fâché d'une politique qui lui livrait le trésor de l'Église, et qui réduisait celle-ci à l'impuissance. Après cela, on aurait supposé que le Pape n'irait pas plus loin, et qu'il n'empêcherait pas nos pauvres Évêques d'organiser leurs pauvres Églises comme ils pourraient, selon notre droit

commun en matière de réunion publique et d'association. Et voilà que, au dernier moment, quand tous étaient prêts à faire les déclarations voulues par la loi, Pie X défend de faire ces déclarations, c'est-à-dire oblige les catholiques à violer un règlement d'ordre public. C'était plus que n'aurait supporté le plus catholique des gouvernements d'ancien régime. Les représailles ne se sont pas fait attendre. L'Église de France ne retient de son patrimoine que de maigres pensions. La situation légale qui va lui être faite, et qu'elle devra subir, sera définitivement moins favorable que celle dont l'a privée la volonté de Pie X. Et le clergé n'en sera pas plus populaire, tant s'en faut. Et la désaffection à l'égard de Rome se propagera sourdement dans ce clergé que le Pape a voué à la misère et aux vexations. Car on finira par comprendre que les décisions pontificales n'ont pas été dictées par l'intérêt véritable de la religion, mais par l'intérêt, très mal compris d'ailleurs, de la papauté politique. Force restera au gouvernement et à la loi.

Je souhaite me tromper, mais il est à craindre que l'Église de France ne se relève jamais de la condition infime, équivoque, tourmentée, où Pie X vient de la jeter, et que la crise actuelle n'annonce la fin très prochaine du catholicisme

parmi nous. Et ce n'est pas l'État, ce ne sont pas les Évêques, si ce n'est par leur obéissance au Pape, qui auront amené ce triste résultat : c'est l'absolutisme romain qui, pour sauver ses prétentions, aura perdu ce qui restait de l'Église où brillèrent saint Bernard, saint Louis et Fénelon.

Inutile de vous dire, Monsieur, que ces réflexions ont un caractère purement confidentiel, et que je serais désolé de les voir arriver, de manière ou d'autre, à la publicité. Mon nom a été assez mêlé à d'autres querelles pour que je ne souhaite pas qu'il soit lancé encore dans celle-ci.

Garnay, le 20 décembre 1906.

XXIV

A M. Édouard Le Roy [1].

Cher Monsieur,

« Je crains que vous ne tombiez dans l'erreur ».

« Vous êtes subjectiviste. »

Ces paroles, que m'adressait jadis le Cardinal Richard, ne vous conviendraient sans doute pas

1. Au sujet de ses articles sur le miracle, dans les *Annales de philosophie chrétienne.*

moins qu'à moi. Vous devez bien savoir que votre notion du miracle n'est pas du tout orthodoxe. Un miracle est un cas merveilleux, qui ne peut être que l'œuvre directe de Dieu, et qu'on ne peut méconnaître que par mauvaise foi. Tant pis si l'idée est inintelligible et fausse. C'est cela qui est la pensée officielle de l'Église. Vous serez condamné, Monsieur.

En ce qui me concerne, j'admets le principal de votre thèse, mais avec des réserves sur le système philosophique auquel vous la rattachez. Bien que parfaitement incapable de formuler une critique approfondie de ce système, je ne puis me retenir de penser que vous péchez par excès d'idéalisme. A vous lire, on croirait que le monde n'existe qu'en fonction de l'individu conscient. Cela est vrai, d'une certaine manière, relativement à cet individu. Mais ce qui me paraît être vrai en soi, c'est que l'être conscient n'existe qu'en fonction de l'univers. Il est, me semble-t-il, suffisamment certain que les consciences individuelles sont éphémères et successives, tandis que l'univers, dans son mouvement perpétuel, les déborde, les enveloppe, les contient, au lieu d'être contenu par elles. Je ne concevrais pas comme vous le rapport de l'esprit et de la matière, si je me permettais d'avoir une idée sur le sujet. Je ne crois

pas que la matière soit moins réelle que l'esprit, quoique les deux ne soient peut-être pas essentiellement différents. Et je pense qu'il ne devrait pas y avoir, en philosophie, de systèmes absolus.

Considérée en elle-même, votre théorie du miracle peut se résumer dans l'action naturelle, mais exceptionnelle, de l'esprit sur la matière. Quoi qu'on pense de l'esprit, quoi qu'on pense de la matière, cette action peut produire, en certaines occasions, des effets surprenants. Mais elle a pourtant des limites, impossibles à fixer théoriquement, moins difficiles peut-être à déterminer pratiquement. Ainsi la résurrection de Lazare, dont la non réalité peut se démontrer par la critique historique, doit dépasser la mesure de violence que la foi peut exercer sur les contingences de ce monde. La résurrection du Christ lui-même, que l'Église entend bien maintenir comme un miracle de l'ordre sensible, se présentera dans des conditions analogues : on ne pourrait l'attribuer raisonnablement ni à la foi de Jésus ni à celle des disciples. Comme je crois vous l'avoir déjà écrit, il ne vous reste que le fretin des miracles, des guérisons dans le genre de celles qui s'accomplissent à Lourdes, et qui arrivaient autrefois

dans les temples d'Esculape. Or, je me demande si l'on peut établir historiquement qu'il y a une chaîne de ces miracles, unique par son caractère et sa continuité, qui aurait servi, perpétuellement et directement, d'auxiliaire aux vérités morales de la religion juive et chrétienne. Je ne vois pas bien comment on prouverait cela.

Je ne suis pas très éloigné d'admettre que le miracle et la prophétie sont d'anciennes formes de la pensée religieuse qui sont appelées à disparaître. On vous reprochera probablement d'éliminer le miracle en faisant mine de le conserver. Peut-être n'aura-t-on pas tout à fait tort, mais vous n'en aurez pas moins raison.

Vous aurez su, je suppose, que j'ai été souffrant. C'est ce qui a retardé mon voyage de Paris. A dire vrai, je ne sais pas quand je pourrai y aller. Je suis vieux décidément, et peut-être vous en êtes-vous aperçu déjà en me lisant.

Garnay, le 23 décembre 1906.

XXV

A M. X.,
prêtre sécularisé.

Monsieur,

Vous me posez une question bien délicate, mais qui est aussi de celles que chacun ne peut et ne doit résoudre que pour soi-même. Cependant, il est possible de la prendre, non comme une affaire de conscience personnelle, dont nul autre que l'intéressé n'est juge, mais comme un problème général qui pourrait se formuler en ces ces termes : Un homme qui admet, dans l'ensemble, et abstraction faite de tels ou tels points particuliers d'exégèse et d'histoire, la notion du christianisme qui est exposée ou implicitement contenue dans *L'Évangile et l'Église* et *Autour d'un petit livre*, s'il se trouve, en fait, dans l'Église romaine, a-t-il le droit d'y rester, de se considérer comme appartenant réellement à cette Église; et, s'il se trouve dehors, est-il en droit et en obligation d'y entrer ?

Je connais des personnes qui, dans les deux cas, n'hésiteraient point à se prononcer pour

l'affirmative. Quant à moi, je crois devoir faire plus d'une distinction, parce qu'il faut, ce me semble, avoir égard non seulement aux sentiments catholiques du sujet, que nous supposons être prêtre, mais à l'attitude bien définie du catholicisme officiel dans ses représentants autorisés, le Pape et les Évêques. Si l'accord ne pouvait se faire entre ce prêtre et la hiérarchie que moyennant une équivoque et des sous-entendus, la situation du prêtre dont il s'agit n'aurait aucune garantie, et supposé qu'elle soit, en toute rigueur, acceptable pour celui qui la subirait sans l'avoir cherchée, je ne vois pas comment elle pourrait être désirée et voulue par quelqu'un qui jouirait de sa liberté.

Ainsi, je pense avoir parlé assez nettement dans mes livres, que je n'ai point rétractés, et dans les nombreux articles que j'ai publiés depuis trois ans, pour qu'on sache où j'en suis, et pour ne pas me croire obligé de quitter spontanément l'Église catholique; je me juge, au contraire, tenu d'y demeurer, afin de travailler plus utilement, dans la faible mesure de mon pouvoir, à une transformation qui n'est pas moins nécessaire au bien de mon pays, à l'intérêt général du progrès humain, qu'à l'avenir même de l'Église catholique. Il suffit qu'on me supporte, pour que je

puisse, en conscience, me tenir dans l'Église, et que je ne prenne pas l'initiative d'une sécession qui ne me conduirait nulle part, puisque je ne perçois pas la possibilité de rien fonder en dehors du catholicisme, et que je ne reconnais à aucune autre des communions chrétiennes les titres qui s'imposeraient à mon adhésion. Mais je ne m'illusionne pas sur ce qu'une telle position a de précaire et d'incertain. Je puis me dire qu'on me ménage par politique, ou parce qu'on ne me comprend qu'à demi, ou parce qu'on m'a presque oublié. Je suis exposé, un jour ou l'autre, à des exigences que je ne pourrai satisfaire, ou bien à une mesure disciplinaire telle qu'un refus de *celebret*, qui me mettrait effectivement hors du clergé et de l'Église. L'apparence d'une soumission absolue serait un expédient profondément immoral, auquel je ne voudrais pas avoir recours pour obtenir ma réconciliation.

Venons maintenant à l'autre cas, celui qui vous intéresse. Le prêtre dont nous parlons va-t-il, afin de rentrer dans l'Église qu'il a quittée, déclarer simplement qu'il regrette d'en être sorti, tout en dissimulant les idées réformatrices qu'il entretient dans son cœur, et que le Saint-Siège a condamnées dans mes livres. S'il n'attache pas d'importance à ces idées, et s'il est prêt à les

abandonner sur un ordre de la hiérarchie, tous les casuistes lui permettront de taire l'inclination qu'il a pour elles. Mais, *s'il ne peut comprendre autrement le catholicisme*, je ne vois pas comment il justifierait son silence. Et s'il parle, on ne le recevra pas. Sans doute, en choisissant bien, il pourrait s'adresser à quelque prélat qui ne refuserait pas de l'accepter comme vrai catholique; mais qu'adviendrait-il le lendemain, si le prêtre, rétabli dans les fonctions de son ordre, faisait étalage de ses opinions? On crierait bien haut qu'il est revenu apporter l'hérésie dans l'Église. Son Évêque et lui seraient compromis. Il ne pourrait donc rentrer sans inconvénient qu'en se condamnant au silence. L'Église romaine, à l'heure qu'il est, n'est pas précisément en disposition de libéralisme. Vous avez pu lire dans les journaux qu'un Évêque est très menacé du côté de Rome, parce qu'il est accusé, sans motif sérieux d'ailleurs, de répandre dans son diocèse « les idées des abbés Loisy et Houtin ». Il est aisé de comprendre quelle serait la situation de notre converti. Ou bien il renoncerait, pratiquement et pour un temps indéfini, à ses idées les plus chères, ou bien il s'exposerait à tous les ennuis que vous savez. Je ne l'empêcherais pas de risquer une semblable expérience; mais je me garderais bien

de lui dire que son devoir est de la tenter. Au lieu de dépenser son courage à souffrir parmi nous, ne pourrait-il pas l'employer à travailler *à côté* de nous ? Et dans le temps même où Rome essaie de soulever le clergé et les fidèles catholiques contre le gouvernement de la France, — entreprise absurde peut-être, condamnable certainement, — est-il à propos de perdre une indépendance trop chèrement achetée, il est vrai, et qu'il ne serait pas nécessaire de conserver entière, mais qu'on aliénerait sans aucun profit pour la cause de la vérité ?

Il va sans dire que ma réponse est aussi confidentielle que votre demande. J'espère avoir été aussi clair que vous pouviez le souhaiter. Heureux ceux qui n'ont pas besoin, après avoir cheminé dans la vie, et travaillé pour ce qu'ils croyaient être le vrai, de s'interroger pour savoir s'ils n'ont pas fait fausse route, et de s'avouer qu'une autre direction de leur carrière aurait été plus sûre, moins tourmentée et plus féconde !

Garnay, le 28 décembre 1906.

XXVI

A M. l'abbé X. [1], professeur.

Cher Monsieur,

Je rèponds de mon mieux à vos trois questions.

La première est peut-être, en un sens, la plus facile à résoudre, et vous-même y avez déjà répondu. Quiconque croit au bien, au vrai, d'une façon absolue, est un mystique; car on ne peut démontrer rigoureusement la valeur objective, transcendante, de nos connaissances, et l'on ne démontre pas davantage la valeur de l'idéal moral, sans lequel pourtant aucune vie individuelle, aucune société humaine ne sont sérieusement assises. A celui qui vous dit orgueilleusement : « Vous êtes un mystique », vous pourriez répondre tranquillement : « Vous êtes un sot », attendu que l'on trouverait sans peine chez lui beaucoup plus de mysticisme qu'il ne pense. L'effort constant de l'humanité vers un idéal toujours plus élevé de savoir, de justice et de bonheur, ne peut se réduire à une illusion. C'est la poussée même

1. Destinataire de la lettre XIX.

de l'être vers une fin qui lui est essentielle. Il y a là *quelque chose*. Mais quoi ? direz-vous. Toutes les définitions de cet idéal ont été jusqu'à présent trouvées insuffisantes, et l'histoire des religions n'est-elle pas comme un cimetière de croyances mortes depuis longtemps, ou dont la fosse est déjà toute préparée ? Sans doute, et, philosophiquement parlant, il paraît impossible d'affirmer la vérité complète, immuable, d'une croyance déterminée. Mais cela n'empêche pas cette croyance d'avoir un objet, bien qu'elle y soit inadéquate, et cela ne l'empêche pas d'avoir une autorité pratique indiscutable, si elle est, *hic est nunc*, une condition de vie. Notre existence, dans tous les ordres où elle prend conscience d'elle-même, repose sur des postulats que l'on corrige à mesure qu'on les reconnaît défectueux, mais dont on ne saurait se passer. Il y a ainsi un postulat de la vie morale et sociale, qui est le droit et le devoir, la justice et l'amour, qui est Dieu, la Loi suprême. Ici vous insistez : « Qu'est-ce que Dieu ? » Et vous me demandez : « Est-ce un être personnel avec qui je puisse entretenir des relations ? » Dieu, c'est le mystère de la vie, et il n'est pas douteux qu'en lui attribuant la personnalité, l'on commet un anthropomorphisme des moins déguisés. Cependant, en fait, ce n'est pas

une loi abstraite qui gouverne le monde, même le monde moral ; c'est une réalité profonde, une force éminemment vivante ; et si notre intelligence peut émettre des réserves sur tous les symboles où Dieu apparaît en *grand individu*, pratiquement nous devons nous conduire comme si la loi de notre vie nous était donnée par une volonté personnelle qui aurait un droit absolu sur la nôtre. Que cette volonté supérieure et la nôtre ne soient pas, dans le fond, essentiellement distinctes, c'est affaire de métaphysique ; elles ne se confondent pas dans l'ordre de la vie phénoménale. Vous me direz encore que toute religion positive suppose une détermination du Divin qui, tôt ou tard, sera frappée de caducité. Je n'en disconviens pas. C'est à ce moment-là que la foi s'inquiète et cherche un nouvel abri, qu'elle finit toujours par s'aménager.

Ceci m'amène à votre seconde question. Il ne fait pas doute pour moi que les apôtres ont cru à la messianité de Jésus parce que Jésus lui-même avait cru le premier à sa vocation messianique. C'est en qualité de prétendu Messie, et sur son aveu, qu'il fut condamné à mort. Ceux qui essaient de voir en lui une espèce de moraliste, qui aurait péri victime d'un malentendu, sont inconsciemment conduits par le désir de sauver dans l'Évan-

gile ce qui convient à leur raison, et ce qui suffit à leur foi. Mais cette conception me semble radicalement fausse au point de vue de l'histoire. La foi au Messie a précédé la foi au Ressuscité, l'une appuyant l'autre, et la première ayant puissamment contribué à produire la seconde, tout comme celle-ci a été une confirmation indispensable de celle-là. Jésus mort ne pouvait continuer à être cru Messie que si on le croyait ressuscité. La difficulté porte donc uniquement sur le caractère de cette mission que Jésus s'est attribuée. Or, il est de toute évidence que l'idée du Messie est spécifiquement juive, coordonnée à celle du règne de Dieu qui devait bientôt se réaliser sur la terre. Par conséquent, dans sa forme historique, cette idée n'est pas plus consistante que l'idée même du royaume céleste. Prises à la lettre, ces deux idées se présentent comme deux chimères qui ne pouvaient être réalisées, et qui ne l'ont pas été. Cependant, que votre adversaire du mysticisme ne se presse pas de triompher. Il y a une grande part d'imagination et d'illusion dans toutes nos pensées, même dans nos connaissances que nous croyons les plus solides, et cette circonstance ne nous met pas cependant en dehors de l'être et de la vérité. L'enseignement de Jésus n'est pas à considérer comme une révélation pure de toute

erreur, exprimant en paroles du temps tous les secrets de l'éternité. Mais l'esprit de l'Évangile est la plus haute manifestation de la conscience humaine cherchant le bonheur dans la justice. A ce titre, l'Évangile est une révélation qui ne passera pas. J'ajoute que ce n'est rien qui ressemble à une institution divine, dont le Maître de l'univers, incarné en Jésus, aurait lui-même réglé tous les détails, et j'arrive à votre troisième point.

Les grands dogmes chrétiens sont des poèmes semi-métaphysiques où un philosophe superficiel pourrait ne voir qu'une mythologie un peu abstraite. Ils ont servi à garder l'idéal chrétien : c'est ce qui fait leur mérite. En tant que définition scientifique de la religion, ce qu'ils ont voulu être, ils se trouvent nécessairement arriérés dans le temps présent, étant, par rapport à la science d'aujourd'hui, des œuvres d'ignorance. Toute l'économie théologique de la rédemption, dont il ne semble pas que Jésus lui-même ait eu la moindre idée, nous apparaît comme artificielle et fictive : symbole suranné, qui nous cacherait maintenant, plutôt qu'ils ne nous révèlerait, les vérités qu'il a eu pour objet de signifier. Si le catholicisme évoluait dans le sens du progrès scientifique et de l'humanité actuellement civilisée, il est certain que l'établis-

sement catholique, avec sa hiérarchie de droit divin, son dogme intangible, ses sacrements magiques, en subirait un déchet considérable. Mais il n'a pas d'autre alternative que de se transformer pour vivre, ou de se rétrécir en une secte de plus en plus fermée, pour mourir. Si l'Église ne réussit pas à demeurer l'éducatrice nécessaire de l'humanité, si le prêtre ne reste ou ne devient pas le docteur indispensable de la morale, l'Église et le prêtre auront perdu leur raison d'exister. L'avenir est impénétrable. Si l'intransigeance l'emporte, et qu'on nous chasse, nous le verrons bien. En attendant, et tant qu'on ne nous oblige pas sur l'heure à des actes ou à des déclarations directement contraires à nos convictions intimes, je pense que nous ne devons pas sortir. L'exode de tous les croyants libéraux n'aboutirait, pour le moment, à aucune création féconde. Ils auraient tort de prendre l'initiative de leur séparation.

Garnay, le 21 janvier 1907.

XXVII

A M. l'abbé X, vicaire.

Monsieur l'abbé,

Les questions que vous m'adressez sont de celles qu'on ne peut guère résoudre que pour soi-même. Mais, puisque vous m'interrogez, je suis en obligation de vous répondre. Je le fais sous toutes réserves, et sauf meilleur avis.

Il me semble que vous raisonnez trop dans l'abstrait, et que vous concluez trop vite. De ce qu'un point de dogme, qui se rapporte à une matière de fait, est démontré inexact, vous inférez que l'Église n'est pas infaillible, et qu'il n'y a pas de révélation. C'est aller vite en besogne. Ce qui est frappé de caducité, c'est une certaine conception du dogme de l'infaillibilité ecclésiastique et de la révélation. L'idée de Tyrrell est parfaitement juste : la valeur des dogmes tient à leur signification religieuse et morale. Et j'ajouterai : ce qui fait la révélation, c'est l'esprit qui anime des croyances dont les éléments matériels peuvent se renouveler, en une certaine mesure et progressivement, sans compromettre l'objet essentiel, la

fonction nécessaire de la foi. Je crois que l'on peut faire application de ces principes à tous les dogmes qui ont un rapport avec l'histoire (et il n'en est pas un qui ne soit dans ce cas), parce que l'enseignement officiel de l'Église présente, sur toute la ligne, une façon non historique d'entendre les origines de la religion. Sur les questions de révélation, d'infaillibilité, d'autorité, je ne puis que vous renvoyer à mes écrits, que vous connaissez sans doute. Rien de tout cela n'est absolu ; Dieu se révèle dans et par l'humanité ; l'expression des croyances est toujours perfectible. L'Église est infaillible et souveraine comme un père et un pédagogue, non comme un organe de vérité immuable et de pouvoir despotique.

Ceffonds, le 5 mai 1907.

XXVIII

A M. Édouard Le Roy.

Cher Monsieur,

Je m'étais fait de votre livre [1] une idée un peu différente de ce qu'il est. Je me le figurais un

1. *Dogme et critique.*

dans l'harmonie d'un plan nouveau. Il est un surtout dans son objet, dans la question traitée, qui y apparaît en sa pleine actualité. Vous avez négligé un petit avantage littéraire pour un grand avantage réel. Je ne vous cacherai pas que la partie critique de votre ouvrage me satisfait beaucoup plus que la partie positive. Le symbolisme théologique n'a sa raison d'être que pour ceux qui, intellectuellement accoutumés aux vieux dogmes, ne peuvent pourtant s'accommoder de leur sens littéral. Mais la signification morale de la plupart des dogmes chrétiens, celle qui vaut pour nous et nos contemporains, est si éloignée de leur signification originelle et de leur teneur théologique, que je me demande s'il est bien utile d'ébaucher une construction métaphysique servant d'intermédiaire entre les vieux symboles et les règles actuelles de l'action. Celle-ci est seule consistante. La nouvelle explication tombera demain, si tant est qu'elle risque d'être acceptée aujourd'hui. Votre doctrine de la résurrection est un beau poème : est-ce autre chose qu'un poème? Votre philosophie générale de la connaissance est d'un grand intérêt : est-ce autre chose qu'un brillant essai, peut-être un système, dont il ne faudrait pas trop faire dépendre les croyances morales? Loin de nous les fléaux de l'*histori-*

cisme et de l'*extrinsécisme!* Mais défions-nous de reconstituer, en la baptisant philosophie de l'action, une métaphysique moins logiquement déduite et plus obscure que l'ancienne. Nous avons tous médit du *spiritualisme*. De temps en temps je me demande si ce que nous faisons n'y ressemble pas un peu trop, et si la pédagogie religieuse qui est appelée à prévaloir ne sera pas infiniment plus simple dans son objet, sa méthode et son organisation, que nos rêves de catholicisme intelligent et vivant. Le catholicisme officiel ne nous ménage pourtant pas les avertissements ces jours-ci. Efforçons-nous de les bien entendre.

Veuillez me pardonner ce radotage. Je suis encore passablement fatigué. En écrivant maintenant, je m'expose à donner raison aux excellents petits jeunes gens, pleins de talent et d'espérance, qui pensent que mon temps est fini, et qu'il leur appartient de faire aboutir ce qu'ils veulent bien appeler mon œuvre. Que la bénédiction du Ciel et la mienne les accompagnent dans cette terrible besogne!

Ceffonds, le 9 mai 1907.

XXIX

A M. l'abbé X.

Monsieur l'Abbé,

La plupart des questions que vous me posez sont traitées explicitement ou résolues implicitement dans mes « petits livres », que sans doute vous avez lus, puisque vous vous adressez à moi.

Tous les dogmes et enseignements de l'Église au sujet de la Vierge Marie procèdent du sentiment chrétien, non de témoignages historiques. On n'imagine pas que l'immaculée conception puisse être attestée par l'histoire. Même la conception virginale du Christ aurait pu être difficilement matière de témoignage certain. En fait, ce n'est pas ainsi que cette croyance est entrée dans la tradition chrétienne. Suggestions de la foi, qui tendent au développement d'un idéal religieux et moral.

L'autorité de l'Église, qui entend au sens matériel bien des énoncés où un examen plus attentif ne découvre que des symboles, ne peut avoir le caractère d'infaillibilité absolue que la pratique ecclésiastique, plus encore que la théorie théolo-

gique, n'a pas cessé de lui attribuer. On peut la comparer à celle des parents vis-à-vis de leurs enfants, à celle d'un maître vis-à-vis de ses élèves. Infaillibilité relative et pédagogique, qui devrait s'exercer par voie de persuasion et dans certaines limites, non par contrainte et sans réserves.

Les dogmes sont des formules d'enseignement traditionnel qui ont pour objet de contribuer à cette œuvre d'éducation religieuse et morale, mission véritable de l'Église. Ces formules ne sont pas immuables; elles sont perfectibles. Aucun dogme n'est un pur produit de l'imagination. Tous ont répondu à un besoin de la conscience chrétienne, et conséquemment recèlent un sens moral qu'il s'agit d'extraire quand le symbole lui-même est frappé de caducité.

Toute l'institution chrétienne, discipline et culte, est dans le même cas que le dogme. Tout cela vaut comme moyen de conduire l'humanité à la perfection de son développement moral. Tout cela est divin en tant que servant effectivement à cette grande œuvre. Mais il est clair que la façon d'entendre ces choses peut varier, et que l'espèce de mécanisme surnaturel, impliqué, par exemple, dans la notion commune du sacerdoce, est une idée susceptible d'être élargie et spiritualisée.

Vous pouvez voir maintenant en quel sens le

dogme est le fondement nécessaire de la morale chrétienne. Les deux sont inséparables. Mais, au lieu que le dogme prescrive impérativement la morale, c'est la morale qui est, pour ainsi dire, le critère du dogme, la valeur d'une doctrine se mesurant d'après son efficacité morale. D'ailleurs, pour qui sait comprendre, la révélation n'est pas un système théorique, mais une instruction concernant la bonne vie.

Ceffonds, le 9 mai 1907.

XXX

A M. F. von Hügel.

Monsieur le Baron et cher ami,

Vous étiez inquiet de ce qui pourrait m'arriver bientôt du côté des Congrégations romaines, et voici que c'est à vous qu'il arrive quelque chose [1]. Bien peu de chose assurément, une injure qui ne se justifie en aucune manière. Quand donc vous a-t-on vu « poser en maître et presque en docteur de l'Église », ou bien « faire la leçon au Pape lui-même » ? Ces propos, qui veulent être

1. Voir *Documents*, n° V.

sévères, ne sont que violents et ridicules. Jamais personne au monde n'a exposé ses opinions les plus certaines avec plus de modération que vous. Jamais on n'a eu plus de souci de respecter les puissances jusque dans leurs susceptibilités. Vous êtes de ceux qu'un Pape pourrait, sans compromettre sa dignité, interroger et consulter utilement sur maintes questions. Léon XIII ne l'ignorait pas. Mais, en aucune occasion, vous n'avez affiché la moindre prétention à une maîtrise quelconque, surtout à l'égard du Souverain Pontife. Et depuis quand n'est-on plus autorisé à soumettre, même au Pape, des considérations réfléchies et sincères sur tous les sujets où l'on est en mesure et en droit d'avoir un avis? Et qu'est-ce que ce régime de despotisme aveugle et incohérent que l'on veut introduire dans l'Église ? Les gros mots ne suffiront pas à le faire triompher. Je ne pense pas que vous soyez beaucoup ému de ce que vient d'écrire le Cardinal Steinhuber. Nous commençons à connaître cette rhétorique. Elle n'enlèvera rien à l'estime que professent pour vous tous ceux qui vous ont parlé une seule fois. Ils continueront à vous tenir pour le meilleur et le plus humble des hommes, et le plus dévoué des amis.

Ceffonds, le 10 mai 1907.

XXXI

A S. É. le Cardinal Steinhuber,
préfet de la S. Congrégation de l'Index.

Monseigneur,

La lettre que je me permets d'écrire à Votre Éminence Lui paraîtra sans doute un acte d'extraordinaire témérité, à moins que ce ne soit d'insupportable orgueil. Ce n'est que la parole simple et triste d'un homme qui souffre de ce qu'on a publiquement insulté, au nom de l'Église, un autre homme qu'il aime et vénère, et qu'il sait n'avoir pas mérité le jugement rigoureux qui l'atteint dans la lettre de Votre Éminence au Cardinal Ferrari, à propos du *Rinnovamento*. Je veux parler du baron Friedrich von Hügel. J'honore d'une particulière estime tous les autres noms que vous avez cités. Mais le tort fait à M. von Hügel me touche plus spécialement, parce que M. von Hügel est, depuis bien des années, mon ami intime, et qu'il m'est intolérable de voir traiter d'orgueilleux, de prétendu catholique, qui s'arroge la maîtrise dans l'Église et ose faire la leçon au Pape même, le chrétien le plus humble,

le plus désintéressé, le plus sincèrement dévoué à la cause du catholicisme, qu'il m'ait été donné de connaître depuis que j'existe. Sans doute, ce laïque savant et pieux joint aux qualités que j'ai déjà dites la sincérité et le courage. En plusieurs occasions où l'on eût mieux aimé peut-être qu'il se tût, il a dit son opinion, avec modestie, avec réserve, avec tous les égards qu'un croyant de sa sorte, aussi noble par le cœur que par la naissance, sait observer envers la hiérarchie, et spécialement envers le Souverain Pontife. Serait-ce donc là un crime ? Le successeur de Pierre ne peut-il plus entendre que la voix des flatteurs, et toute indépendance de pensée lui est-elle immédiatement suspecte ?

Je souhaite, Monseigneur, que les mesures qu'on a déjà prises, et celles que l'on semble disposé à prendre pour arrêter par force le mouvement intellectuel qui s'est produit dans l'Église depuis quelques années, ne tournent pas au détriment de l'institution catholique. Quoi qu'il en soit, la mention de M. von Hügel, dans les conditions où Votre Éminence a cru devoir la faire, restera comme une injure gratuite, qui pèsera sur qui l'a lancée, non sur qui l'a reçue.

Ceffonds, le 12 mai 1907.

XXXII

A S. É. le Cardinal Merry del Val.

Monseigneur,

L'un de ceux qui ont droit de se croire visés dans la récente allocution du Saint-Père aux nouveaux Cardinaux [1] se permet d'adresser à Sa Sainteté, par l'intermédiaire de Votre Éminence, non une protestation, mais une humble rectification, qui, venant de la conscience de l'accusé, fait appel à la conscience de l'accusateur. Les paroles publiques d'un Pape ne sont pas prononcées à la légère. C'est une raison de plus pour que les personnes contre lesquelles il lui arrive de porter un blâme retentissant s'examinent elles-mêmes, afin de comparer leur attitude aux griefs qui sont allégués contre elles. Et s'il se trouve que les griefs soient disproportionnés à la réalité, la justice du Pontife doit souhaiter de connaître ce qu'ont été véritablement les sentiments, les paroles et les actes de ceux qu'il a cru devoir condamner.

1. Voir *Documents*, n° VI.

La description des « rebelles » dont parle Sa Sainteté, qui prêchent « le retour au pur Évangile », ne convient qu'à des protestants. Y en a-t-il un seul, parmi ceux que le Saint-Père semble avoir voulu désigner, qui ait apprécié le développement chrétien comme une « frondaison » à élaguer pour que soit restituée à l'Évangile sa pureté première ? Cette thèse est, en particulier, celle du professeur Harnack, que j'ai essayé de réfuter dans *L'Évangile et l'Église.* On peut bien me l'imputer : le fait est que je l'ai toujours combattue. J'ai écrit aussi, il est vrai, que les formes du développement catholique n'avaient rien d'absolu, et que le dogme, le gouvernement, même le culte de l'Église étaient toujours perfectibles. Mais ce qui est mauvais en soi n'est pas capable de perfectionnement. Et si j'avais pensé que la théologie, les conciles, l'ascétisme fussent en contradiction avec l'Évangile, je n'aurais pas entrepris la défense de l'idée catholique contre l'idée protestante, je n'aurais pas cru le catholicisme susceptible de progrès et d'amendement.

Je n'ai jamais admis ni écrit que l'inspiration biblique se réduisît à la doctrine de la foi et des mœurs, ni que l'Église, dans l'interprétation des Écritures, fût sujette aux règles de la science critique. J'ai même écrit tout le contraire, sauf à

reconnaître dans l'enseignement intégral de la Bible, comme dans celui de l'Église, un élément ou un aspect relatif et variable, dont l'existence ne peut être contestée que par ceux qui n'ont jamais étudié ce double enseignement dans l'histoire.

Le Saint-Père parle avec amertume de ceux qui s'émancipent de l'Église, « sans se révolter, pour n'être pas mis dehors, mais néanmoins sans se soumettre, pour ne pas manquer à leurs propres convictions ». Votre Éminence n'ignore pas ce qui s'est passé après la condamnation de mes livres par les Congrégations du Saint-Office et de l'Index. Votre Éminence exigeait une rétractation si étendue, que je n'en ai pas pu même concevoir la possibilité. Cette exigence m'a toujours paru dépasser de beaucoup la portée du jugement rendu, le Saint-Office n'ayant censuré aucune doctrine en particulier, et mes livres contenant tout un ensemble d'opinions dont la plupart, d'ordre purement historique, échappent, en cette qualité, au jugement de l'Église. Mes sentiments n'ont pas changé depuis trois ans. Mais il serait faux et injuste de dire que je ne me suis pas révolté parce que j'ai craint d'être mis dehors. Je ne me suis pas révolté parce que je n'avais aucun motif de conscience pour rompre avec l'Église, et que

je pensais avoir de ces motifs pour rester dans la profession du catholicisme. Ce ne sont pas les menaces dont on a usé envers moi qui ont déterminé ma conduite. Et bien que cette conduite n'ait pas été comprise, je ne regrette pas les sacrifices que j'ai faits, il y a trois ans, pour contribuer, autant qu'il était en moi, à la pacification des esprits.

Ceffonds, le 12 mai 1907.

XXXIII

A M. Auguste Roussel,
rédacteur à l'*Univers*.

Monsieur,

Lorsqu'on veut se constituer arbitre de l'orthodoxie des autres, il est prudent de commencer par s'instruire soi-même des principes élémentaires de la théologie. Dans l'article que votre journal a publié, le 9 mai, contre la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, vous confondez l'idée de la conception virginale avec celle de la divinité du Christ, comme si les deux notions n'étaient pas tout à fait distinctes, et comme si

Jésus était Dieu parce qu'il a été conçu miraculeusement, non parce que le Fils de Dieu, qui procède éternellement du Père, et qui est Dieu comme lui, s'est manifesté en Jésus. Sans le vouloir, vous donneriez raison à M. Herzog, que vous taxez d'hérésie [1]. Car vous argumentez selon la mentalité païenne de ces esprits, un peu grossiers, il faut l'avouer, qui ne pouvaient, d'après M. Herzog, comprendre que le Christ fût Fils de Dieu, si Dieu n'était intervenu directement dans l'œuvre de sa génération. Or, Monsieur, ce n'est pas ainsi, je suis un peu confus d'avoir à vous le dire, ce n'est pas ainsi que l'entendent le quatrième Évangile, le concile de Nicée, la tradition des siècles chrétiens. Pour l'auteur du quatrième Évangile, Jésus est Dieu parce que le Verbe divin s'est incarné en lui ; et cet auteur ignore, peut-être avec intention, la conception virginale. Quant à la définition catholique de la divinité du Christ, vous devez savoir qu'elle consiste en ce que le Verbe, Fils éternel de Dieu, s'est uni hypostatiquement [2] l'humanité de Jésus.

1. A propos d'un article sur *la conception virginale du Christ*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1907, n° 2. Voir *Documents*, n° VII.

2. En français : personnellement.

Cela encore est indépendant de la conception virginale.

Je me permets d'ajouter, en ce qui concerne la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, et moi-même, que la *Revue* a été fondée au commencement de l'année 1896, et que, depuis ce temps-là, je me suis chargé d'y rédiger la chronique biblique. J'y ai publié aussi un très grand nombre d'articles sur divers sujets. Ma collaboration n'est donc pas postérieure à la condamnation de *L'Évangile et l'Église*, et cette condamnation n'en a aucunement changé les conditions. Je ne dis rien sur votre façon d'apprécier mes articles de critique. Il me suffit d'observer que votre langage atteste, en matière d'exégèse, une inexpérience plus grande encore qu'en matière de théologie.

Ceffonds, le 12 mai 1907.

XXXIV

A M. l'abbé X. [1].

Monsieur,

Votre logique est un peu prompte. Les choses morales ne sont pas des théorèmes de géométrie. On ne profite, il est vrai, des sacrements de l'Église, que selon la foi qu'on y a, et le sens qu'on y attache. Mais cela ne prouve pas qu'il faille les rejeter dès qu'on a remarqué ce caractère d'efficacité relative. A ce compte, il faudrait tout lâcher, même les principes qui nous semblent solides ; car c'est aussi relativement à nous qu'ils sont tels. Vous semblez croire que, dans l'ordre religieux et moral, le vrai et le faux sont des catégories absolues et bien délimitées. Il n'en est pas tout à fait ainsi. C'est pourquoi rejeter en bloc tout un système religieux, sous prétexte d'imperfection, est un acte insensé. Il faut voir en ce système ce qu'il a de bon, et tâcher seulement de l'améliorer.

Ceffonds, le 15 mai 1907.

1. Destinataire de la lettre XXIX.

XXXV

A M. Auguste Roussel.

Monsieur,

L'article qu'il vous a plu d'écrire à mon sujet, dans l'*Univers* du 27 mai [1], contient certaines choses qui me surprennent.

D'abord, vous parlez d'un anonyme qui s'est permis de vous adresser « autre chose que des félicitations » pour un précédent article, et vous dites de cet inconnu : « En bon élève de M. Loisy, l'auteur renchérit encore sur son maître, et nous accable d'épithètes. » Je serais curieux de savoir en quelle occasion je me suis publiquement occupé de vous et de votre journal, pour vous attribuer une épithète quelconque. Ce n'est pas que je sois embarrassé pour choisir celles que vos procédés de polémique peuvent mériter. Mais, si les attaques de *l'Univers* et de *la Vérité* m'avaient paru dignes de réponse, vous savez bien vous-même que j'aurais trouvé autre chose que des épithètes pour les réfuter.

1. Voir *Documents*, n° VIII.

Vous vous êtes mis à deux pour lire le petit article que j'ai donné, dans la *Revue critique* du 8 avril 1907, sur le *Manuel* [1] de M. Guignebert, et vous avez découvert que, selon moi : « les apôtres, après la passion, s'étaient enfuis loin de Jérusalem, jusqu'en Galilée ; que ce fut seulement *quelques semaines* ou *quelques mois* plus tard qu'ils eurent l'idée de la résurrection du Sauveur; qu'à ce moment-là, on ne songeait même plus à vérifier l'état du tombeau, prétendument vide ; que le rôle ainsi rempli par Joseph d'Arimathie a été imaginé par les apologistes postérieurs pour fortifier la croyance à la résurrection ». Or voici ce que j'ai écrit : « Le rôle de Joseph d'Arimathie dans l'ensevelissement n'est pas mieux garanti que celui de l'ange qui annonce aux femmes la résurrection. Le tout se présente comme un argument de la foi contre l'incrédulité. Tous les amis de Jésus étaient consternés ou en fuite le soir de la passion, et les circonstances de la sépulture ont dû être telles que la représentation du cadavre était impossible, si tant est qu'on eût pris la peine d'y penser, lorsque, quelques semaines, peut-être quelques mois plus tard, les disciples galiléens,

1. *Manuel d'histoire ancienne du christianisme*, I. *Les origines* (Paris. 1906).

revenus à Jérusalem, commencèrent à dire que leur Maître était ressuscité. »

Si vous avez lu les Évangiles, vous devez savoir que la fuite des apôtres et leur retour en Galilée, après la passion, sont attestés par MARC, XIV, 27-28 : « Et Jésus leur dit : Vous serez tous scandalisés cette nuit à mon sujet, car il est écrit : *Je frapperai le pasteur, et les brebis seront dispersées*. Mais, après ma résurrection, je vous précéderai en Galilée. » Et vous pouvez vérifier dans MARC, XVI, 7, que l'ange, par l'intermédiaire des femmes, enjoint aux disciples de se rendre en Galilée pour y voir Jésus ressuscité. Vous trouverez les mêmes indications dans Matthieu, avec la mention expresse du voyage en Galilée (MATTH. XXVIII, 16). Même l'auteur du quatrième Évangile, dans le discours après la Cène, fait dire aux disciples par Jésus (JEAN, XVI, 32) : « L'heure vient, et elle est venue, où vous allez être dispersés chacun chez vous, et vous me laisserez seul. » Suis-je donc si téméraire de penser que les apôtres sont retournés en Galilée avant de prêcher la résurrection du Sauveur à Jérusalem ?

Si l'on veut bien vous croire, j'aurai soutenu que les apôtres n'eurent l'idée de la résurrection que quelques mois après la passion. J'ai parlé de la prédication à Jérusalem. Les apôtres ont cru à

la résurrection avant de la proclamer. Leur foi s'est formée en Galilée, aussitôt après qu'ils y furent revenus ; quand cette foi se fut affermie, ils retournèrent à Jérusalem pour tâcher de la répandre. Cette opinion est peut-être un peu moins absurde que celle que vous me prêtez sans raison, faute d'avoir lu vous-même, ou d'avoir compris les conclusions, nécessairement succinctes, de mon article dans la *Revue critique*. J'ai fait du même ouvrage un compte rendu plus développé, dans la *Revue historique* de mars-avril 1907, et je m'étonne qu'il ait échappé à la diligence et au zèle de votre correspondant.

Je n'ai pas dit non plus que, dans les premiers temps de la prédication apostolique, « on ne songeait même plus à vérifier l'état du tombeau prétendument vide ». J'ai dit que les conditions réelles de l'inhumation ne permettaient pas de rechercher le cadavre, pour le cas où l'on en aurait eu l'idée. Il est probable que l'aristocratie sadducéenne ne prit pas d'abord au sérieux le témoignage des apôtres. Mais il ne pouvait être question de s'assurer si le sépulcre de Jésus était vide ou non, parce qu'il n'y avait pas eu de sépulture. L'ensevelissement par Joseph d'Arimathie, et la découverte du tombeau vide, le surlendemain de la passion, n'offrant aucunes garan-

ties d'historicité, l'on est en droit de conjecturer que, le soir de la passion, le corps de Jésus fut détaché de la croix par les soldats, et jeté dans quelque fosse commune où l'on ne pouvait avoir idée de l'aller chercher et reconnaître au bout d'un certain temps.

Vos informations sur la campagne antibiblique et la part que le « judaïsme thalmudique » prend à « l'œuvre de démolition »poursuivie par ce que vous appelez mon « école », sont tout bonnement ridicules. Il y a des savants israélites, protestants, et même catholiques, qui traitent scientifiquement les problèmes scripturaires. Leur œuvre peut être dangereuse pour certaines idées plus ou moins traditionnelles, et pour une théologie qui n'a jamais examiné à fond ses propres titres. Mais ce ne sont pas pour cela des conspirateurs. Soyez persuadé, Monsieur, qu'ils n'ont pas besoin de s'entendre pour que beaucoup des thèses qui vous sont chères soient gravement compromises. Quant à mon « école », je ne me suis pas, jusqu'à ce jour, aperçu qu'elle existe.

Ceffonds, le 29 mai 1907.

XXXVI

Au même.

Je reçois seulement aujourd'hui, par la complaisance d'un de mes amis, votre numéro du 17 [1], où vous avez jugé bon de publier ma lettre du 12, avec un petit commentaire de votre façon.

Ma lettre aura du moins servi à vous remémorer votre théologie. Mais vous avez bel et bien écrit, dans votre article du 9, à propos du travail de M. Herzog : « Ce titre *(La conception virginale du Christ)* est une ironie, car on devine bien que l'article est fait pour nier la divinité et l'origine (?) du Sauveur. Selon l'auteur, et en dépit des affirmations de Notre-Seigneur Jésus-Christ, prouvées par ses miracles, c'est seulement un siècle après sa mort que l'infiltration mythologique des païens convertis au christianisme aurait fait naître la légende de la divinité de Jésus-Christ. »

Sans perdre le temps à vous complimenter sur l'élégance et la précision de votre style, je me per-

1. Voir *Documents*, nº IX.

mets d'observer que, pour tout lecteur sans parti pris, il est impossible de mieux confondre la donnée, mythologique en soi, de la naissance miraculeuse, et la donnée, en soi philosophique, de l'incarnation du Verbe. M. Herzog, que je n'ai pas l'honneur de connaître, et qui sans doute n'a pas besoin de moi pour le défendre, traitait uniquement de la conception virginale, non de la divinité du Christ. Il n'aurait pu qualifier celle-ci de légende, comme il paraît disposé à faire pour celle-là. Métaphysique et histoire sont deux. M. Herzog a esquissé l'histoire d'une croyance, en utilisant de son mieux les matériaux qui s'offrent à la critique. Notez qu'il fixe aux environs de l'an 80, et non un siècle après la mort du Sauveur, comme vous l'avez écrit, l'apparition de ce qu'il appelle, un peu improprement, « le dogme de la conception virginale ». A cette date, il ne s'agit que d'une idée, d'une suggestion de la foi, non d'un dogme ecclésiastique.

Si j'ai dit que l'auteur du quatrième Évangile « ignore, peut-être avec intention, la conception virginale » du Christ, c'est parce qu'il n'en parle pas dans les endroits de son livre où il serait naturel qu'il en parlât. Il n'en tient pas compte, soit qu'il ait ignoré les récits, relativement récents, qui concernent la naissance de Jésus, dans

les Évangiles de Matthieu et de Luc, soit qu'il n'ait pas cru devoir les prendre au sérieux. Pour cet auteur, l'incarnation existe sans aucun égard à la conception virginale, et il est bien superflu de m'alléguer à ce propos le symbole de la Messe, comme si l'évangéliste avait dû penser exactement ce qu'enseigne le symbole.

Je veux espérer avec vous, Monsieur, que vous n'encourrez jamais les condamnations de l'Église. Je croirai même, si cela peut vous être agréable, que le Saint-Siège n'a jamais eu qu'à se louer de votre docilité parfaite. Mais je ne reconnais pour juges de mes témérités d'exégète, si témérités il y a, que les personnes qui entendent quelque chose à l'état présent de la science biblique. Et pour ce qui est de mes erreurs théologiques, je les conteste simplement. Jamais je n'ai parlé au nom de l'Église, pour expliquer ce qu'on doit croire de foi catholique. J'ai essayé de décrire, en historien, le développement des croyances et des institutions chrétiennes, sans imposer mes conclusions à qui que ce soit, et sans leur attribuer d'autre valeur que celle qui résulte de leur probabilité intrinsèque ou de leur vraisemblance.

Ceffonds, le 31 mai 1907.

XXXVII

A M. Pierre Jay,
Directeur de *Demain*.

Monsieur,

L'information de la *Croix*, que vous avez reproduite, touchant la dernière assemblée des Évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris [1], ayant un caractère quasi officiel, je me permettrai, si vous le voulez bien, une remarque sur les lignes de son texte qui concernent la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*.

On appelle ce périodique « la *Revue* de M. l'abbé Loisy ». Je ne sais pas, ou plutôt je ne sais que trop ce qui me vaut l'honneur de cette désignation ; mais elle n'en contient pas moins une très grosse inexactitude. La *Revue d'histoire et de littérature religieuses* n'est pas à moi : je n'en suis pas l'unique propriétaire. La *Revue d'histoire et de littérature religieuses* ne relève pas de moi : je n'en suis pas le directeur. La *Revue d'histoire et de littérature religieuses*

1. Voir *Documents*, nº X.

n'est pas administrée par moi : je n'en ai pas été jusqu'à présent le secrétaire. Enfin la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* n'est pas remplie de mes élucubrations : je ne suis qu'un de ses rédacteurs.

La *Revue* a été fondée, en 1896, par un comité de sept membres, qui a supporté les premiers frais de publication. Depuis, elle a vécu tranquillement, sous la tutelle de ce comité, en suivant le programme qu'elle s'était assigné d'abord : traiter d'un point de vue purement historique et critique, les questions de littérature et d'histoire religieuses. Nous avons toujours eu un assez grand nombre de collaborateurs, ecclésiastiques et laïques, dont plusieurs ont un nom fort respectable. Mgr Duchesne nous a donné sa remarquable étude sur *Les premiers temps de l'État pontifical*; le Père (maintenant Monseigneur) Baudrillart, un savant exposé des *Idées qu'on se faisait au* XIVe *siècle sur le droit d'intervention du Souverain Pontife en matière politique*; M. Turmel, son *Histoire de l'angélologie*, *L'eschatologie à la fin du* IVe *siècle*, *Le dogme du péché originel;* D. Germain Morin, divers articles de la plus irréprochable érudition ; le P. Griselle (un jésuite, si je ne me trompe), de très curieuses notes sur *Certains épisodes de la campagne*

antiquiétiste; M. Lejay, une étude très minutieuse et très complète sur *Le rôle théologique de Césaire d'Arles;* M. Henry Cochin, une série d'articles de la plus fine littérature sur *Le frère de Pétrarque ;* M. Paul Fournier, des *Études sur les pénitentiels;* M. Franz Cumont, plusieurs travaux importants, principalement sur les anciennes religions orientales et le culte de Mithra ; M. P. de Nolhac, quelques morceaux des plus savoureux, notamment *La conversion de Mme de Pompadour;* M. Auguste Diès, *L'évolution de la théologie dans les philosophes grecs ;* M. Jacques Zeiller, *Saint Domnius de Salone*; M. Maurice Masson, *Fénelon et Mme Guyon;* etc., etc.

Ma revue n'est donc pas *ma* revue. C'est tout aussi bien celle de Mgr Duchesne, de Mgr Baudrillart, de M. Turmel, du P. Griselle, etc., etc. Étant donnés l'esprit et l'organisation de notre périodique, chaque rédacteur n'est évidemment responsable que de ce qu'il y a écrit. Il serait absurde et injuste d'attribuer la moindre part dans mes « erreurs » aux personnages ecclésiastiques dont j'ai fait plus haut l'énumération. De la mesure prise par les Évêques il résulte que ceux qui apportaient des « vérités » à la *Revue* n'auront plus le droit de les y mettre. Les laïques

seuls (je me demande si c'est une faveur qu'on leur accorde, ou bien un témoignage de moindre estime, peut-être de moindre confiance dans leur docilité) peuvent encore y collaborer avec moi.

Mais je m'abstiens, pour toutes sortes de motifs, d'entrer dans la discussion de cet acte épiscopal, d'autres actes, plus nets et plus décisifs, devant bientôt sans doute en éclaircir la logique un peu ténébreuse.

Ceffonds, le 1er juin 1907.

XXXVIII

A S. É. le Cardinal Richard.

Monseigneur,

Je viens de lire l'ordonnance[2] par laquelle les ecclésiastiques qui relèvent de votre juridiction reçoivent défense de « collaborer, de quelque façon que ce soit », à la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*. Trouvant dans cette ordonnance plusieurs choses qui m'étonnent, je me permets de soumettre respectueusement à

1. Voir *Documents*, n° XI.

Votre Éminence les réflexions que sa décision m'a suggérées.

« Certaines chroniques bibliques » dont Votre Éminence ne nomme pas l'auteur, bien qu'elles soient signées, « trois articles signés Dupin, sur la Trinité, et un article signé Herzog, sur la conception virginale du Christ », sont jugés par vous répréhensibles ; pour ce motif, « de peur que la collaboration d'ecclésiastiques à un tel recueil » ne lui donne « une autorité périlleuse », vous défendez à vos prêtres d'écrire dans la même *Revue* que l'auteur des susdites chroniques, et que MM. Dupin et Herzog. Je ne vous objecterai pas que le rédacteur de ces chroniques bibliques est un prêtre. Vous avez suffisamment travaillé, Monseigneur, à le disqualifier comme ecclésiastique, pour être autorisé maintenant à le traiter en laïque, ou plutôt comme une personnalité sans nom. Je ne vous demanderai pas davantage si vous êtes bien assuré que MM. Dupin et Herzog soient étrangers à la cléricature. Je ne les connais ni l'un ni l'autre. Votre Éminence a l'air de regarder leurs noms comme fictifs. Peut-être a-t-Elle raison. Mais, si Elle a voulu insinuer que les articles en question pourraient provenir de la même plume que les chroniques bibliques, ainsi qu'on l'avance

dans certains journaux bien vus à l'Archevêché, j'aurai le regret de Lui dire qu'Elle se trompe, et qu'on La trompe audacieusement. On ne me calomnie pas sans doute autant qu'on le pense, en m'attribuant ces articles, qui sont œuvres d'érudition sincère; mais on commet une erreur, que je soupçonne volontaire chez quelques-uns. Ces articles ne sont pas de moi, et, si j'avais eu à traiter les mêmes sujets, je m'y serais pris d'une autre manière.

Mais ce que je veux faire observer à Votre Éminence, c'est qu'Elle paraît se méprendre entièrement sur le caractère d'une publication telle que la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*. Cette *Revue* n'est pas un organe d'enseignement dogmatique, avec un programme doctrinal qui lierait tous ses collaborateurs. C'est un recueil de travaux scientifiques, auxquels on ne demande pas autre chose que d'être vraiment scientifiques, et qui doivent être appréciés indépendamment les uns des autres. Chacun vaut ce qu'il vaut, sans préjudice du voisin, et l'un n'est pas solidaire de l'autre. La réversibilité des mérites n'a pas lieu de s'appliquer ici. Mes articles, s'ils sont faibles et insuffisants, ne font pas tort à la magnifique étude que Mgr Duchesne a jadis publiée chez nous, sur les origines du pou-

voir temporel des papes. Réciproquement cette étude ne communique pas l'ombre de prestige à ce qui vient d'une main moins expérimentée. J'oserai ajouter qu'il en est de même au point de vue de la conformité plus ou moins grande que ces travaux peuvent avoir avec l'enseignement commun des théologiens catholiques. Tous nos lecteurs sont assez intelligents pour comprendre que mes hardiesses (ou ce qu'on appelle ainsi) ne rendent pas hérétiques les PP. van den Gheyn et Griselle, S. J., qui ont écrit dans la *Revue*; et ils savent également que l'orthodoxie de ces Pères ne garantit pas l'accord de mes conclusions avec les décrets de la Commission pontificale des études bibliques. Si Votre Éminence appliquait jusqu'au bout le principe dont Elle a trouvé bon d'user envers nous, il n'est pas une revue d'esprit véritablement scientifique où elle dût permettre à son clergé de collaborer.

Je n'ai pas à défendre l'orthodoxie des articles signés Dupin et Herzog; mais je crois avoir le droit de protester contre les trois qualificatifs que Votre Éminence assigne à mes chroniques : « irrespectueuses, téméraires et dangereuses ».

Vous a-t-on dit, Monseigneur, à qui et à quoi j'avais manqué de respect? J'ai été souvent inju-

rié dans la presse catholique, et jusque dans des documents épiscopaux; mais je cherche vainement en quelle occasion j'ai pu être irrespectueux envers les personnes mêmes qui se montraient le plus violemment agressives envers moi. Je crois avoir aussi l'habitude de traiter sérieusement les sujets sérieux. Mais toutes les opinions des écrivains catholiques les plus recommandés ne sont pas aussi vénérables que l'Écriture sainte. Quand ces opinions sont ridicules, je ne me retiens pas toujours de le dire ou de le laisser entendre. Si c'est un crime, je m'en accuse; mais j'aurais pensé que c'était un service très facilement rendu à la vérité.

Mes témérités, Éminence, sont essentiellement relatives. J'étais téméraire, il y a quatorze ans. quand vous m'avez expulsé de l'Institut catholique. Je ne le paraîtrais pas tant aujourd'hui, si je n'avais fait encore plus d'un pas en avant. Il est d'ailleurs évident que ma grande témérité consiste à ne reconnaître pas l'autorité absolue et intangible de la théologie dite traditionnelle. Pour quiconque se soumet à cette autorité, chaque page de mes écrits est pleine d'erreurs. Reste à savoir, Monseigneur, si ma mentalité, comme on dit à présent, n'est pas celle de tous nos contemporains qui, sans orgueil, sans pré-

tention, sans parti pris, vivent simplement la vie de leur esprit.

Le danger dont parle Votre Éminence doit être celui qu'on dit exister, pour la foi, dans des opinions nouvelles en matière de science religieuse. Votre Éminence n'ignore pas que j'ai toujours pensé et agi comme si un danger non moindre, et plus pressant peut-être, s'attachait aux opinions surannées, à une forme d'enseignement et à des idées que les intelligences d'aujourd'hui ne peuvent plus supporter. Il est vrai aussi que, depuis la condamnation de mes écrits par la Congrégation du Saint-Office, et à raison des dispositions que m'ont témoignées les autorités ecclésiastiques au cours de ces dernières années, je n'ai pas eu d'autre souci dans mes publications que celui de la vérité sans épithète, et que je me suis dispensé des ménagements que j'avais cru devoir garder tant que je considérais comme possible l'évolution de l'enseignement religieux, qui me paraît encore maintenant être pour l'Église la première condition de salut.

Ceffonds, le 2 juin 1907.

XXXIX

A M. Auguste Roussel.

Monsieur,

Il me semble que vous m'insultez[1]. Je vous avoue que cela m'est parfaitement égal, et que vos injures sont au-dessous même de mon mépris.

Je ne vous ai pas demandé de publier mes lettres dans votre journal. Mais si, dans une intention que je n'apprécie pas pour le moment, vous jugez à propos de les insérer, il faudrait au moins les donner en entier, non les analyser inexactement et les tronquer, comme vous avez fait pour ma seconde lettre, dans votre numéro du 3 juin.

Vous dites que ma lettre n'a pas été écrite pour rectifier telle ou telle de vos assertions ; elle ne contient pas autre chose que des rectifications. Qui êtes-vous donc, Monsieur, et la sincérité ne figurerait-elle pas au nombre de vos vertus ?

Vous m'accusez de solliciter, « à la façon

1. Voir *Documents*, n° XII.

renanesque », le texte des Évangiles, pour prouver que l'ancienne tradition évangélique plaçait en Galilée les premières apparitions du Christ ressuscité. Je n'ai eu besoin que de citer les passages. Si vous étiez un tant soit peu versé dans l'exégèse des Évangiles, vous sauriez qu'il n'est pas nécessaire de solliciter les textes que j'ai allégués, pour leur faire dire ce que je dis, mais bien pour soutenir ce que prétendent la plupart des apologistes catholiques, à savoir : que les apparitions ont eu lieu à Jérusalem, devant les apôtres, dès le surlendemain de la passion.

Vous me reprochez de dire : « Matthieu », « Marc », « Luc », « Jean », et vous trouvez là « un ton de mauvaise compagnie ». Rassurez-vous, Monsieur. Si j'emploie ces désignations, ce n'est pas pour manquer de respect aux quatre personnages que la tradition présente comme auteurs des Évangiles; c'est pour me référer brièvement aux écrits qui leur sont attribués. Je parle ordinairement des écrits, non de leurs auteurs présumés, et vous comprendrez peut-être que je n'appelle pas le premier Évangile, saint Matthieu, le second saint Marc, etc. J'y suis d'autant moins disposé, que le rédacteur du premier Évangile n'est pas l'apôtre saint Matthieu; que celui du second Évangile n'est proba-

blement pas le disciple de Pierre et de Paul, célébré dans la tradition catholique sous le nom de saint Marc; que celui du troisième Évangile n'est probablement pas saint Luc; et que l'auteur du quatrième n'est pas l'apôtre saint Jean. Vous auriez pu d'ailleurs vous souvenir que la formule : « Évangile selon Matthieu, selon Marc », etc., est traditionnelle et consacrée par l'usage liturgique. Consultez le latin de votre paroissien.

Si je me défends d'être chef d'école, c'est tout simplement parce que je ne le suis pas. C'est aussi parce que les polémistes de votre sorte insistent volontiers sur les agissements funestes de cette école chimérique, lorsqu'ils veulent attirer les sévérités de la hiérarchie sur des personnes qui ont le malheur de ne pas penser comme eux.

Que des savants sans parti pris, d'origine et d'éducation différentes, arrivent à des conclusions qui dérangent les anciennes doctrines sur l'inspiration, l'authenticité, la vérité de l'Écriture, cela ne prouve pas qu'il soient tous dans un même état d'esprit, « hostile à la vérité religieuse ». Cela prouve que la science de l'Écriture se fait en dépit des résistances que la théologie soi-disant orthodoxe oppose à la vérité sim-

plement dite. Il suffirait peut-être de les lire et de vous lire, pour savoir en faveur de qui l'avenir prononcera.

Ceffonds, le 5 juin 1907.

XL

Au même.

Votre bon chanoine [1], « éminent historien » dont j'ignorais l'existence, n'y va pas de main morte. Il est prompt à l'invective, comme vous, et comme vous, il brouille toutes les questions ensemble, comprend tout de travers, ne sait pas lire, ayant sans doute l'esprit trop vif et impatient.

Je ne vois pas où cet homme vénérable a pu découvrir que je présentais mes opinions personnelles comme s'imposant à tous les savants sincères, quelle que soit leur confession religieuse. C'est vous-même qui avez dénoncé leur accord et la conspiration que vous nous accusez de tramer contre la Bible. Il y a, en effet, des points

1. M. le Chanoine Henri Debout. Voir *Documents*, nº XIII.

très nombreux sur lesquels tous les critiques sérieux sont en voie de s'entendre, et vous trouveriez ma lettre beaucoup trop longue si je tentais d'en faire l'énumération. Je me borne aux conclusions les plus importantes et à leurs traits généraux : les livres dits historiques de l'Ancien Testament sont, pour la plupart, des compilations de date notablement postérieure aux événements qu'ils racontent ; le Pentateuque, nonobstant le décret de la Commission pontificale des études bibliques, et l'ingénieuse invention des secrétaires de Moïse, ne remonte pas plus haut, dans ses plus anciens éléments, que l'époque des Rois, et, dans sa forme actuelle, il est postérieur à la Captivité ; la valeur historique de tous ces livres est très inégale dans leurs différentes parties, selon le caractère des sources qui y sont entrées ; le Pentateuque, en particulier, n'a presque rien d'un document d'histoire ; la Genèse est un recueil de vieilles légendes, et les premiers chapitres ne sont pas exempts d'emprunts mythologiques ; le livre d'Isaïe, outre un fond authentique qui a fourni une partie des trente-neuf premiers chapitres, contient des morceaux de toute époque, depuis les derniers temps de la monarchie judéenne jusqu'aux temps de la domination grecque ; le livre de Jérémie a été compilé dans

des conditions analogues; Daniel est un apocryphe du temps d'Antiochus Épiphane; la plupart des psaumes, sinon tous, ont été composés après la Captivité; les écrits attribués à Salomon sont tous pseudépigraphes; Tobie, Judith, Esther sont des romans qu'on peut dire pieux, surtout le premier; les Évangiles ne sont pas proprement des livres d'histoire, mais d'édification; le quatrième se détache des trois autres comme une œuvre de théologie mystique, et il est permis de se demander s'il renferme quelque donnée historiquement consistante, en dehors de ce qu'il emprunte aux Évangiles synoptiques; ceux-ci représentent une tradition populaire sur l'enseignement et la vie de Jésus, tradition assez solide en son fond, discutable en beaucoup de détails; les récits concernant la naissance du Sauveur sont purement légendaires, et ceux qui concernent la résurrection sont en grande partie fictifs ou artificiellement arrangés; la résurrection du Christ, si on veut la prendre pour un fait d'ordre historique, échappe entièrement à la vérification de l'historien; aucun des écrits attribués à l'apôtre Jean par la tradition ne semble lui appartenir; l'Épître aux Hébreux n'est pas de saint Paul; les Épîtres de Pierre, de Jacques, de Jude ne sont pas authentiques; Jésus et les apôtres ont annoncé le

prochain avènement du règne de Dieu, et ils n'entendaient pas uniquement par là une rénovation morale de l'humanité, mais une révolution universelle des choses, la fin du monde, qui est encore à venir. Ce sont là des faits, on peut le dire, qui ne sont contestés absolument que par des gens ayant un intérêt théologique à les nier. Je ne sais pas ce qu'en pense la « phalange » de savants que M. Debout admire dans le clergé catholique; mais je sais bien qu'elle sera impuissante à les détruire.

Cet excellent et docte chanoine écrit candidement : « La réfutation des théories de M. Loisy n'est qu'un jeu pour quiconque entreprend de se livrer à fond aux études religieuses. » Ah ! le brave homme ! Et avec quel plaisir je le verrais s'exercer à ce sport si facile, lui qui, je n'en doute pas, s'est livré « à fond », comme il dit, à ces études que, d'après lui, il ne m'a été donné de faire que très superficiellement ! Je serais curieux surtout de savoir ce qu'il entend par mes « théories ». Presque tous mes écrits sont de science positive ; il n'y a pas de « théories » dans mes travaux sur *l'histoire du Canon de l'Ancien et du Nouveau Testament*, sur *l'histoire critique du texte et des versions de l'Ancien Testament*. sur les *Mythes babyloniens et les premiers*

chapitres de la Genèse, sur *le quatrième Évangile*. Gageons que votre chanoine et vous-même, qui dénoncez publiquement mes « impiétés », n'avez pas lu un seul de ces ouvrages. Je ne vous en fais pas reproche. Mais, si vous ne connaissez pas mes publications, le parti le plus expédient pous vous, et j'oserai ajouter le plus honnête, serait de n'en point parler. Je me demande même si le Chanoine Debout a lu *L'Évangile et l'Église*, et *Autour d'un petit livre*. Ce sont probablement ces deux écrits qu'il a en vue. Mais ils ne sont pas non plus remplis de « théories ». L'histoire y occupe une très grande place; et puisque l'histoire est le fort de votre savant ami, je suis surpris, je ne dirai pas affligé, qu'il n'en ait pas reconnu un peu dans ces modestes volumes. S'il les a lus, il n'a guère pu y discerner, en fait de « théorie », que l'idée du développement chrétien, dont je ne suis pas l'inventeur, bien que j'en aie fait une application plus large que les auteurs catholiques qui l'ont exploitée avant moi. Tout bien considéré, j'ai peur que votre ami ne me croie si aisé à réfuter, parce qu'il m'a jugé seulement d'après vos articles ou d'autres déclamations du même genre. Dans ces conditions, et armé de sa théologie, il se sent capable de me pourfendre. Il me semble

cependant que d'autres, plus habiles et non moins instruits que M. Debout, s'y sont essayés avec un médiocre succès.

On doit pardonner beaucoup à l'éloquence. Votre admirateur enthousiaste affirme que « tout un essaim de vulgarisateurs à la solde des ennemis de l'Église sont aux aguets pour proclamer la victoire du *modernisme* sur la doctrine catholique ». Où a-t-il vu cet « essaim de vulgarisateurs », et sait-il seulement de qui il parle? Il n'en éprouve pas moins le besoin d'insulter des gens qu'il serait fort embarrassé de désigner par leurs noms, et il suppose charitablement que, si ces « vulgarisateurs » hypothétiques ne sont pas de son avis, ils doivent être payés sur les fonds secrets de M. Clemenceau pour une action si noire. Doux chanoine ! je l'aime tout à fait, rien qu'à déguster sa prose, et combien je vous félicite d'avoir un ami si intelligent !

Je ne vois pas bien, peut-être lui-même ne sait-il pas au juste ce qu'il entend par mon « entreprise ». Ce doit être « l'œuvre de démolition » et la campagne antibiblique dont vous parliez naguère. Eh bien! Monsieur, laissez-moi vous dire une bonne fois, à vous et à votre chanoine, ce que j'ai voulu, ce que j'ai « *entrepris* », ce en quoi j'ai, du moins à ce qu'il semble, entièrement

échoué. Je me suis fait prêtre au regret de ma famille, qui aurait préféré que je choisisse une autre carrière : mais je désirais servir l'Église, et la servir de la façon que permettaient mes aptitudes, par la science et l'enseignement. Je puis dire, sans la moindre vanité, que, depuis mon entrée au grand séminaire de Châlons, en octobre 1874, je n'ai pas cessé de travailler, toujours dans l'ordre des études ecclésiastiques, et sans me laisser détourner vers des spécialités qui m'auraient éloigné de mon but primitif, l'étude et la défense du christianisme catholique. Je m'étais appliqué tout d'abord et spontanément à l'étude de la Bible ; les circonstances ont fait que j'ai pu m'y a donner en toute liberté depuis plus de vingt-cinq ans. Mais à mesure que j'avançais dans mes recherches, je m'apercevais que notre enseignement officiel était un formulaire convenu, qui ne correspondait pas à la réalité des choses. Alors, au lieu d'abandonner mon dessein d'apologétique, au lieu de prendre le misérable parti de défendre, sous le nom respecté de tradition, les thèses dont je voyais la caducité (entre nous, Monsieur, je vous avouerai que j'aurais pu avoir dans l'Église une carrière assez brillante et honorée, si j'avais su mentir), j'ai *entrepris*, après des années de labeur, après de longues réflexions,

et pourquoi ne le dirais-je pas ? après une longue période d'angoisses intérieures, durant laquelle je voyais tomber une à une, comme des feuilles mortes, les idées reçues, dont on avait entretenu ma jeunesse, et je cherchais à quoi me reprendre, en cette ruine de l'édifice où j'avais cru abriter ma foi pour l'éternité, j'ai *entrepris*, dis-je, de montrer comment l'essentiel du catholicisme pouvait survivre à la crise de la pensée contemporaine, comment l'Église pouvait justifier son passé, comment elle pouvait s'assurer l'avenir.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai *entrepris*, et je vous laisse à décider si c'était une « œuvre de démolition ». Il paraît que je n'ai pas réussi. Mon échec, en tant qu'il est réel, pourrait être moins fâcheux pour moi que pour la cause dont je m'étais constitué l'avocat. Quoi qu'il en soit, je puis regarder mon passé sans rougir, et descendre sans crainte dans ma conscience. C'est pour cela peut-être que les clameurs du dehors, même celles qui sembleraient naturellement devoir le plus inquiéter un ecclésiastique, me trouvent assez indifférent.

Votre chanoine se fait probablement, ou veut faire illusion, quand il déclare que « les erreurs modernes ne sauraient entamer » l'unanimité des prêtres de France. Qu'il faille s'en réjouir ou s'en

attrister, la chose est déjà faite, et une minorité de plus en plus considérable existe, qui aspire à un autre idéal que l'unanimité verbale, passive, aveugle, si vantée par M. Debout.

Ceffonds, le 8 juin 1907.

XLI

A S. E. le Cardinal Merry del Val.

Monseigneur,

Si je ne fais erreur, Votre Éminence est au nombre des Cardinaux qui président la Commission pontificale des études bibliques. Elle ne sera donc pas trop surprise que je lui soumette respectueusement quelques réflexions sur la décision qui vient d'être rendue, au nom de cette Commission, touchant l'authenticité et la valeur historique du quatrième Évangile [1].

J'avouerai d'abord à Votre Éminence que je ne comprends pas bien le rôle de la Commission biblique en ces sortes d'affaires. Est-ce un tribunal théologique, parlant au nom du Souverain Pon-

1. Voir *Documents*, n° XIV.

tife, et qualifiant les opinions au point de vue de l'orthodoxie ? Est-ce un tribunal scientifique (les deux mots jurent d'être accouplés), qui imposerait d'autorité certaines conclusions à la masse des savants catholiques. Dans le premier cas, elle ferait, ce me semble, double emploi avec la Congrégation du Saint-Office ; et de plus elle trancherait continuellement, par les principes de la théologie, des questions qui, en elles-mêmes, relèvent de la critique historique. Autant dire qu'elle ne se lasserait pas de répéter la condamnation de Galilée : elle travaillerait à entretenir le malentendu qui pèse, depuis le commencement de l'âge moderne, sur la science catholique ; qui paralyse tout mouvement intellectuel dans l'Église, et qui rend suspect tout savant dont les opinions ne concordent pas avec les idées reçues. Dans le second cas, elle serait une contradiction vivante, car le travail scientifique ne se gouverne pas par décrets ; la lumière ne se produit point par ordre dans les questions obscures, mais par le patient effort de recherches librement conduites ; la complexité des problèmes fait que la plupart des solutions sont toujours susceptibles d'amendement ; enfin, l'initiative personnelle est la condition de toute étude fructueuse, et cette initiative est annulée si les conclusions sont réglées d'avance obliga-

toirement. Ou les réponses de la Commission sont de simples indications dont on ne voit pas trop la raison d'être, s'il est permis de les négliger; ou bien ce sont de véritables décrets, restreignant la liberté des savants catholiques, et ces décrets sont une chose absurde en soi, la nature même de la science excluant de telles prescriptions. Dans la réalité, ces décisions sont conçues comme obligatoires, et ainsi la Commission tient à la fois du tribunal théologique et du comité scientifique, ayant les prétentions de l'un et les apparences de l'autre. On n'imagine pas que ses réponses, sanctionnées par le Souverain Pontife, qui leur donne force de droit, restent à l'état d'opinions émises par une société savante, autorisées dans la mesure où sont compétents les membres de cette société, toujours discutables, parce qu'il n'existe pas d'académie omnisciente et infaillible. Les décisions de la Commission biblique ne sont donc pas des conclusions scientifiques, mais des définitions théologiques [1].

1. C'est ce qui résulte du *motu proprio* que Sa Sainteté a signé le 18 novembre 1907. On y lit « que tous sans exception sont tenus en conscience de se soumettre aux décisions de la Commission pontificale des études bibliques, concernant la doctrine, comme ils seraient tenus de se soumettre aux décrets pontificalement approuvés des SS. Congrégations; que ceux qui, par leurs paroles ou leurs écrits, s'élèveraient contre ces

Il est vrai que les théologiens se font de la science une certaine idée, en rapport avec celle qu'ils ont de la théologie elle-même, se la figurant comme un corps de doctrines qui peuvent être fixées en formules immuables et éternellement vraies. Dans le temps où la Commission biblique fut instituée, on se flattait, semble-t-il, qu'elle allait donner le ton à tout l'enseignement catholique, et que la science de l'Écriture arriverait toute faite de Rome aux Universités et aux séminaires de la chrétienté. Quelle illusion, Monseigneur ! Le comité le mieux composé, j'entends une assemblée ne réunissant que des personnes véritablement instruites des questions bibliques, n'aurait pas suffi à la tâche ; il n'aurait pas même essayé de l'entreprendre, et la première communication qu'il aurait adressée à Sa Sainteté eût

décisions, ne sauraient éviter la note de désobéissance et de témérité, ni, à cause de cela, être exempts de faute grave ; et cela indépendamment du scandale qu'ils donneraient, et des autres péchés dont ils pourraient avoir à répondre devant Dieu pour leurs autres erreurs et témérités, dont s'accompagnent le plus souvent des résistances de cette espèce. » Mais que faut-il entendre par décisions doctrinales ? La Commission a décrété l'authenticité mosaïque du Pentateuque et l'authenticité johannique du quatrième Évangile. Ce sont là des points de fait. Il semble néanmoins que le Pape entend garantir contre toute attaque les décisions de cette sorte, aussi bien que les précédentes, qui se rapportaient à la doctrine de l'inspiration.

été pour supplier qu'on le déchargeât d'une besogne impossible, qu'on laissât la science progresser naturellement par le libre travail des savants. Il aurait déclaré que l'on confondait la science de la Bible avec la philosophie et la théologie scolastiques, disciplines traditionnelles et abstraites, qui n'ont rien de commun avec la science tout expérimentale et la critique de notre temps. Et le fait est que la Commission n'a rendu aucune décision tant qu'elle n'a pas été organisée en succursale du Saint-Office.

L'équivoque dont je parlais tout à l'heure éclate dès la première ligne du décret concernant le quatrième Évangile. Il y est expressément supposé qu'un argument théologique prouverait l'authenticité et l'historicité de ce livre, sans recours aux témoignages ou arguments d'ordre critique. Quel serait cet argument théologique ? La Commission aurait dû nous le dire. Est-ce que l'authenticité du quatrième Évangile est certaine parce que l'Église y croit, et que l'Église est infaillible ? Ou bien est-ce parce que, le quatrième Évangile étant une Écriture inspirée, par conséquent vraie, l'auteur est ce qu'il prétend être, un témoin de la vie de Jésus, témoin qui ne peut être que l'apôtre Jean ?

Mais, Éminence, il ne s'agit point ici de

dogme ni de morale, il s'agit d'histoire littéraire. Faudra-t-il admettre que l'Église est infaillible jusque dans les questions de critique? Et puis, qu'est-ce que l'infaillibilité de l'Église? Est-ce la faculté de résoudre, absolument et pour toujours, tout problème qui se pose devant l'esprit humain, pourvu que ce problème ait un rapport quelconque avec la religion? N'est-ce pas simplement le pouvoir, je dirais plus volontiers le devoir de guider les croyants dans une voie conforme à la tradition de l'Évangile? Si l'on veut que l'infaillibilité ecclésiastique soit un privilège universel d'*inerrance*, il ne sera pas malaisé de montrer que ce privilège n'existe pas, attendu que les définitions de l'Église vieillissent comme toute expression de la pensée humaine, et qu'elles sont plus ou moins entachées d'insuffisance, même d'erreur, par rapport à un moment ultérieur du développement chrétien. Elles ne sont pas d'une vérité plus parfaite que l'Écriture, parole de Dieu, mais parole de Dieu humanisée, non exempte d'erreurs ni d'imperfections. Relisez, Monseigneur, le discours du Christ sur la fin du monde, dans les trois Synoptiques; puis demandez-vous si la majeure partie n'en est pas devenue étrangère à la doctrine de l'Église, et si l'on peut défendre par des raisons acceptables,

honnêtes, la vérité de l'assertion : « Cette génération ne passera pas que tout ne soit accompli ». Combien de générations ont passé depuis celle qui est censée avoir entendu ces paroles !

La preuve qu'on voudrait tirer de l'inspiration biblique en faveur de l'authenticité johannique du quatrième Évangile est un pur sophisme, parce qu'elle suppose accordé ce qui est en question, à savoir : que l'auteur s'est donné pour l'apôtre Jean, et qu'il n'aurait pas pu écrire sous le nom de cet apôtre. Or, il n'est pas démontré que l'évangéliste se donne comme un des Douze, et comme Jean, fils de Zébédée ; ce point établi, resterait encore à prouver qu'il n'a pas usurpé le nom et la personnalité apostoliques. Les exemples de pseudonymie ne manquent pas dans la Bible : c'est le cas d'un grand nombre de Psaumes, des écrits attribués à Salomon, de Daniel, etc. L'abstraction que l'on dit faire de l'argument théologique était donc de droit, et ce n'est pas un simple procédé de logique et de méthode, dont on aurait pu se dispenser.

J'ai peur que la Commission n'ait trop enflé sa voix pour faire valoir le témoignage traditionnel. Des allusions à l'Évangile de Jean se rencontrent au courant du second siècle ; mais les témoignages formels et les citations expresses ne

remontent pas plus haut que la fin de ce siècle : les témoins sont saint Irénée, Polycrate d'Éphèse, Théophile d'Antioche, le Canon dit de Muratori. Dans ce temps-là même existaient des contradicteurs dont la tradition postérieure a étouffé jusqu'au souvenir; ils ont dû cependant être assez nombreux, puisque saint Irénée leur répond, et que saint Hippolyte éprouve encore le besoin de les réfuter. Les témoignages gnostiques sont un peu plus anciens; mais peut-être eût-il été prudent de ne pas les étaler avec tant de complaisance. Les gnostiques étaient eux-mêmes grands faiseurs d'apocryphes, et ils n'ont pas dû être exigeants sur les titres d'un ouvrage qui favorisait, à beaucoup d'égards, leurs spéculations. Le quatrième Évangile était en soi une œuvre de gnose, modérée sans doute, disons orthodoxe, pour autant qu'il y avait alors orthodoxie, mais de véritable gnose, de spéculation théologique et mystique, celui de tous les Évangiles que les docteurs gnostiques pouvaient le plus facilement adapter à leurs constructions métaphysiques. Votre Éminence n'ignore pas que ce mauvais sujet de Renan, critique aussi expert, en son temps, que peuvent l'être aujourd'hui les plus doctes membres de la Commission biblique, ne regardait pas comme hypothèse invraisemblable

la composition du quatrième Évangile par l'hérétique Cérinthe. Somme toute, les gnostiques sont, en l'espèce, des témoins plutôt dangereux.

Mais ce en quoi la Commission se montre, à mon humble avis, beaucoup trop affirmative, c'est en déclarant que les « témoignages et allusions » patristiques, « dérivant nécessairement des disciples ou des premiers successeurs des apôtres, se rattachent par un nœud obligatoire à l'origine même du livre ». J'admire ces « allusions qui dérivent des apôtres », et ce « nœud obligatoire ». Les allusions, Monseigneur, ne prouvent rien, si ce n'est que le livre était connu de ceux qui y font des emprunts, et elles ne se rattachent par un « nœud obligatoire » qu'à ce livre même.

Quant aux témoignages explicites, ils sont d'autant plus discutables qu'ils sont tardifs et légendaires. Le principal est celui d'Irénée, et ce témoignage, on l'a surabondamment démontré, ne prouve pas autre chose que le fait de l'attribution reçue en son temps. M. Harnack, en particulier, a tiré au clair la question des rapports d'Irénée avec Polycarpe. Ce qu'Irénée dit du quatrième Évangile ne vient pas de l'Évêque de Smyrne, censé disciple de l'apôtre Jean. Irénée n'en sait pas plus long sur cet Évangile que sur

les trois autres, au sujet desquels il répète ce qu'on disait couramment pour justifier l'usage de l'Église, en attribuant chacun des Évangiles canoniques à un apôtre ou au disciple d'un apôtre. Ces prétendues traditions n'ont pas de racines. Bien qu'Irénée l'affirme, il n'est pas vrai que l'apôtre Matthieu ait écrit son Évangile en hébreu, pendant que Pierre et Paul fondaient ensemble l'Église de Rome. Tout le monde sait aujourd'hui dans quelle mesure on peut soutenir que Pierre et Paul ont fondé l'Église romaine, et l'on sait aussi qu'ils ne l'ont pas précisément fondée ensemble. On sait de même que notre premier Évangile n'a pas été composé en hébreu, ni par l'apôtre Matthieu. Ce que l'on raconte au sujet de Marc et de Luc n'est guère plus consistant; Marc ne représente pas la prédication de Pierre, ni Luc celle de Paul.

On fausse entièrement le caractère des plus anciens témoignages concernant l'origine des Évangiles, quand on les allègue comme certains, précis, vraiment traditionnels et historiques : ils sont, au contraire, hypothétiques, vagues, légendaires, tendancieux ; ils laissent voir que, dans le temps où l'on se préoccupa d'opposer les Évangiles de l'Église au débordement des hérésies gnostiques, on n'avait sur leur prove-

nance que les renseignements les plus indécis. Cette indigence des souvenirs résulte de ce que les Synoptiques, même Luc, s'étaient produits comme des compilations recommandables par leur contenu ; et le mystère qui enveloppe l'origine du quatrième Évangile tient aux circonstances spéciales de sa composition et de sa publication. Donc, Monseigneur, ici encore pas de « dérivation nécessaire », pas de « nœud obligatoire », mais des conjectures qui ont acquis du crédit sous l'empire de la nécessité, j'entends de l'intérêt théologique et apologétique.

Que le quatrième Évangile ait toujours été, dans le canon ecclésiastique et les plus anciennes listes des Livres saints, attribué à l'apôtre Jean, cela aussi ne prouve rien, après ce que je viens de dire. L'attribution était indispensable pour introduire et garder le livre dans le canon, qui a été fixé vers le milieu du second siècle ; il ne s'ensuit pas qu'elle ait été alors sérieusement discutée et historiquement certaine. Les listes dont on parle attestent seulement l'opinion commune et incontestée depuis le commencement du IIIe siècle. On peut faire la même remarque au sujet des manuscrits, des versions et de l'usage liturgique. Tout cela n'atteint pas le problème des origines, et ne remonte pas assez haut pour l'éclaircir.

Je ne comprends pas comment l'on a pu tirer argument de la première Épître johannique en faveur de l'Évangile. L'une est contestée aussi bien que l'autre, en partie pour les mêmes raisons, et l'affinité de ces deux écrits ne peut servir à démontrer l'authenticité ni de l'un ni de l'autre. Pour l'un comme pour l'autre, le témoignage de l'écrivain est l'objet même de la discussion. La Commission pense que ce témoignage est celui d'un apôtre, d'un témoin personnel et réel du Christ. Mais son interprétation rencontre plus d'une difficulté. Le témoignage en question vise la foi de Jésus, en la forme particulière qu'elle a reçue dans l'esprit de l'évangéliste, non l'enseignement du Sauveur, ni les circonstances historiques de sa vie et de sa mort. Il n'était pas nécessaire d'avoir été disciple immédiat de Jésus, pour être son témoin en ce sens-là.

Avec la même assurance la Commission proclame le parfait accord du quatrième Évangile avec les Synoptiques. Pardonnez-moi l'expression, Monseigneur, c'est vraiment payer d'audace. On raconte que les décisions promulguées au nom de cette Commission pontificale n'ont pas toujours été régulièrement votées par elle : des assertions qui seraient extraordinaires, pour ne rien dire de plus, si elles provenaient de ses

membres compétents, sont explicables de la part des personnes dirigeantes, qui, nonobstant l'attention qu'elles affectent pour la science, n'ont pas cessé de tout considérer, de tout régler du point de vue de la théologie officielle et de la discipline ecclésiastique. S'il est une chose évidente entre toutes, mais où le plus puissant des intérêts théologiques fait que l'on s'aveugle inconsciemment ou volontairement, c'est l'incompatibilité profonde, irréductible, du quatrième Évangile avec les Synoptiques. Si Jésus a parlé et agi comme on le voit agir et parler dans les trois premiers Évangiles, il n'a pu parler et agir comme on le voit agir et parler dans le quatrième. Et le choix n'est pas douteux entre ces deux portraits du Christ. Les paroles et les actes de Jésus dans les Synoptiques sont d'une personne vivante, se comportant comme il convient au milieu où elle se trouve placée. Les paroles et les actes du Christ dans le quatrième Évangile sont d'une personnalité métaphysique, transcendante, qui plane au-dessus de l'histoire, et qui n'appartient pas à la vie réelle. On peut nier l'évidence, et la Commission biblique la nie; mais l'évidence est plus forte que toutes les négations, et c'est elle qui triomphera. L'accord échafaudé par les Pères et les exégètes catholiques est

arbitraire et artificiel : les anciens n'y regardaient pas de si près, et les modernes, en suivant les errements des anciens, montrent seulement qu'ils ont pris coutume de fermer les yeux à propos.

La troisième question n'est peut-être pas très bien posée. On y admet d'abord que, de tout temps, l'Église a usé du quatrième Évangile comme d'un document historique. Mais, en vérité, l'Église fut-elle jamais une école de critique, où l'on aurait eu souci de discerner minutieusement l'authentique de l'apocryphe, l'historique du symbolique, de l'idéal et du métaphysique ? Même de nos jours, l'Église est loin d'être une telle école, et l'on n'est pas fondé à lui en faire un reproche. Elle l'était moins encore dans les premiers temps qu'à présent. Pratiquement, elle utilisait les Évangiles pour l'instruction et l'édification des fidèles, sans discuter théoriquement, sans même soupçonner les problèmes qui sollicitent maintenant la curiosité des exégètes. Invoquer en pareille matière le témoignage de l'ancienne Église est se tromper tout à fait sur la nature de ce témoignage et sur l'esprit de l'antiquité chrétienne.

Ce n'est pas, d'ailleurs, l'intention, manifestée par l'auteur, de prouver la divinité de Jésus-

Christ, qui sert à démontrer le caractère symbolique du quatrième Évangile. Si une semblable intention a déterminé le choix des matériaux, la façon de les combiner et de les présenter, si elle a pu, en fait, même dans les Synoptiques, induire à l'invention de certains récits et discours, elle n'a pas pour conséquence inévitable l'emploi de l'allégorie. L'auteur du quatrième Évangile allégorise discours et récits, parce qu'il est en parenté intellectuelle avec Philon d'Alexandrie. La Commission pontificale nie que les récits du quatrième Évangile soient allégoriques, et que ses discours soient fictifs. En dépit de cette dernière négation, il est de fait que l'auteur, ayant dans l'esprit les notions théologiques et mystiques du Christ-vie et du Christ-lumière, ne se lasse pas de les exprimer dans les discours et dans les récits, qu'il construit les uns et les autres à cette fin. Que la Commission pontificale garde la responsabilité d'une conclusion qui, sans doute, lui a été prescrite à elle-même : on peut la mettre au défi d'appuyer cette conclusion sur l'examen loyal et sincère du livre dont il s'agit.

Pour conclure, Monseigneur, j'oserai dire que le nouveau décret laisse la question johannique en l'état où elle se trouvait auparavant. Il n'y a de changé que la condition des professeurs et savants

catholiques, chargés d'un enseignement officiel, qui vont être contraints de proposer comme vraies et certaines des opinions que plusieurs pensent être fausses ou tout au moins douteuses. Je ne vois pas comment un exégète qui ne parle pas au nom de l'Église, et qui se place uniquement sur le terrain scientifique, pourrait être tenu d'accepter ces opinions, de les déclarer siennes et de les défendre.

Ceffonds, le 12 juin 1907.

XLII

A M. Auguste Roussel.

Monsieur,

Si je vous avais écrit dans l'espérance de vous provoquer à une controverse loyale, d'où pourrait jaillir quelque lumière pour nos lecteurs, je je n'éprouverais maintenant d'autre sentiment que celui d'un vif regret et d'un profond dégoût. Mais je connaissais assez l'esprit du journalisme soi-disant catholique pour ne pas me faire illusion sur l'issue de nos débats. *L'Univers* et *la Vérité française* me poursuivent depuis que j'ai com-

mencé à écrire : j'ai pensé faire à leurs attaques tout l'honneur qu'elles méritaient, en n'y répondant jamais un mot. Si, après un silence de plus de quinze années, silence délibéré, et qui était selon mon inclination, je me suis tout à coup avisé de vous envoyer une lettre, c'est que je souhaitais me livrer à une expérience nouvelle pour moi : je me suis proposé, excusez mon audace, que vous traiterez de fatuité si vous voulez, je me suis proposé, dis-je, de mesurer en toute rigueur et précision l'intelligence, le savoir, la bonne foi, l'équité, aussi la charité dont sont doués les directeurs d'un « bon journal », du journal orthodoxe, du journal de doctrine, du journal catholique ou prétendu tel. Dans la situation où je me trouve, ce petit travail n'avait rien d'un caprice, et, comme j'y ai appris quelque chose, j'espère qu'il servira un jour à l'édification du public.

Je vous adresse mes observations sur votre article du 12 juin [1], comme j'ai fait pour les précédents. Si c'est la dernière fois que j'en ai l'occasion, je vous prie de croire que je n'en serai pas fâché. Mes lettres vous semblent trop longues : vos articles me semblent fastidieux ; ce

1. Voir *Documents*, n° XV.

que j'y découvre de plus remarquable est la quantité de fiel que vous mêlez à votre encre.

Ma lettre du 5 juin répondait à votre article du 3, intitulé : *Fond d'impiété*. Le début de l'article commentait le titre, et c'est pourquoi je me suis cru en droit de vous dire : « Il me semble que vous m'insultez ». La non publication de mes lettres n'est pas une injure, mais un manque de délicatesse, puisque vous en faites la critique dans vos colonnes; et un manque de loyauté, puisque vous en altérez le sens. En protestant que vos analyses sont exactes, vous m'obligez à vous dire tout uniment qu'il n'en est rien, et que vous le savez bien.

Si j'ai posé un point d'interrogation au sujet de votre sincérité, ce n'est point à cause de mes lettres non publiées, mais à propos d'une de vos assertions, qui était fausse, je dis mensongère. Vous affirmiez que ma précédente lettre n'avait pas pour objet la rectification de vos inexactitudes; or, cette lettre était toute en rectifications. Aujourd'hui vous trompez vos lecteurs sur l'objet de ma remarque. En vérité, Monsieur, vous défiez les rectifications par l'accumulation des erreurs volontaires.

Que vous avez tort de ne pas reproduire intégralement mes lettres, s'il suffit, comme vous le

dites avec tant d'esprit, de me citer pour me réfuter! Mais je vais vous dénoncer la vraie raison pour laquelle vous ne les publiez pas. Ce n'est point parce qu'elles seraient encombrantes, c'est parce que vos lecteurs en prendraient une autre idée que celle dont vous êtes soucieux qu'ils soient pénétrés. Mon texte leur dirait autre chose que vos paraphrases, vos analyses faussées, les passages choisis et découpés pour amener les réflexions que vous croyez les plus propres à impressionner défavorablement. Sans doute vous avez peur qu'on ne trouve à certaines de mes « erreurs » quelque air de vérité. Craindriez-vous, par hasard, vous-même, que je n'aie raison?

Le résumé que vous faites de ce que j'ai écrit touchant ma manière de citer les Évangiles dénature complètement ma pensée. J'ai dit que mes références concernaient les œuvres, non les auteurs : j'emploie, par exemple, le nom de Matthieu pour désigner le livre dont le titre traditionnel est : « Évangile selon Matthieu »; comme la qualification de saint convient mieux à un homme qu'à un livre, je la réserve pour l'apôtre, et je m'abstiens de l'appliquer à l'ouvrage qui est attribué à celui-ci. De ce motif, qui est le principal, et même le seul, vous ne parlez pas, et vous présentez comme raison ce que j'ai

ajouté accessoirement touchant la provenance des Évangiles. Voilà, Monsieur, votre exactitude, voilà votre sincérité.

Votre excuse pourrait être que vous ne me comprenez qu'à demi; mais vous êtes bien décidé à ne pas comprendre, et vous arrangez votre analyse, je ne dirai pas « à la façon renanesque », mais avec un sans-gêne et un parti pris de falsification que Renan (nommons-le, puisque son souvenir vous hante) ne s'est jamais permis dans son exégèse. Vous omettez ce que j'ai dit de l'usage liturgique, et vous n'avez pas vu, où vous faites semblant de n'avoir pas vu que je vous renvoyais à la formule : *Initium* ou *Sequentia sancti evangelii secundum Matthaeum* (ou *Marcum, Lucam, Joannem*). Il est clair que, si vos lecteurs pouvaient me prendre pour un sot, vous en seriez charmé. Vous courez peut-être quelque risque à ce jeu; car la souplesse de votre esprit seconde mal votre bonne volonté.

Vous soutiendrez encore que vous ne m'insultez pas quand vous parlez de mes « compères en exégèse frelatée ». Je ne relèverai pas cette grossièreté. Mais il faut, Monsieur, que notre pauvre Église soit tombée bien bas, pour que des gens comme vous y forment l'opinion. Il faut qu'elle soit bien compromise, pour qu'on ait besoin de

la défendre par d'aussi honteux artifices. Il faut qu'une cause soit perdue, quand ses avocats n'ont plus d'autre ressource que la calomnie. Et vous n'avez même pas, vous, l'excuse d'un fanatisme aveugle; car vous diffamez, vous calomniez, vous injuriez à froid, avec préméditation, pour attiser le fanatisme des autres. Je vous laisse recevoir toutes les félicitations et les encouragements qui sont dûs à votre zèle. J'aime mieux ma place que la vôtre.

Je ne perdrai pas mon temps à discuter avec vous si la science de l'Écriture est faite ou à faire. Selon le proverbe, il n'est pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre. Notez seulement que les décisions de la Commission biblique ne sont pas « l'enseignement de Dieu même parlant par la voix du chef infaillible de l'Église »; que le Pape, jusqu'à présent, a pris soin de n'engager son infaillibilité dans aucun des actes, encycliques ou décrets des Congrégations romaines, relatifs aux questions bibliques ; enfin, que tout le monde n'est peut-être pas obligé d'entendre à votre mode idolâtrique la révélation, l'infaillibilité de l'Église et la soumission à son autorité.

Ceffonds, le 14 juin 1907.

XLIII

A M. le Chanoine Henri Debout, lauréat de l'Académie française, curé du Sacré-Cœur, à Calais.

Monsieur le Chanoine,

J'ai toujours gardé, au plus profond de mon cœur, le respect de l'Académie française et de ses lauréats. Puisque vous êtes lauréat de l'Académie, vous n'êtes pas étranger aux frivolités mondaines, j'entends la science, cette chose vaine, mais si utile, et la littérature, cette chose plus vaine encore, mais qui a parfois son agrément. Je m'aperçois aussi, avec une véritable satisfaction, que vous n'êtes pas un inquisiteur si terrible qu'on aurait pu le supposer d'après votre lettre à M. Auguste Roussel.

Permettez-moi seulement quelques petites remarques sur celle que vous avez bien voulu m'adresser [1].

Vous aviez, certes, le droit de signaler mes « erreurs » (en fait, vous les avez *clamées*, comme

1. Voir *Documents*, nº XVI.

beaucoup d'autres publicistes, sans en spécifier une seule), mais je doute que vous en ayez eu l'obligation. Tous les chanoines, titulaires et honoraires, ne sont pas tenus, par la loi de leur vocation, à dénoncer lesdites « erreurs » aux prêtres de France. Des personnalités plus autorisées encore l'ont fait et le font tous les jours, à meilleur titre, ce me semble, canoniquement parlant.

C'est, j'en conviens provisoirement, une « lumière simple et féconde », que celle où vous voyez « qu'une science dont les conclusions vont contre l'enseignement de l'Église, est nécessairement fausse dans ses principes et dans son point de départ ». Mais il faut que je vous avoue la perversion de mon intelligence : je crains que la simplicité de votre lumière ne soit une forme d'aveuglement, et que sa fécondité n'aboutisse à la plus désolante stérilité. Le raisonnement que vous trouvez si convaincant, et grâce auquel vous me réfutez en un clin d'œil, n'est qu'un moyen commode, trop commode, en soi déraisonnable, dangereux et même immoral, pour écarter les vérités embarrassantes, pour sauver, malgré tout, un système doctrinal qui s'effondre de toutes parts, et un régime politico-religieux qui menace ruine. L'absolutisme théologique et l'absolutisme ecclésiastique, solidaires l'un de l'autre, sont

compromis ensemble et autant l'un que l'autre. La critique a montré le néant de leurs titres historiques, et l'expérience de chaque jour, tant dans l'ordre de la science que dans l'ordre pratique de l'existence, montre l'impossibilité de les maintenir sans préjudice pour la liberté des intelligences, condition indispensable du progrès scientifique; pour l'épanouissement normal des facultés humaines, condition indispensable de la vie; pour l'indépendance naturelle de la société politique, condition indispensable de sa paix intérieure. Rien ne serait plus facile que de vous retourner votre syllogisme et de conclure contre le principe catholique, en alléguant les abus de son application. C'est l'inconvénient des raisonnements abstraits. Je me borne à vous faire observer que nous sommes loin de compte, et que le problème religieux actuel est plus complexe pour moi qu'il ne paraît l'être pour vous.

Soyez persuadé, Monsieur le Chanoine, que le salut de mon âme m'est encore plus cher qu'à vous. J'oserai dire que je ne l'ai jamais perdu de vue, et que je serais aujourd'hui le meilleur des catholiques, à votre sens (je serais probablement aussi chanoine, sinon lauréat de l'Académie française), si j'y avais moins pensé. Je n'ai pas cru pouvoir sacrifier les vertus naturelles d'honnêteté

et de sincérité, aux habitudes, qu'on dit surnaturelles, d'obéissance passive et de soumission aveugle. Cette obéissance et cette soumission, nulle puissance au monde n'a le droit de les exiger absolument, avec une autorité indiscutable, et au nom de Dieu même. Je suis donc bien tranquille sur le sort qui pourra m'échoir dans la vallée de Josaphat. Il ne semble pas, d'ailleurs, que nous soyons tout près de nous y rencontrer, et je doute fort, entre nous, que nous nous y rencontrions jamais. Toutefois, si le jugement dernier est un mythe dont l'efficacité morale tend à baisser, bien qu'il soit magnifique de conception et d'ordonnance, il est un autre jugement, un jugement *premier*, auquel je me sens sujet à chaque instant de mes jours. Ce jugement, dont relève toute ma conduite, est celui de ma conscience, que je sens conforme à toutes les consciences qui, dans le monde, cherchent sincèrement le vrai et le bien. Je sens aussi que ce jugement s'inscrit au fur et à mesure sur le grand livre de l'éternité ; que je collabore incessamment à la sentence que porte sur moi le Souverain Juste ; que l'au-delà ne peut me réserver de fâcheuse surprise, comme si l'arbitraire y devait remplacer la justice. Ainsi je me tiens perpétuellement devant le tribunal du Christ, j'y suis présent, et la perspective de

damnation éternelle, que vous avez l'amabilité d'ouvrir devant mes yeux, n'a pas de quoi m'effrayer.

En bon ecclésiastique, vous supposez qu'on ne peut s'écarter du type convenu d'enseignement catholique, sans y mettre de la mauvaise foi et de la mauvaise volonté. C'est une grande erreur, Monsieur le Chanoine; et si vous prenez la peine d'étudier vos contemporains, en dehors de toute préoccupation théologique, vous reconnaîtrez que beaucoup s'éloignent maintenant du catholicisme, parce qu'ils sont de bonne foi et de bonne volonté, tandis que vous découvrirez peut-être ce que, dans la droiture de votre caractère, vous ne semblez pas soupçonner : des catholiques fort orthodoxes, qui ne brillent ni par la sincérité de l'esprit, ni par la bonté du cœur, ni par la pureté des intentions. Quant à moi, si je persiste dans la voie où je suis entré dès le début de mes études, ce n'est point par l'effet d'une obstination orgueilleuse, qui m'empêcherait de me rendre à l'évidence, et de confesser que je me suis trompé; c'est que je vois chaque jour plus clairement que l'orientation générale de ma pensée doit être vraie; que la direction officiellement donnée à la science catholique est un effort impuissant pour maintenir des opinions mortes; que l'avenir, si

incertain qu'il soit, ne saurait appartenir au double absolutisme dont j'ai parlé plus haut, et qui est l'adversaire né de tout progrès légitime.

J'aurais souhaité trouver que la réalité correspondait à l'enseignement que j'avais reçu dans ma jeunesse. J'ai longtemps et cruellement souffert en constatant que l'écart était grand entre cet enseignement et cette réalité. J'ai employé, certains de mes amis disent perdu, le meilleur de mon activité à des essais de conciliation qui ont eu la fortune que vous savez. Je travaille encore et toujours, autant que je puis, à voir les choses comme elles sont, et je corrige mes opinions dès que je les vois fautives. Les décisions ecclésiastiques qui ont, à diverses reprises, quelquefois assez brutalement, bouleversé ma carrière, et qui m'ont fait la plus triste des réputations dans les milieux très catholiques, ne me laissent aucune irritation. Je m'achemine sans inquiétude vers la fin commune à tous les mortels, et je me console de l'insuccès apparent de ma vie, en pensant que rien ne se perd en ce monde. Si je n'ai pas servi, autant que je l'aurais voulu d'abord, l'établissement catholique romain, j'ai servi la pure et immortelle Église, celle qui est toujours en train de se faire, centre idéal de vérité, de justice et de fraternité.

P.-S. — Je vous remercie pour la référence au Concile du Vatican, Const. *De fide*, c. II. Ce texte m'est connu depuis nombre d'années ; je l'ai appris par cœur au séminaire.

Ceffonds, le 15 juin 1907.

XLIV

A M. l'abbé X., curé.

Monsieur,

L'adresse de la lettre que vous avez bien voulu m'écrire contient une erreur. Je ne suis pas, je n'ai jamais été directeur de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*. Les « bons journaux » et même la *Semaine Religieuse* de Paris ont appelé dernièrement ce périodique la « Revue de M. l'abbé Loisy », parce qu'il s'agissait de le censurer, et que mon nom leur a paru plein de signification pour la circonstance.

En me posant une série de questions aussi importantes que délicates, vous me témoignez une confiance qui m'oblige à vous déclarer d'abord que je ne suis ni docteur ni prophète en Israël, et que je ne présente pas mes opinions comme le

dernier mot de la science, bien moins encore comme des conclusions définitives dans l'ordre de la foi. Mes opinions de savant sont révisables indéfiniment. Dans les choses de la foi et de la conscience, chacun ne répond que pour soi, et je ne me reconnais pas qualité pour décider ce que l'Église pourrait ou devrait changer dans son enseignement officiel. Sous le bénéfice de cette observation, je vais m'arrêter un instant devant chacun des points d'interrogation que vous m'avez numérotés dans votre lettre.

1° *Valeur historique des Évangiles synoptiques.* — Il faut distinguer ce qui regarde l'enseignement et ce qui regarde les faits. Pour ce qui est de l'enseignement, la plupart des sentences et paraboles, nonobstant les variantes, additions et altérations de détail, offrent des garanties suffisantes d'authenticité. On ne saurait dire s'il y a eu quelque évolution dans la pensée de Jésus, depuis le commencement de son ministère jusqu'à la fin, et bien moins encore préciser le caractère et l'objet de cette évolution ; mais on peut se faire une idée assez exacte et sûre de ce qu'a été, dans les grandes lignes, sa prédication, tant en Galilée qu'à Jérusalem. La tradition concernant les faits est beaucoup moins consistante. On doit tenir pour solides le fond des récits de la passion

et la donnée générale d'un ministère exercé en Galilée pendant quelque temps, puis à Jérusalem, quelques jours seulement, vers l'an 29 ou 30 de notre ère. Quant aux récits de miracles, autant il paraît certain que Jésus a opéré un assez grand nombre de cures, dont quelques-unes surtout ont paru extraordinaires, autant il est difficile de se prononcer sur le degré d'historicité qui appartient à chacun des récits pris en particulier. Cette branche de la tradition a été envahie de bonne heure par la légende et le symbolisme allégorique. Je réserve naturellement les récits de l'enfance et ceux de la résurrection, dont vous avez fait l'objet de questions spéciales.

2° Ce que je viens de dire me semble répondre déjà au second de vos points d'interrogation, sur la possibilité d'esquisser une vie de Jésus, si réduites qu'en soient les proportions. Ces proportions sont, en effet, passablement limitées, quoique l'analyse de l'enseignement fournisse un appoint assez considérable par sa nature et par son étendue. Après tout, les éléments du discours sur la montagne sont plus précieux à l'historien que tous les récits de miracles; et puisque l'on arrive à reconstituer le milieu où le Christ a enseigné, une vie de Jésus peut être écrite, avec des éléments certains et des dates approximatives.

3° Votre troisième question est d'un tout autre ordre. La divinité de Jésus-Christ n'est pas matière d'histoire, mais de théologie, ou, si vous voulez, de philosophie religieuse. Mais l'histoire analyse les origines et le développement de cette croyance; elle peut même, dans une certaine mesure, déterminer le lien qui la rattache à l'idée que Jésus lui-même avait de sa vocation, et qui ressort de son enseignement avec assez de clarté. Mettons de côté le quatrième Évangile, qui intéresse l'histoire de la croyance, mais n'exprime pas la pensée personnelle du Sauveur ni l'impression de ses premiers disciples. Tenons-nous à ce qu'il y a de plus ferme dans la tradition synoptique, et nous trouvons que Jésus s'est dit « fils de Dieu » au sens où cette appellation est synonyme de roi messianique. Qu'il se soit donné comme l'incarnation d'une personne divine, et qu'il ait eu conscience d'être Dieu fait homme, c'est non seulement ce qu'on ne peut démontrer vrai, mais c'est ce que l'on peut démontrer faux, tant par ce que l'on sait de sa doctrine, que par ce que l'on connaît de ses sentiments. La conscience de Jésus se manifeste comme une conscience humaine très pure, intimement unie à Dieu, et sincèrement persuadée d'une mission providentielle, mais humble devant le Père céleste, et se tenant,

à son égard, dans l'attitude de la prière. Soit dit sans paradoxe, aucune parole, aucune impression, aucun acte du Christ synoptique ne conviennent à la seconde personne de la Trinité. C'est pourquoi la tradition primitive a subi une si grande déformation dans le quatrième Évangile. Il fallait que tout fût transfiguré pour être digne du Verbe incarné. Mais le tableau cesse d'être historique et réel; il est transcendant et idéal, comme la notion même du Verbe fait chair.

On se demande nécessairement, après cela, sur quoi repose et ce que signifie le dogme de la divinité de Jésus-Christ. Avant d'aborder ce sujet, laissez-moi vous rappeler ce que je vous ai dit pour commencer : sur ce terrain de la théologie, je n'ai pas de conclusions à vulgariser; je n'ai que des opinions personnelles à proposer en forme de suggestions. Si ces suggestions vous choquent ou vous inquiètent le moins du monde, tâchez de les oublier, et tenez-vous en paix dans l'adhésion aux idées reçues.

Il me semble donc que le dogme de la divinité de Jésus-Christ n'a jamais été et n'est encore qu'un symbole plus ou moins parfait, destiné à signifier le rapport qui unit à Dieu l'humanité personnifiée en Jésus. La contradiction que recèle la formule théologique du Dieu-homme

correspond à l'antinomie contre laquelle vient se heurter la spéculation philosophique, à savoir : Dieu n'est rien s'il n'est tout; pourtant le monde et l'homme ne sont pas simplement Dieu, ils subsistent en lui comme réellement distincts de lui. Ce qui n'empêche pas que l'individu conscient peut être présenté presque indifféremment comme la conscience de Dieu dans le monde, par une sorte d'incarnation de Dieu dans l'humanité, et comme la conscience du monde subsistant en Dieu, par une sorte de concentration de l'univers dans l'homme. C'est l'humanité entière qui est fille de Dieu, qui procède de lui, qui lui est immanente, et en qui il est immanent, par cette *circumincession* dont les théologiens parlent à propos de la Trinité divine. Jésus a eu le sentiment profond de ce rapport, que l'humanité, on peut le dire, a perçu en lui et par lui, pour la première fois, avec cette lumière intense. La spéculation chrétienne s'est emparée de l'idée christologique, et, comme le Messie d'Israël était, en un sens, la nation religieusement personnifiée, Jésus-Christ est devenu la personnification divine de l'humanité. Ce symbole est-il imperfectible, immuable en la forme qu'ont définie les conciles du IVe et du Ve siècle ? La question se résout d'elle-même. Un dogme qui s'est *formé* ne peut pas être intan-

gible comme un dogme *révélé*; et dès qu'on lui attribue seulement une valeur relative, la porte est ouverte à toute interprétation qui satisfera mieux que l'ancienne les exigences actuelles de la conscience et de la foi éclairées.

4° Ces considérations peuvent également servir de réponse à votre question touchant la manière de démontrer la divinité du Christ et celle de l'Église. En fait, ces croyances n'ont jamais été démontrées par des preuves rigoureuses, historiques ou philosophiques. Des âmes innombrables ont senti vivre Dieu dans le Christ et dans l'Église; celles qui étaient capables de réflexion et d'étude ont exprimé leur foi dans des méditations et des argumentations théologiques, dans une interprétation raisonnée de l'histoire évangélique et chrétienne. De même que la théologie restait au-dessous du mystère divin, l'apologétique restait au-dessous de la vie religieuse et morale dont elle s'efforçait de produire une justification rationnelle. La démonstration catholique ne peut manquer d'évoluer avec la croyance, pour se proportionner à celle-ci, qui se proportionne à la réalité de toutes les expériences humaines. Les preuves ne font jamais défaut à une foi sincère; mais la foi peut faire défaut aux preuves, je veux dire que les natures moralement inférieures

s'arrangeront toujours de façon à ne pas voir les racines profondes d'un idéal dont elles ne se soucient pas d'éprouver l'efficacité dans la pratique de leur vie.

5° On m'a reproché d'avoir dit du bien du livre de M. Guignebert [1], et vous vous excusez presque de n'avoir pas trouvé dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* le compte-rendu que j'en ai fait. Je n'en ai rien dit encore dans cette revue ; mais j'en ai parlé dans la *Revue critique*, et plus longuement dans la *Revue historique*. J'aurais souhaité que ce livre fût meilleur ; que l'auteur dominât un peu plus son sujet ; qu'il eût pénétré plus avant dans l'intelligence des textes, et qu'il n'eût pas tant réglé ses conclusions sur une sorte de critique plus ou moins heureusement appliquée aux travaux de ses devanciers. Mais j'ai eu égard à ce que l'ouvrage représente un essai nouveau en France, et que nous étions encore à attendre le premier manuel des origines chrétiennes qui fût conçu dans un esprit purement scientifique, sans fanatisme d'aucune sorte, sans habileté d'apologiste, sans les subterfuges et les réticences des gens qui craignent les censures de Rome. Chez nous, on ne comprend guère que

1. *Supr. cit.*, lettre XXXV.

l'on traite de l'histoire biblique et chrétienne autrement que dans les formes stéréotypées de l'enseignement traditionnel, traduction du *Discours sur l'histoire universelle* en français vulgaire, ou bien dans celles de la caricature voltairienne, satire superficielle de textes et de faits qu'on n'a pas pris la peine d'étudier sérieusement. Il a fallu tout le talent de Renan pour faire accepter au monde laïque un genre qui n'était ni celui de la dévotion, ni celui de l'incrédulité railleuse. M. Guignebert méritait pour le moins un prix d'encouragement. Certaines inexactitudes, qui semblaient accuser un peu d'inexpérience, ont été sévèrement relevées par des personnages, aussi impeccables dans leur science que dans leur orthodoxie, qui ne se risqueront pas à reprendre son œuvre.

6° Ce que vous dites de la résurrection m'étonne. Jésus, s'il a jamais annoncé, en termes exprès, qu'il ressusciterait, n'a point parlé de sa résurrection comme d'un miracle qu'il accomplirait lui-même. Selon la pensée de la tradition apostolique, c'est Dieu qui l'a ressuscité. Je me suis efforcé d'expliquer, dans *L'Évangile et l'Église*, comment cette résurrection n'était pas un événement de l'histoire ; si c'en était un, les preuves en seraient tellement défectueuses qu'il serait permis

d'en douter et même de le nier. L'entrée du Christ dans la gloire de Dieu n'est pas mieux constatée historiquement que l'entrée au ciel des bienheureux canonisés par l'Église. J'ai sommairement exposé, dans ma lettre à l'*Univers* [1], que vous mentionnez, la question de la sépulture, parce que le récit de la découverte du tombeau vide est encore allégué en preuve de la résurrection, comprise comme un fait matériel. De ce fait j'avoue ne pouvoir pas seulement me représenter l'idée. Si vous entendez que tous les éléments qui constituaient le corps de Jésus sont revenus à la vie, ou plutôt qu'ils sont entrés dans une forme suprasensible de l'existence, on pourra toujours vous demander quels sont ces éléments et quelle est l'existence dont il s'agit pour eux. Et quoi que vous répondiez, vous n'arriverez ni à une conception nette, ni à une démonstration convaincante. Saint Paul regarde la résurrection de Jésus comme un fait capital dans l'économie du salut, mais il ne l'envisage pas au point de vue de la démonstration chrétienne. Pour lui, la résurrection du Christ est le modèle de la nôtre; mais si vous considérez la théorie que lui-même a émise touchant la résurrection générale, vous la trou-

1. Voir plus haut, lettre XXXV.

verez en contradiction (rappelez-vous la comparaison du grain qui pourrit en terre pour renaître) avec l'idée commune de la résurrection de Jésus, que l'Apôtre semble pourtant avoir partagée. En somme, il n'y a pas là autre chose que de la foi, la foi à la vie immortelle du Christ. Mais qu'est-ce que la vie, et qu'est-ce que l'immortalité ?

7° Restent les récits de la naissance virginale. N'ayant pas l'honneur de connaître M. Herzog [1], je ne saurais vous renseigner sur ses intentions. J'ai lu, comme vous, ses articles, sans être autrement instruit de leur provenance. La question historique y est traitée avec assez d'ampleur, avec trop de précision peut-être en certains points, qui sont douteux ou seulement probables. L'histoire ne sait rien de Marie, si ce n'est qu'elle fut épouse de Joseph et mère de Jésus. La conception virginale du Christ n'est pas mieux attestée, au fond, que la conception immaculée de sa mère. Quant aux frères et aux sœurs du Christ, la tradition primitive ne paraît en avoir été aucunement embarrassée; c'est la croyance à la virginité de Marie qui a obligé les auteurs ecclésiastiques à expliquer, on pourrait dire à éliminer leur qualité, soit en faisant d'eux des enfants de Joseph,

1. Voir plus haut, lettre XXXIII.

issus d'un premier mariage, hypothèse gratuite, mais non absurde en soi ou impossible, soit des cousins germains de Jésus, ce qui est, sans nul doute, une interprétation fausse et arbitraire des textes.

Au point de vue de l'histoire, l'ensemble des croyances relatives à la virginité de Marie est une création de la foi. Cette foi, autorisée par l'Église, les transforme-t-elle en réalités ? Voilà encore une de ces questions qui sont résolues dès qu'on a osé une fois les formuler. L'autorité de l'Église ne peut avoir d'effet rétroactif pour changer en faits anciens les symboles d'une foi plus récente. L'examen dont vous parlez n'a jamais eu lieu. La conscience chrétienne s'est approprié, en fait de livres inspirés et de croyances, tout ce qui répondait à son besoin, ce qu'elle-même avait produit. Jamais assemblée d'Évêques n'a véritablement discuté les titres historiques des dogmes dont il s'agit, et je crois qu'on peut ajouter d'aucun dogme. Les conciles n'ont pas vérifié critiquement les origines des croyances qu'ils ont définies au nom de l'Église, mais seulement si ces croyances étaient en possession de la foi. Même le concile du Vatican n'a pas scruté les origines de la primauté pontificale. S'il l'eût fait, il n'aurait pas pu définir cette primauté dans les

termes qu'il a choisis, et comme un privilège absolu, concédé par Jésus lui-même à la succession des Évêques de Rome.

Je ne m'excuse pas d'avoir écrit une lettre si démesurément longue, puisque vous m'y avez provoqué. Un mot encore pour finir ; ce n'est pas l'origine de tel dogme particulier qui est en cause maintenant, c'est la philosophie générale de la connaissance religieuse, et la notion même de l'autorité dans l'Église.

Ceffonds, le 17 juin 1907.

XLV

A M. l'abbé Bricout, directeur de la *Revue du Clergé français*.

Cher ami,

Il m'est permis de vous donner ce titre, puisque c'est moi sans doute que vous visez dans vos *Paroles de croyant et d'ami*, à l'endroit où vous dites d'un prêtre atteint par des censures récentes de l'épiscopat français, qu'il a été votre « maître », et qu'il reste votre « ami très cher ». Bien que nos relations soient devenues plus que rares en

ces dernières années, sans que je puisse voir ce qui, de mon côté, aurait pu les rendre pénibles, je suis touché, comme je le dois, de votre courageuse déclaration. Ce m'est une raison de plus pour vous adresser quelques remarques sur les principaux passages de votre article [1].

A propos de « certaines études » sur la résurrection de Jésus, sur le dogme de la Trinité, et sur la virginité de Marie, vous écrivez : « L'hérésie est manifeste pour tous, et les auteurs eux-mêmes eussent été surpris que l'Église ne les condamnât point sévèrement ». L'Église m'a déjà condamné tant de fois que je ne puis plus être surpris maintenant quand le fait arrive. Mais, sur le chapitre qui me concerne de préférence, celui de la résurrection, je ne crois pas qu'on puisse m'arguer d'hérésie. J'ai essayé de déterminer les circonstances probables de l'inhumation du Christ, et celles où est née la foi à sa résurrection; je ne me souviens pas d'avoir nié le fait dans mes articles de la *Revue critique* et mes *chroniques bibliques* de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*. Je regarde comme légendaire le récit de la sépulture par Joseph d'Arimathée, et de la découverte du tombeau

1. Voir *Documents*, nº XVII.

vide le surlendemain de la passion; mais, où qu'on ait mis le corps du Christ, la résurrection a pu se produire là, si elle s'est produite, tout aussi bien que dans le sépulcre mentionné par les évangélistes. On peut me reprocher seulement d'avoir écarté une des preuves, une preuve assez fragile, entre nous soit dit, de la résurrection, et d'avoir aussi quelque peu malmené les autres. C'est ce que j'expliquais déjà dans *L'Évangile et l'Église :* si l'on prend la résurrection du Christ pour un fait d'ordre historique, ce fait n'est ni démontré ni démontrable. Cela n'équivaut pas à : La résurrection n'a pas eu lieu. Cependant j'avoue que telle est ma pensée, si l'on veut entendre par résurrection cette chose inconcevable, le cadavre d'un mort de deux jours reprenant une vie qui n'est pas celle des mortels, et qui néanmoins se manifeste sensiblement. De ce prétendu miracle l'historien n'a pas à tenir compte, car il n'est pas véritablement attesté. Je vais plus loin encore, et je dis que le croyant même n'est pas obligé de l'admettre, parce que l'autorité de l'Église ne peut conférer la réalité historique à ce qui ne l'a pas de soi-même, instituer dans le passé ce qui n'a pas existé.

Hérésie formelle, direz-vous, et double hérésie : d'abord sur le fait de la résurrection, qui est nié,

contrairement à la foi de l'Église; et puis sur l'autorité de l'Église elle-même, qui est censée sujette à erreur, puisqu'elle admet et enseigne la réalité matérielle de la résurrection, avec la parfaite historicité des récits qui s'y rapportent dans les Évangiles. — Je ne vous chicanerai pas sur la définition de l'hérésie. Le mot a sa signification reçue dans le vocabulaire théologique, avec les mots d'inspiration, de révélation, d'infaillibilité, tous ces mots étant comme solidaires les uns des autres, dans un système de doctrine qu'il faut prendre ou rejeter tout entier, et dont on ne saurait garder logiquement une partie en répudiant le reste. C'est tout ce système de notions absolues, abstraites, contredites par l'expérience de l'histoire, par la critique des textes dont on l'autorise, et par la saine philosophie, recevables seulement comme d'antiques symboles qui seraient susceptibles d'une interprétation moins lourde, moins matérielle, moins mythologique aussi que leur sens traditionnel; c'est, dis-je, tout ce système dont la caducité m'est apparue depuis plus de vingt ans, et dont j'avais essayé d'élargir peu à peu la signification, persuadé, d'une part, qu'il était, tel quel, un obstacle à toute liberté de l'intelligence et à tout progrès de la science, et, d'autre part, qu'il contenait une âme de vérité

morale dont l'excellence apparaîtrait dès qu'on aurait pu la tirer de sa gaîne séculaire.

Mais vous nous criez : « On fait fausse route, et l'on n'a pas le droit d'en douter un instant, puisque l'on est et qu'on se déclare catholique, et que, comme tel, on croit à l'autorité infaillible de l'Église ». — Je viens déjà de m'expliquer sur l'infaillibilité. Cette proposition : « L'Église ne peut se tromper », est aussi vraie, ni plus ni moins, que cette autre proposition : « L'Écriture ne contient pas d'erreurs », qui nous donnait jadis tant d'embarras, au cours d'Écriture sainte, et qui a été cause de mes premières disgrâces [1]. Entendues selon leur sens naturel, ces deux propositions sont deux absurdités, connexes, je viens de le dire, et palpables, je vais tâcher de vous le montrer.

La théologie suppose que *Dieu a parlé* aux hommes en certaines occasions particulières ; qu'il a parlé *dans l'Écriture* et par les écrivains sacrés ; que l'Écriture ne peut, étant l'œuvre de Dieu, renfermer autre chose que *la plus pure vérité* ; que cette vérité forme nécessairement, dans la tradition de l'Évangile, un *bloc immuable, gardé par* un interprète infaillible, *l'Église*. Vous

1. Voir *Autour d'un petit livre*, introd., pp. XI-XIII.

reconnaissez la thèse catholique. Il s'agirait seulement à présent de savoir comment Dieu parle. L'idée commune de la révélation est un pur enfantillage : j'ai essayé de l'insinuer, il y a sept ou huit ans, dans votre *Revue du clergé français ;* et c'est pourquoi le Cardinal Richard, après avoir condamné mes articles sur la religion d'Israël [1], vous a rigoureusement interdit de recevoir ma prose dans vos colonnes. Il n'en reste pas moins que Dieu n'a jamais parlé, au sens où on le dit; que la Bible présente autant d'erreurs qu'il était possible d'en mettre dans des livres du temps et du milieu où ses différentes parties furent écrites ; qu'elle vaut par le souffle puissant de moralité qui la pénètre, mais que sa cosmogonie est mythologique, son eschatologie fantastique, la trame de son histoire tissue de légendes; que l'idée même d'un livre sans erreur implique contradiction (à moins que l'objet n'en soit très limité et de nature spéciale, comme serait par exemple un recueil de calculs et formules mathématiques, ou d'observations bien conduites, dont on ne tire aucune conclusion), parce que la parole de l'homme demeure au-dessous de sa pensée, laquelle demeure encore infiniment plus au-dessous de la

1, Voir même livre, introd., pp. XIII-XV.

réalité, étant incapable de sonder toutes les profondeurs et d'envisager tous les aspects du vrai; or, il est clair que les livres de la Bible ont été écrits par des hommes; il suffit, pour s'en apercevoir, de les ouvrir et de les lire.

De même les formulaires et les définitions ecclésiastiques ne peuvent être que l'expression incomplète et approximative du mystère qui est au fond de la religion, à savoir le rapport de l'homme avec Dieu. Pour être infaillible, dans toute la force du terme, l'Église aurait eu besoin de n'être pas représentée par des hommes. Étudiez le recueil de ses décisions en matière de foi et de morale : vous verrez si l'harmonie est parfaite entre toutes, et s'il n'en faut pas chercher l'unité ailleurs que dans leur sens littéral. Malgré les efforts que l'Église a faits pour immobiliser son dogme, elle n'y a pas complètement réussi; et dans la mesure où elle l'immobilise, elle condamne son enseignement à paraître et à être de plus en plus éloigné de la vérité qui se fait à côté d'elle. Certaines définitions du dernier concile sont une injure à l'histoire et au sens commun. J'y reviendrai tout à l'heure. Comme il n'y a pas de révélation absolue, strictement déterminée dans son objet, il n'y a pas non plus d'autorité absolue pour fixer en formules imperfec-

tibles cet objet de la révélation. Et comme la critique la plus élémentaire découvre les erreurs de la Bible, elle découvre aussi celles de la tradition, à commencer par l'erreur qui consiste à admettre que Jésus, au cours de sa vie mortelle, aurait établi cette autorité infaillible dont se prévaut le Pontife romain. Il est mille fois certain que Jésus n'en a pas eu seulement l'idée.

Je n'aurai pas, cher ami, la cruauté de discuter votre petite fanfaronnade sur les difficultés qui « sont loin d'être décisives », et qui sont même déjà résolues « en partie ». Elles sont décisives, hélas! contre le système, bien qu'elles ne le soient pas contre l'idéal religieux, chrétien et catholique. Je vous défie de prouver l'authenticité et l'historicité des écrits bibliques sur lesquels est fondée l'apologétique du catholicisme, telle que l'a officiellement exposée le concile du Vatican. Le concile parle de miracles et de prédictions que Moïse, les prophètes et surtout Jésus-Christ auraient faits en abondance, et qui seraient des arguments très sûrs et très clairs de la révélation divine. Je vous défie de m'apporter un seul passage des deux Testaments qui contienne une prédiction nette, incontestable, et incontestablement réalisée. Je vous défie de m'apporter un miracle indubitable et suffisamment qualifié

comme miracle pour être cité en preuve irréfutable de la religion juive et chrétienne. Je vous défie de prouver l'institution formelle de l'Église par le Christ. Je vous défie de prouver par l'enseignement authentique de Jésus la révélation des dogmes fondamentaux du christianisme traditionnel. Je vous défie de prouver l'institution divine des sacrements. Ah! les difficultés sont loin d'être décisives, et « ce qui reste d'obscurité se dissipera un jour » ! Mais elle est faite, la lumière, et elle se fait tous les jours, contre vous, mon cher ami, je veux dire contre l'Église officielle, dont vous êtes le serviteur obéissant et dévoué.

Votre conclusion, sur le silence auquel M. Le Roy et moi devrions nous contraindre, est peut-être ce qu'il y a de trop dans votre article. Nul n'a de conseils à donner, en des cas si étroitement personnels et de conscience, à moins que les intéressés ne lui en demandent, et encore. Je n'ai pas à répondre pour M. Le Roy. En ce qui me concerne, je vous dirai que rien, absolument rien ne m'oblige au « sacrifice » dont vous parlez avec tant d'onction, et que tout me le défend.

Vous nous dites : « Puisque donc tant d'âmes ont été troublées par eux, et que les autorités ecclésiastiques condamnent leurs écrits, leur de-

[illegible] pas [illegible] de se contredire eux-mêmes, du moins de se taire ? Ils sont trop sensés, trop chrétiens aussi, pour se prétendre infaillibles et se croire déshonorés par le courageux désaveu de leurs erreurs. — Mon cher Monsieur Bricout, vous n'avez pas qualité pour tenir un semblable langage, et vous n'avez même pas l'air de savoir au juste ce que vous exigez de nous. Croyant, [illegible] l'Église, ami, respectez la liberté de nos cœurs. Je passe sur le trouble des âmes : vous n'ignorez pas que les âmes sont moins troublées par des articles et des livres qui ne sont pas à la portée du plus grand nombre, que par les condamnations retentissantes qui [illegible] ces articles et ces livres, et par le tapage infernal que fait la « bonne presse », pour provoquer, accompagner et compléter les condamnations.

Je viens surtout à relever l'inconsistance de vos propos sur le silence à garder, et la rétractation à faire, sans se contredire. Y pensez-vous, cher ami ? Lorsque j'ai eu l'honneur d'écrire à Sa Sainteté pour lui annoncer que j'allais abandonner mon cours de la Sorbonne, Pie X a répondu à S. É. le Cardinal Richard : « On ne lui demande pas de ne plus écrire, mais d'écrire pour défendre la tradition, conformément à la parole de saint

Remi à Clovis : « Adore ce que tu as brûlé, et brûle ce que tu as adoré ». Le Pape sait mieux que vous ce qu'il faut entendre par une humble et entière soumission. Ce n'est pas le silence ; ce n'est pas seulement « le désaveu des erreurs », c'est la profession de la « vérité ». Et de quelle vérité, grand Dieu ! La vérité de la Commission biblique, et l'exégèse de M. Vigouroux.

Avez-vous bien réfléchi aussi à ce que pourrait être la rétractation de mes « erreurs » ? Personne jamais n'a pris la peine de les énumérer pour me les faire connaître. Au fond, l'on a eu raison, car mes « erreurs » sont innombrables, et peut-être serais-je seul capable d'en dresser le catalogue à peu près exact. Mes « erreurs », c'est toute mon existence laborieuse, c'est toute ma pensée, c'est moi-même. La rétractation dont vous parlez serait une forme de suicide impossible à effectuer. On n'attend pas que je la fasse, et j'ai à peine besoin de dire que je ne pourrais la faire sincèrement. Je me suis toujours abstenu de rétractation proprement dite, et j'ai donné mes raisons. Une raison que je n'ai pas exprimée encore tout nettement est qu'on n'a pas le droit de m'imposer une telle rétractation. Les actes respectueux par lesquels j'ai répondu aux condamnations antérieures seraient presque ridicules aujourd'hui,

avec les réserves que j'ai dû y mettre, et ils ne seraient point agréés.

Je ne suis pas du tout infaillible, mais j'ai le regret de trouver que ceux qui me frappent ne le sont guère plus. N'a-t-on pas vu dernièrement un très haut personnage, flétrissant avec solennité l'erreur du *modernisme*, dénoncer un ensemble d'opinions qui résument assez bien *L'essence du christianisme*, et qui ne ressemblent pas du tout à *L'Évangile et l'Église*? Faudra-t-il que je rétracte comme miennes les « erreurs » de M. Harnack? Les choses en sont venues au point où chacun doit dire ce qu'il croit être le vrai. Je le dirai moi-même, sans fracas, mais sans réticence, au temps que je jugerai opportun. Agir autrement me paraîtrait une trahison à l'égard de mon devoir et de la vérité.

Ceffonds, le 20 juin 1907.

XLVI

A S. G. Monseigneur Bougoüin,
Évêque de Périgueux.

Monseigneur,

Un malheureux *moderniste*, connu et signalé

comme tel, a sans doute le droit de chercher, dans les documents pontificaux et épiscopaux, des indications sur l'hérésie dont on le dit infecté. Et il en est à regretter que ces documents ne lui apportent pas toute la lumière qu'il souhaiterait.

L'allocution du Saint-Père aux nouveaux cardinaux lui a révélé que les *modernistes* approuvaient toutes les idées du protestantisme libéral, notamment celles que le Professeur Harnack, de Berlin, a développées dans ses conférences sur *L'essence du christianisme;* et le susdit *moderniste* a eu ainsi la désagréable surprise de se voir attribuer des thèses qu'il avait expressément rejetées et réfutées. Peut-être est-ce que, des hauteurs du Vatican et de la théologie, on ne perçoit pas les nuances qui séparent des opinions même contradictoires, quand ces opinions s'écartent les unes et les autres du type convenu de la doctrine.

L'ordonnance du Cardinal Richard au sujet de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* condamne certains articles relatifs à l'histoire des dogmes. De cette censure il résulte qu'on est atteint de *modernisme* lorsqu'on essaie d'esquisser le développement du dogme de la Trinité, ou d'expliquer les origines de la croyance à la conception virginale du Christ. Un trait distinctif des *modernistes* doit être, en effet, qu'ils interrogent

l'histoire des dogmes, qu'ils s'exercent à la raconter, comme on raconterait l'histoire de la philosophie, et qu'ils y découvrent une évolution analogue, ce qui va contre l'idée reçue touchant l'immutabilité des dogmes ecclésiastiques. Pour ce qui est de la Trinité, on juge la croyance compromise si on ne la retrouve explicitement dans l'enseignement de Jésus et dans le Nouveau Testament; et de même pour la naissance virginale, si on ne regarde comme historiques les premiers chapitres de Matthieu et de Luc. Cette crainte est fondée; car si le dogme trinitaire est, pour la majeure partie, un fruit de la spéculation chrétienne, il perd son autorité absolue de vérité révélée; et si la naissance virginale du Christ n'est pas attestée historiquement, c'est seulement comme idée, non comme fait, qu'elle appartient à l'histoire.

Je suis touché moi-même à l'endroit où le Cardinal Archevêque mentionne certaines *chroniques bibliques*, « irrévérencieuses, téméraires et dangereuses ». Les mots sont sévères, Monseigneur; mais l'idée paraît flottante. J'aurai parlé sans ménagement d'ouvrages orthodoxes qui n'ont pas de valeur scientifique, ou de déclamations qui se prennent pour de l'éloquence, et me voilà irrévérencieux. J'aurai exposé l'état réel de

certaines questions particulièrement délicates, et me voilà téméraire. Et comme la vérité, en ces matières d'exégèse, bouleverse nombre de conclusions théologiques plus ou moins importantes, me voilà dangereux. Mais il est possible que je me trompe sur la signification de ces trois adjectifs, et tant qu'on n'aura pas daigné me l'expliquer, je suis réduit à des conjectures. Je puis du moins en déduire qu'une autre particularité du *modernisme* est la liberté dans la critique de la Bible. Si cette liberté est contenue dans les limites rigoureuses du dogme, on n'est guère *moderniste* que de tendance, et plus ou moins suspect. Si cette liberté est entière, comme celle des savants qui étudient la Bible sans égard à aucune orthodoxie théologique, on doit être tout à fait *moderniste*, et je crains bien que ce ne soit mon cas.

J'arrive enfin, Monseigneur, à la lettre [1] que vous avez écrite au Cardinal Richard, pour adhérer à ses deux ordonnances [2], et j'avoue ingénument que je n'y ai pas rencontré ce que je cherchais : une définition nette et autorisée du *modernisme*. Oserai-je le dire? Votre Grandeur Elle-

1. Voir *Documents*, n° XVIII.

2. Celle qui a pour objet *Dogme et critique*, de M. Le Roy, et l'ordonnance concernant la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*.

même semble avoir fait effort pour produire cette définition, qui n'est pas venue sous sa plume, et Elle s'est rabattue sur des analogies et des comparaisons.

Cette libre façon de traiter les dogmes ne serait-elle pas « renouvelée du protestantisme? » — Pas du tout, Monseigneur. Le libre examen des protestants n'était vraiment libre qu'envers la tradition catholique du moyen-âge, les principales confessions protestantes, à l'origine et pendant longtemps, croyant posséder dans la Bible la parole de Dieu, et remplaçant l'autorité de la tradition par celle de l'Écriture. Le libre examen appliqué à l'Écriture sainte n'est apparu que plus tard, et non par une conséquence directe du principe protestant, mais parce que l'Écriture, livre mort et trop visiblement chargé d'éléments qui répondaient mal à l'idée qu'on se faisait d'une œuvre divine, opposait aux entreprises de la critique une barrière moins forte que la puissante hiérarchie de l'Église, autorité vivante et armée, servie par les milices du clergé séculier et régulier. Les *modernistes* procèderaient peut-être tout simplement de la science et de la critique modernes.

Mais n'y a-t-il pas, « renouvelée du jansénisme, la prétention à l'orthodoxie au milieu des cen-

sures? » — Quelle illusion, Monseigneur! Il n'est pas un seul *moderniste* vraiment digne de ce nom qui ne sache, aussi bien et mieux peut-être que ses dénonciateurs et ses censeurs, en quoi ses opinions diffèrent de la doctrine officielle du catholicisme. Les jansénistes affirmaient que leur système, la céleste doctrine de saint Augustin, était la véritable tradition de l'Église. Ils n'avaient pas tout à fait tort; mais leur erreur était de vouloir imposer saint Augustin à une Église qui l'avait en partie abandonné. Quant à moi, je n'ignore pas que l'Église admet l'authenticité et la parfaite historicité des quatre Évangiles, et je n'en ai pas moins soutenu que le quatrième Évangile n'est ni authentique ni historique; je pense de plus que l'authenticité et l'historicité des trois autres Évangiles sont sujettes à d'importantes réserves; je crois, en particulier, que les récits de la naissance miraculeuse, dans les Évangiles dits de Matthieu et de Luc, sont purement légendaires, et que ceux de la résurrection prouvent seulement la foi de l'Église apostolique. Si l'on n'est pas orthodoxe lorsqu'on a de telles opinions, je ne suis pas orthodoxe. Toutefois, comme je m'aperçois aussi que les limites de l'orthodoxie sont assez indécises et variables, je ne me tiens pas moi-même pour hérétique. Il me

semble que, malgré le fracas des censures, condamnations du Saint-Office et de l'Index, décisions de la Commission biblique, ordonnances des Prélats français, la question d'hérésie n'est pas encore tranchée.

Vous seul, Monseigneur, pourriez me dire la juste portée de votre troisième question : « Et comment l'appel au Pontife mieux informé ne ferait-il pas songer au gallicanisme, qui n'est pas tout entier mort au concile du Vatican ? » — J'aurais cru plutôt que le gallicanisme était enterré ; mais, s'il vit encore quelque part, ce n'est pas chez les *modernistes*, du moins pas chez celui qui écrit ces lignes. Je me demande en vain ce qui a pu vous suggérer l'idée de cet « appel au Pontife mieux informé ». Je me garderais bien de formuler un appel de ce genre ; car je commence à me persuader que le Pape et les Évêques n'ont pas l'intention de s'informer trop à fond sur les sujets que je traite, et qu'ils ne permettront pas de sitôt, si tant est qu'ils le permettent jamais, de discuter l'origine des croyances qui supportent l'établissement et le dogme catholiques. Peut-être est-ce la réponse du *Rinnovamento* à l'Archevêque de Milan, qui vous a inspiré votre troisième comparaison. Mais les directeurs de cette revue ne font pas appel au Pape actuel ou à son

successeur mieux informé ; ils se plaignent qu'on les ait condamnés sans les connaître, et ils annoncent l'intention de montrer ce qu'ils sont, en continuant leur publication. Rien du gallicanisme. Le *modernisme* serait donc une erreur moins vieille que vous n'aviez pensé le constater, et il se montrerait digne du nom qu'on lui a donné.

Plus loin, Monseigneur, vous vous reprenez vous-même et vous écrivez : « Rameau déjà fort du naturalisme, l'erreur modernisante, qui sépare, en fait, la raison de la foi, la science de la théologie, le progrès moderne de la religion révélée, encourt, de ce chef, les condamnations antérieures qui ont frappé la grande hérésie dont elle est née. » — Ici, les indications deviennent plus précises en apparence ; mais je n'en suis que plus désorienté, bien loin de m'y retrouver mieux que dans les comparaisons précédentes. D'abord, le naturalisme est-il une hérésie, une grande hérésie, bien qualifiée comme telle? Il en est question dans le *Syllabus*, et quelques anathèmes du concile du Vatican le visent sans le nommer. Peut-être serait-il aussi malaisé à définir que le *modernisme*, et j'ai grand peur que vous n'ayez eu recours aux ténèbres pour éclairer l'obscurité. Le naturalisme ne sépare pas la raison de la foi,

la science de la théologie, le progrès moderne de la religion révélée; il tient compte seulement de la raison, de la science et du progrès, et il néglige la foi, la théologie et la révélation. Tout autre, Monseigneur, est la situation du *modernisme*. Je ne sais pas ce que mes confrères en « erreur » pourraient vous répondre; mais voici ce que je puis vous dire en mon propre nom.

Je tiens que cette séparation funeste de la raison et de la foi, de la science et de la théologie, du progrès et de la religion, c'est l'Église romaine qui l'a préparée, qui l'a opérée, et qui est aujourd'hui en train de la consommer. Car c'est l'Église qui à toute initiative de la raison, à tout mouvement de la science, oppose son dogme et sa théologie traditionnelle ; et c'est encore l'Église qui, poursuivant, malgré les leçons de l'histoire, son idéal de gouvernement théocratique, a entravé, autant qu'elle a pu, l'émancipation et la transformation des sociétés modernes, tant et si bien qu'elle s'est fait repousser par elles, ainsi qu'il arrive maintenant en France par la loi de Séparation, tout comme elle a soulevé contre elle la plupart des représentants de la science. Bien que je sois *moderniste*, et peut-être parce que je le suis, je pense que la raison et la foi ne sont point à séparer, non plus que la science et la

théologie, la société et la religion. Mais je pense aussi que le régime intellectuel du catholicisme, qui écrase toute liberté de l'esprit ; que la notion officielle du dogme, et la primauté prétendue de la théologie, qui contrecarrent tout progrès scientifique ; que l'espèce de despotisme politico-religieux, organisé sous le nom de monarchie et d'infaillibilité pontificales, ont rendu possible, indispensable et salutaire un divorce qui est de soi contre nature. S'il m'est arrivé d'insister souvent sur la distinction, d'ailleurs très réelle, du domaine théologique et du domaine scientifique, au point de paraître supprimer toute communication entre les deux, c'était pour signifier à une certaine théologie, j'entends à la théologie scolastique et traditionnelle, qu'elle n'avait aucunement le droit de contrôler en souveraine tout le travail de l'esprit humain. Et le motif pour lequel je lui contestais et lui conteste encore ce droit, c'est que, pratiquement, il ne s'agit pas d'un droit, mais d'une tyrannie, et d'une tyrannie exercée sur l'intelligence et la science modernes par la science des premiers siècles chrétiens, héritière de l'antiquité, adaptée aux croyances de l'Église. Cette science n'a rien d'une vérité absolue ; elle est, au contraire, maintenant surannée, inintelligible, rejetée avec réflexion par le grand nombre

des esprits cultivés, et par la masse en vertu d'une sorte d'instinct ou de sens commun, résultant de la culture générale. La théologie de l'avenir n'aura pas ces exigences, et elle respectera l'autonomie de la raison, tout en faisant valoir le dépôt de la tradition. Mais il serait prématuré de décrire ses perfections, puisqu'elle n'existe pas encore, et qu'elle n'est pas sans doute près d'exister.

Tout bien considéré, l'hérésie *moderniste* doit être, comme son nom l'indique, « l'erreur » de ceux qui sont de leur temps, soit pour la formation et les connaissances de l'esprit, soit pour le caractère intérieur et moral de leur foi, soit pour leurs aspirations sociales et politiques. Je conçois que le Pape et les Évêques éprouvent quelque embarras à la définir. Sans me permettre à leur égard rien qui ressemble à un conseil, bien moins encore à une critique, je me contenterai d'observer que leurs censures gagneraient à avoir un objet mieux déterminé, de telle sorte qu'on ne puisse les soupçonner d'être rendues plus ou moins en ignorance de la cause, ou sur un mot d'ordre.

Ceffonds, le 23 juin 1907.

XLVII

A M. l'abbé Bricout.

Cher ami,

Ma lettre du 20 juin était peut-être trop longue pour que vous ayez pu la lire attentivement. Elle rendait, ce me semble, votre instance superflue. Mais puisque vous avez eu l'amabilité de me répondre, il faut, sauf à me répéter un peu, que je vous expose les raisons qui ne me permettent pas de me ranger à votre avis.

Vous me dites : « Ah! ne discutons pas, cher maître; n'envisageons que l'intérêt souverain des âmes de nos frères, et les droits nécessaires de l'autorité ecclésiastique. » Tour de phrase éloquent, et dont je vous félicite. Mais pour moi, au point de vue de ma conscience, votre conseil ne peut être qu'un tour de passe-passe, une comédie entièrement dépourvue de moralité.

« Ne discutons pas ! » — C'est un expédient commode. Mais je ne vous ai pas convié à une dispute. Je vous ai expliqué l'état de ma pensée, sans vous demander votre opinion sur les points

de croyance que j'ai touchés. Sans discussion ou avec discussion, mon intelligence et ma conscience restent en la position que je vous ai dite, et je serais le dernier des hommes si j'allais aujourd'hui prévenir officiellement l'Église que j'adhère de tout mon cœur et de toute mon âme à toutes ses définitions, à tous ses anathèmes et à tous ses jugements, en particulier à ceux qui me concernent, tandis que, dans mon for intérieur, il n'est peut-être pas un article de son symbole que j'entende comme elle, et que j'admette comme vrai au sens où elle l'enseigne ; que je ne reconnais ni l'autorité absolue de sa hiérarchie, ni la valeur absolue de sa théologie, ni la force démonstrative de son apologétique ; que je crois insoutenables et fausses les notions communes de la révélation et de l'Écriture, du dogme et du pouvoir ecclésiastique. Encore une fois, je serais un fourbe, le plus misérable des fourbes, si je consentais à la démarche que vous me recommandez.

Et quelles raisons trouvez-vous pour justifier une pareille conduite? D'abord, l'intérêt supérieur des âmes. — Je vous demanderai simplement lesquelles. Vous affirmez qu'il y a des âmes troublées, et que notre devoir est de les tranquilliser. Il faudrait donc savoir quel est ce trouble, et de quelle manière, par quels moyens il est con-

venable, légitime et nécessaire de le faire cesser. Entendez-vous signifier que beaucoup d'esprits sont inquiets touchant la certitude de telles ou telles croyances ecclésiastiques ? Mais, mon cher ami, cela n'est pas étonnant, et j'oserai soutenir que je n'y suis pour rien, ou pour peu de chose ; s'il s'agit de leur rendre la paisible possession des croyances dont je viens de parler, je n'y puis rien, et je ne vois pas comment j'y pourrais quoi que ce soit.

Moi aussi, j'ai connu le trouble de l'âme, et j'ai eu, non des jours et des mois, mais des années de martyre secret. Je ne suis donc pas insensible à l'angoisse des autres. Mais mon trouble à moi ne venait pas de lectures que j'aurais faites dans des livres hétérodoxes ou peu sûrs. Pendant la période la plus aigüe de cette crise, je ne connaissais que de saintes gens et de bons livres, et je m'épuisais à chercher la solution des difficultés que soulevait devant mon esprit l'enseignement officiel de l'Église, la doctrine que m'exposaient les professeurs du grand séminaire, celle que je pouvais méditer dans les livres de théologie catholique, notamment dans saint Thomas d'Aquin (je l'ai étudié avec ardeur pendant plusieurs années, ce qui paraîtrait sans doute incroyable à beaucoup de théologiens), et celle que contenaient les

manuels bibliques alors en crédit (j'avais Rault pour auteur classique, et Glaire comme auteur savant). Inutile de vous raconter comment, à la longue, surtout depuis mon arrivée à Paris, j'ai surmonté ces inquiétudes : ce n'est pas en me retournant aveuglément vers la tradition, en m'inclinant, les yeux fermés, sous l'autorité de l'Église, mais en me formant peu à peu moi-même une opinion sur les croyances catholiques, leur origine et leur histoire.

Et maintenant je viendrais, moi qui ai connu autant que personne, et plus que la plupart de ceux que vous avez en vue, ces douloureuses perplexités d'une foi menacée, moi qui sais combien elles sont légitimes, et qui n'y ai découvert de remède efficace que dans la recherche courageuse et sincère de la vérité, je viendrais dire à ceux qui souffrent ainsi : « Vos embarras sont imaginaires ; l'Église est infaillible, et son autorité doit vous suffire ; les Écritures sont authentiques et pleinement véridiques ; Jésus s'est proclamé Dieu, et il a proclamé le Pape son vicaire ; c'est dans ces convictions que je trouve la paix...! » Encore une fois, vous n'y pensez pas. Je ne puis indiquer aux autres, pour sortir du doute, que la voie laborieuse par laquelle j'ai réussi à en sortir moi-même, construisant ma foi

en même temps que ma science, m'efforçant toujours de voir clair dans ma pensée, pour voir clair dans ma conscience et pour agir honnêtement.

Aussi bien ne concèderais-je pas que, si j'ai éveillé le doute en certains esprits, j'aie ainsi donné du scandale. J'ai travaillé à l'avènement d'une plus parfaite lumière dans notre pays, et je dirai même dans l'humanité. Le grand scandale en nos jours, ce n'est pas moi qui le cause ; car ce scandale, je n'hésite pas à le déclarer hautement, c'est l'opposition permanente, radicale, intransigeante, souvent cruelle et déloyale, que l'Église a faite, qu'elle continue de faire à tout le mouvement intellectuel et scientifique, on peut ajouter même social et politique, des derniers siècles. Voilà le vrai, l'unique scandale, et j'en suis innocent. Autant qu'il était en moi, j'ai essayé de l'atténuer, de le faire cesser. Mais je ne veux pas, au terme de mes jours, m'y associer, y coopérer. Je ne veux pas aider l'Église à perdre les nations catholiques, si elle peut, ni à se perdre elle-même, en s'aliénant ce qui lui reste de fidèles dans le monde civilisé.

Après cela, je ne m'arrêterai pas à réfuter ce que vous dites touchant les droits nécessaires de l'autorité ecclésiastique. Je n'admets, je vous l'ai dit, ni cette autorité absolue, irresponsable, qui

n'exige une soumission aveugle que parce qu'elle-même est aveuglée, ni ces droits nécessaires, dont je sais pertinemment que les titres sont caducs. Non, il n'est pas nécessaire que l'on torture son intelligence pour embrasser des dogmes vieillis ! Non, il n'est pas nécessaire que l'on se courbe en esclaves et silencieusement devant des potentats qui, en dépit de leurs prétentions, ne sont que les mandataires de l'Église et non ses maîtres ! Non, il n'est pas nécessaire, et il serait honteux de mentir pour garder l'apparence de la foi en ces dogmes, et de l'obéissance à ces potentats ! Que ceux-ci écoutent la parole évangélique : « Les rois des nations dominent sur elles ; mais il n'en sera pas ainsi parmi vous, et celui qui voudra y être le premier sera le serviteur de tous. » Qu'ils s'y reconnaissent, s'ils peuvent, et s'ils ne s'y reconnaissent pas, qu'ils s'amendent !

Je ne suis pas, vous le savez bien, de ceux à qui le sacrifice coûte beaucoup lorsque la conscience le prescrit. Je me suis laissé briser, humilier, injurier, sans me défendre ; j'ai renoncé à tout avenir en ce monde pour n'être pas un instrument d'agitation dans l'Église. Mais il ne faut pas me parler de sacrifices que la conscience interdit. Ce qui m'a toujours empêché de donner à l'autorité ecclésiastique la satisfaction qu'elle

réclame de moi pour mes prétendues erreurs, c'est l'impossibilité où je serais de me supporter un seul instant, si j'avais publiquement confessé que je tiens pour faux ce que je sais être vrai, et réciproquement. Vous comprendrez enfin, j'espère, pourquoi vos raisons, qui n'en sont pas, et vos exhortations, qui sont peut-être un peu déplacées, ne prennent pas sur moi.

Vous n'avez pas l'air de vous douter que ma situation à l'égard de l'Église est déjà réglée, et par l'Église elle-même. Ignorez-vous donc que vous écrivez à un prêtre qui n'a pas dit la messe depuis le 2 novembre passé ? J'avais obtenu, en octobre 1899, sous le pontificat de Léon XIII, un indult de chapelle privée, qui expirait en octobre 1906. Je n'ai pas pu même en solliciter le renouvellement. Mgr l'Évêque de Chartres, qui avait bien voulu se charger de présenter ma requête, exigeait, selon le droit, un *celebret* de mon Ordinaire. Mgr Latty, Évêque de Châlons, à qui j'ai dû m'adresser ensuite pour obtenir ce *celebret*, m'a répondu d'abord par une facétie injurieuse ; puis, sur une nouvelle instance, il m'a renvoyé au Cardinal Richard. Celui-ci m'a fait une réponse dilatoire, en sorte que je me suis trouvé sans *celebret* et sans indult, par la volonté de ces deux derniers prélats. Il n'est pas douteux que

Rome eût refusé l'indult; mais pour cette raison même, elle préférait qu'on ne le demandât point. Suivant la discipline maintenant établie, afin de respecter la liberté des Évêques, le Pape décide avant eux ce qu'ils devront vouloir spontanément et sous leur propre responsabilité. C'est ainsi, je suppose, que le Cardinal Richard a pris le parti d'une abstention dont il n'a pas manqué de prévoir les conséquences. A Garnay, on a pu croire que la maladie m'empêchait de célébrer la messe, parce que c'est pour ce motif que j'ai d'abord cessé de la dire; mais à Ceffonds, l'opinion ne pouvait prendre le change. Je me suis installé dans mon nouveau domicile sans avertir l'Évêque de Langres, et sans entrer en relations avec le clergé local. Quand un prêtre se voit traité de la sorte, il a le droit de penser que l'Église ne lui demande plus rien, et que lui-même est quitte envers elle de toute obligation. L'Église que j'ai servie, et que je crois servir encore, n'est pas, en réalité, l'institution papale, devenue une source d'obscurantisme, d'oppression et de division, au lieu d'être une source de lumière, de liberté et d'union, mais la société invisible des amis de la vérité, qui doivent être aussi, je présume, les amis de Dieu.

Ceffonds, le 28 juin 1907.

XLVIII

A Dom Chamard,
Bénédictin.

Mon Révérend Père,

Il paraît que je suis un « prétendu savant », et que je « foule aux pieds les principes les plus élémentaires et les plus indiscutables de la vraie critique ». Je vous assure que je ne *prétends* rien du tout, et que je cherche seulement la vérité. Je suppose charitablement que vous connaissez vous-même « les principes » dont vous parlez avec tant d'emphase, et je n'aurai pas l'indiscrétion de discuter certaines applications que vous en avez pu faire dans votre carrière de « vieil historien ». Mais comme vous n'avez pas gagné toutes les causes que vous avez plaidées, votre intervention n'est pas un gage de solidité ni de succès pour celle que vous voulez défendre maintenant.

Vous mêlez assez mal à propos, dans votre lettre à M. Auguste Roussel [1], le fait de la mort

1. Voir *Documents*, nº XIX.

de Jésus avec la croyance à sa résurrection. La mort, dans ses circonstances principales, est attestée par des témoignages concordants. La résurrection, si l'on veut la prendre pour une réalité historique, de même ordre que la mort, n'est attestée que par des témoignages discordants. Cet état des témoignages correspond au caractère de leur objet : la mort, fait naturel et réel, a eu des témoins, et pouvait être racontée ; la résurrection, matière de foi, n'a jamais été vérifiée, et n'était pas susceptible de description consistante. On ne parle que de visions, et les récits qu'on en donne sont contradictoires. Vous vous êtes fait la partie belle en laissant de côté les Évangiles, pour n'alléguer que le livre des Actes et saint Paul. Comptez-vous donc pour rien saint Matthieu, saint Marc et saint Jean ? Ne vous semble-t-il pas que « les principes les plus élémentaires et les plus indiscutables de la vraie critique » ne vous permettaient pas de les négliger ? Mais vous avez bien senti qu'il suffit de mettre en face les uns des autres tous ces textes divergents, pour que le lecteur de bonne foi constate l'impossibilité de les concilier.

La question d'auteur est tout à fait secondaire pour le livre des Actes. M. Harnack, cité par vous avec tant de complaisance, admet que ce

livre a été écrit par saint Luc, ainsi que le troisième Évangile; mais, si l'on se place à votre point de vue, il n'accorde pas plus de crédit à l'hagiographe, pour le fond des choses, que les critiques adversaires de l'opinion traditionnelle. Il conteste le fait matériel de la résurrection, comme il conteste la conception virginale du Christ. Les apologistes catholiques feraient bien de s'en souvenir, avant de se réfugier sous son patronage.

Puisque vous avez, mon Révérend Père, si grande confiance en saint Luc, vous auriez bien dû nous expliquer d'abord comment l'auteur, quel qu'il soit, du troisième Évangile et des Actes, a pu escamoter le témoignage de Marc, corroboré par Matthieu, touchant les apparitions du Christ en Galilée. Vous n'ignorez pas, je pense, que Marc (xv, 7) fait dire aux femmes par l'ange : « Allez, dites à ses disciples et à Pierre qu'il vous précède en Galilée ; c'est là que vous le verrez, comme il vous l'a dit » ; et que Luc (xxiv, 6-7) amenant deux anges au lieu d'un, leur attribue ce langage : « Souvenez-vous de ce qu'il vous a dit, étant encore en Galilée, à savoir : que le Fils de l'homme devait être livré aux mains des pécheurs, être mis en croix, et ressusciter le troisième jour. » Luc prête ce discours aux anges parce qu'il ne

veut pas d'apparitions galiléennes; parce qu'il veut réunir, dès le jour de la résurrection, les disciples à leur Maître, et les retenir à Jérusalem jusqu'à la Pentecôte. Marc et Matthieu ne savaient-ils donc ce qu'ils disaient, quand ils parlaient d'apparitions en Galilée? Qu'en pensez-vous, mon Révérend Père?

Est-ce parce que Luc a si habilement subtilisé le témoignage de la tradition apostolique touchant le théâtre des premières apparitions, que vous le proclamez doué d'une « haute intelligence » et d'un « tact parfait » ? Ah! si c'était moi qui en eusse fait autant, vous ne vous contenteriez pas de m'appeler « prétendu savant », vous me traiteriez de faussaire, de menteur, et vous auriez, pour une fois, raison. Mais, en vous taisant si opportunément sur d'aussi graves difficultés, vous laissez voir que vous même participez à cette « haute intelligence » qui consiste à supprimer les témoignages qui gênent, et à ce « tact parfait » qui leur substitue arbitrairement des assertions plus satisfaisantes.

Vous citez les discours de Pierre et de Paul dans les Actes, avec la même assurance que si ces discours avaient été sténographiés sur l'heure et fidèlement transmis à l'écrivain. Tout le monde sait, mon Révérend Père, qu'ils portent la marque

de celui-ci, et qu'ils ont été rédigés par lui, soit d'après une tradition orale, soit d'après des documents écrits, quelquefois peut-être sans tradition ni document, avec cette intelligence et ce tact dont nous avons déjà parlé. A tout le moins l'auteur y a-t-il sa part, et ces discours ne sont pas à alléguer sans réserve, ainsi que vous le faites, comme des paroles qui ont été sûrement et textuellement prononcées par Pierre et par Paul, dans les conditions indiquées par le narrateur. Vous ne prenez pas non plus la peine d'examiner si la chronologie des Actes est recevable pour ce qui concerne l'ascension du Sauveur, la descente de l'Esprit, et les premières prédications à Jérusalem. Or, ce cadre est certainement artificiel, puisqu'il ne laisse aucune place aux apparitions galiléennes, qui sont attestées par la plus ancienne tradition. Au regard de cette tradition, comme aussi de Paul et même de Jean, le tableau de l'ascension est fictif, et celui de la Pentecôte est par là-même suspect. Mais venons-en à ces discours des Actes que vous croyez si démonstratifs.

Il y a d'abord le discours que Pierre, après la descente de l'Esprit, adresse à la multitude des Juifs (Act. II, 14-36). L'apôtre parle de la mort de Jésus, puis il affirme sa résurrection sans faire allusion au sépulcre trouvé vide. Relisez son dis-

cours, mon Révérend Père, je vous en prie, et vous verrez qu'il s'exprime comme si David avait un tombeau qui retient encore son cadavre, tandis que Jésus semblerait n'avoir eu d'autre sépulcre que les enfers. C'était l'occasion ou jamais d'en appeler à la sépulture par Joseph d'Arimathée, et au tombeau qui devait attester l'absence du corps qu'on y avait déposé. Pourquoi n'en dit-il rien? C'est que le fond du discours, quel que soit son degré d'authenticité, a été conçu en un temps et dans un milieu où le récit de Marc sur la sépulture et la découverte du tombeau vide n'était pas en circulation. Je recommande à vos doctes méditations la péroraison : « Sache donc toute la maison d'Israël que Dieu a fait Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié ». Ne serait-ce pas en cela que consisterait l'essentiel de la résurrection?

Le discours de Pierre après la guérison du boiteux (Act. III, 12-26) ne nous apprend rien de plus que le précédent.

Sur le discours de saint Paul à Antioche de Pisidie (Act. XIII, 16-41), je n'ai rien à remarquer, si ce n'est que vous en altérez hardiment le sens pour l'avantage de votre cause. Paul, ou plutôt l'auteur des Actes, qui le fait parler, dit que les Juifs de Jérusalem et leurs chefs, ayant

obtenu de Pilate la condamnation de Jésus, « accomplirent tout ce qui était écrit à son sujet, puis, l'ayant détaché de la croix, le déposèrent dans un tombeau ». Pour que cette indication ne dérange pas votre thèse, vous ajoutez que les Juifs détachèrent le corps de la croix « par les mains des disciples ». La glose est admirable, bien que vous ayez l'air de remplacer Joseph d'Arimathée par les onze apôtres, qui, d'après les quatre Évangiles, n'ont eu aucune part à la sépulture. Un historien respectueux des « principes les plus élémentaires et les plus indiscutables de la vraie critique » ne se croirait pas en droit d'agir ainsi, mon Révérend Père. Ce texte plaide encore pour moi contre vous. Le corps de Jésus fut mis en terre par ses bourreaux, non par ses amis. Le tombeau en question, s'il n'a pas été introduit ici par le rédacteur des Actes, ne saurait être celui dont parlent les Évangiles, mais la caverne affectée à la sépulture des suppliciés. Et pendant que je suis en train de vous scandaliser, laissez-moi vous dire que cette fosse commune était peut-être située en *Hakeldama*, au « champ du sang », que Matthieu et les Actes mentionnent à propos de Judas.

Notons encore une petite liberté de votre exégèse : vous affirmez que, selon Paul, l'ensevelis-

sement de Jésus se fit « avec la permission du gouverneur ». Le texte des Actes n'en dit mot. Ainsi, mon Révérend Père, vous n'êtes pas autorisé à qualifier mes conclusions d' « audacieuse légende inventée pour le besoin de la cause de l'impiété ». Je n'ai rien inventé : c'est Votre Révérence qui manipule arbitrairement les témoignages, dans l'intérêt d'une cause qui, en dépit des apparences, pourrait bien n'être pas tout à fait celle de la piété.

D'ailleurs, je le répète, le discours dont vous tirez un si excellent parti n'est pas de saint Paul, au moins dans sa forme actuelle, mais de l'auteur des Actes, et on ne peut pas y voir l'attestation d'un « contemporain, parlant quelques années après les faits accomplis ». Ce discours (je me demande comment vous avez pu ne pas vous en apercevoir) est même, sur un point très important, en contradiction avec le témoignage authentique de Paul (I Cor. xv, 1-8) que vous citez ensuite. D'après les Actes, Jésus ressuscité se serait montré aux siens « pendant plusieurs jours », et il y a là une référence évidente aux quarante jours dont il est question au commencement du livre. Mais Paul n'enferme pas les apparitions dans un cadre si étroit, puisqu'il y comprend celle qui amena sa conversion,

et qui est postérieure de plusieurs mois au moins, probablement de plusieurs années, à la mort de Jésus. Ce texte de l'Épître aux Corinthiens prouve encore contre vous, puisque Paul n'y mentionne pas la découverte du tombeau vide; qu'il appuie seulement sur les Écritures anciennes la résurrection au troisième jour; que l'énumération qu'il fait des apparitions ne s'accorde aucunement avec l'idée, que suggèrent les Actes, de relations suivies du Ressuscité avec ses disciples pendant quarante jours. Et si l'on juge des autres apparitions par celle dont Paul lui-même a été favorisé, il est clair que ces visions (car il ne s'agit pas d'autre chose) ne peuvent être acceptées en preuve irrécusable de la résurrection telle que vous l'entendez, le surlendemain de la passion.

Pour finir, je dois faire observer à Votre Révérence qu'il ne lui appartient pas de décider si je suis encore catholique et chrétien. Êtes-vous bien sûr que la foi ne saurait subsister sans l'enveloppe mythologique dont les premières générations chrétiennes l'ont revêtue, et qui compromet maintenant la religion plus qu'elle ne la sert ?

Ceffonds, le 3 juillet 1907.

XLIX

A Mgr Bougoüin,
Évêque de Périgueux.

Monseigneur,

Vous m'avez fait une réponse très épiscopale, et je prends la liberté, non de vous en féliciter, mais de vous en remercier sincèrement.

Permettez-moi aussi de protester avec respect contre ce que vous écrivez sur « l'abus » que je fais de mon « talent », et sur « les ravages exercés par » mes « doctrines ». Je ne sais, Monseigneur, s'il y a talent; mais je puis vous assurer qu'il n'y a pas abus. Je travaille, je tâche de bien voir, et je dis ce que j'ai vu. Si mes publications trouvent quelque crédit, c'est sans doute qu'elles satisfont en quelque mesure un besoin du moment. Les questions se posent d'elles-mêmes, sans moi, et je puis ajouter malgré vous, malgré l'opposition de l'Église et les consignes répressives. Si je m'étais abstenu de les discuter et de risquer quelques solutions, d'autres l'auraient fait à ma place. C'est ce qui arrive maintenant. On ne parle plus de *loisysme*, et j'en suis fort aise, mais de *modernisme*, les idées que l'on

veut combattre n'étant pas celles d'un individu isolé. Je n'ai pas choisi ma voie. Les circonstances qui me l'ont ouverte la gouvernent encore. J'aurais préféré mille fois que ma carrière eût été orientée d'autre façon, ou que l'état du problème religieux ne fût pas ce qu'il est réellement. Mais je ne m'arrête pas à ces regrets superflus. Les moyens que l'Église emploie pour garantir ce qu'elle dit être la vérité pourraient tout aussi bien servir à protéger l'erreur. Ils n'empêcheront pas la lumière de se faire de plus en plus. En attendant, on aura rendu plus difficile l'accord de la raison et de la foi, de la science et de la théologie; on aura rebuté beaucoup d'esprits; et l'on aura aussi plus ou moins persécuté quelques ecclésiastiques coupables surtout de n'avoir pas su fermer à propos les yeux, ou tout au moins la bouche.

J'apprécie comme je le dois les vœux que Votre Grandeur forme pour mon « retour à la sainte Église notre mère ». Mais on ne m'a pas signifié encore que j'en sois séparé.

Ceffonds, le 5 juillet 1907.

L

A Mgr Dadolle,
Évêque de Dijon.

Monseigneur,

Je ne puis me tenir de vous témoigner la surprise que m'a fait éprouver le commentaire[1] ajouté par Votre Grandeur aux ordonnances du Cardinal Richard contre la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, et contre le livre de M. E. Le Roy.

Ce commentaire n'est pas précisément ce qu'on aurait pu attendre d'un théologien formé à l'école de Mgr Duchesne. Le grief que vous faites aux *modernistes*, puisque *modernistes* il y a, d'asservir l'histoire et la critique à un système de philosophie préconçue, a déjà été allégué contre Renan, et il n'était qu'à demi fondé, si même il l'était à demi. Contre les *modernistes*, il pourrait bien être radicalement faux.

M. Le Roy est un philosophe original; mais êtes-vous bien sûr que sa philosophie fasse tort à sa critique, en lui imposant des conclusions?

1. Voir *Documents*, nº XX.

Rien n'est plus facile que de distinguer dans ses écrits ce qui appartient au système philosophique, et ce qui est de critique historique. Voyez, par exemple, ses articles sur *le miracle*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*. On y trouve une théorie du miracle, qui est plausible, quoique nullement orthodoxe, et une critique des miracles, qui est très satisfaisante. Et quelle « philosophie spéciale » Votre Grandeur a-t-Elle pu découvrir dans les articles de Dupin, dans ceux de Herzog, dans mes chroniques bibliques ? Il serait trop légitime de vous rétorquer l'argument, comme disent les bons scolastiques. En vérité, s'il existe un système doctrinal qui prescrive impérieusement des conclusions à la critique et à l'histoire, c'est bien le dogme officiel de l'Église, et il est assez plaisant que ses théologiens s'obstinent à dénoncer une paille qui n'est peut-être pas dans notre œil, tandis qu'ils ont dans le leur une poutre assez grosse pour les aveugler tout à fait. Les opinions des critiques sur l'authenticité et l'historicité de certains écrits bibliques, sur le caractère des récits concernant l'enfance de Jésus, et de ceux qui racontent la résurrection, n'ont pas besoin d'être influencées par une philosophie quelconque pour être négatives ; il suffit qu'elles soient déga-

gées de l'orthodoxie traditionnelle. Si de semblables récits se présentaient dans les mêmes conditions pour tel fondateur de religion autre que le Christ, pour Mahomet je suppose, il n'y aurait qu'une voix dans la science catholique pour les traiter de mythes ou de légendes, et vous les tourneriez en ridicule dans vos lettres pastorales.

Pour ma part, je ne me suis appliqué sérieusement à me faire une philosophie de la religion que quand j'ai été obligé d'enseigner le catéchisme aux enfants dont le Cardinal Richard m'avait institué aumônier en 1894. J'étais fixé bien avant sur le principal de la question biblique, je veux dire sur l'origine et le caractère des Écritures, sur l'impossibilité de maintenir le concept traditionnel de l'inspiration, sur les insuffisances de la tradition évangélique, etc., etc. Les opinions philosophiques que j'ai émises dans mes petits livres n'ont donc pas influencé ma critique, elles en tiennent compte, comme elles tiennent compte du dogme catholique et tendent à concilier l'une avec l'autre.

Je veux bien que l'histoire soit « uniquement faite d'authentiques témoignages » ; mais je vous demanderai où sont ces témoignages authentiques pour la conception virginale et la résurrec-

tion du Christ. Je veux bien que la critique « ne possède en son ressort que le contrôle des textes », mais à condition que la recherche de l'authenticité, le jugement sur la valeur historique. et la détermination du véritable sens soient compris dans ce contrôle.

Moi aussi, Monseigneur, j'appellerais volontiers de mes vœux « le jour où l'épiscopat de France, réuni en assemblée plénière, pourra organiser la police de la pensée saine, dans le respect le plus sincère de la liberté de la science ». Mais j'ose vous prédire que, si vous n'établissez pas d'autre arbitre de « la pensée saine » que la théologie orthodoxe, vous n'organiserez qu'une tyrannie, d'ailleurs impuissante, où le respect de la liberté scientifique ne subsistera que dans les mots. La liberté de la science et la notion catholique de l'orthodoxie sont choses aussi incompatibles que le feu et l'eau. Il n'est pas à prévoir que l'épiscopat français sacrifie l'orthodoxie à la liberté ; c'est la liberté qui sera sacrifiée à l'orthodoxie. Rome ne permettra pas qu'il en soit autrement. Votre « police » ne fera pas grand mal à la science, qui est maintenant émancipée. Réussira-t-elle à sauver l'orthodoxie? L'avenir seul pourra le dire; mais ce ne serait, je pense, qu'au prix d'une diminution

rapide et progressive dans le nombre des croyants éclairés.

Ceffonds, le 5 juillet 1907.

LI

A Mgr Baudrillart,
Recteur de l'Institut catholique de Paris.

Monseigneur,

Vous avez pensé sans doute que votre situation nouvelle vous donnait le droit, ou même vous imposait le devoir de parler avec autorité sur le récent décret du Saint-Office [1]. Je ne sais pourtant si vous étiez vraiment préparé à traiter toutes les questions que touche l'article publié par vous dans la *Croix* du 23 juillet [2].

La dernière des propositions condamnées vous semble résumer tout le mouvement d'idées que la S. Congrégation a voulu dénoncer et proscrire dans les propositions précédentes. Et vous écrivez, avec une pleine assurance, qu'il s'est produit réellement, « dans ces dernières années, au sein de

1. Le décret *Lamentabili sane exitu.*
2. Voir *Documents*, n° XXI.

l'Église catholique, une tentative, consciente chez quelques-uns », — chez moi probablement, — « inconsciente chez la plupart, pour transformer le catholicisme en une sorte de protestantisme libéral ». Vous devez pourtant savoir, Monseigneur, ce que c'est que le protestantisme, et vous ne pouvez pas ignorer ce que c'est que le catholicisme. Toute la religion n'est pas dans la critique biblique et dans la philosophie du dogme. Même sur ce dernier point, les auteurs de la prétendue tentative s'éloignent radicalement du protestantisme. Les protestants ne reconnaissent de valeur qu'au pur Évangile. Ceux que vous leur assimilez relevaient plutôt la tradition catholique au-dessus de l'Évangile même. Mais la question qui divise essentiellement catholiques et protestants est celle-ci : La religion est-elle un fait individuel ou un fait social ? Question qui, appliquée au christianisme, devient : la religion instituée par le Christ et ses disciples est-elle individualiste ou universaliste ? A quoi nous avons répondu : la religion est un fait éminemment social, et le christianisme authentique est catholicisme. C'est sur la notion de l'Église que se séparent catholiques et protestants, et je suis étonné qu'un théologien comme vous n'ait pas l'air de s'en souvenir.

Mais vous êtes hanté par la terreur de la critique biblique, et l'effarement de la crainte vous fait tenir des propos tout à fait extraordinaires de la part d'un homme qui est entré dans le clergé après avoir fourni déjà une brillante carrière dans l'Université. Si ce n'était l'effroi qui vous trouble dans la juste appréciation des choses, ce serait une impardonnable légèreté qui vous aurait fait résumer en ces termes tout le travail de l'exégèse scientifique : « Chacun à son tour, au nom de sa philosophie religieuse, vient déclarer *invraisemblable* tel ou tel fait, *inauthentique* tel ou tel texte qui ne cadre pas avec son système ». — Où donc, Monseigneur, avez-vous appris l'histoire de l'exégèse? Et comment ne s'est-il trouvé autour de vous personne pour vous apprendre, si vous ne le saviez pas, que les principaux problèmes concernant l'origine et le caractère des livres bibliques sont résolus dans le même sens par des savants qui ont des opinions religieuses et philosophiques très différentes ?

Elle est entendue, la question du Pentateuque, en tant qu'il s'agit de discerner les principaux documents qui y sont entrés, leur date approximative, leur caractère, et les divergences ne portent guère que sur ce que l'historien peut retenir de la légende relative à Moïse et à l'exode d'Israël,

Entendue, la question d'Isaïe, à qui l'on retire la majeure partie du livre qui porte son nom, et l'incertitude n'est que sur l'attribution et la date de quelques fragments. Entendue la question des Psaumes, que l'on s'accorde à renvoyer aux temps postexiliens. Entendue aussi, la question du quatrième Évangile, qui n'est, à proprement parler, ni une œuvre apostolique, ni une œuvre historique, et il s'agit seulement de savoir si l'on doit en retenir ou non quelques éléments pour l'histoire de Christ. Entendue, même la question des Évangiles synoptiques, pour ce qui est de leur nature, de leur rapport mutuel, de leur degré d'historicité. Entendue, la question des récits concernant l'enfance de Jésus, et de ceux de la résurrection.

L'on dirait vraiment que vous n'avez jamais pratiqué la méthode historique, puisque vous ne savez pas la reconnaître chez des savants qui l'emploient sur un terrain plus difficile que celui où vous avez exercé votre talent. Peut-être est-ce là votre excuse : vous avez étudié l'histoire des derniers siècles, et vous n'avez pas, que je sache, beaucoup cultivé les langues orientales ni l'histoire des religions de l'antiquité, non plus que celle des origines chrétiennes. Cette lacune de votre érudition pourrait vous rendre un peu cir-

conspect. En tout cas, il est plaisant de voir un homme qui prétend imposer à l'exégèse comme règle absolue un système dogmatique, et la changer ainsi en art d'éluder le sens naturel des textes, venir reprocher aux critiques de la Bible un parti pris contre la vraie science, l'histoire authentique, et les accuser de servilité à l'égard d'une conception philosophique dont le plus grand nombre d'entre eux n'ont aucun souci.

Vous n'avez peut-être été guère mieux inspiré en allant, pour justifier le décret du Saint-Office, rechercher un manifeste officiel [1] du protestantisme orthodoxe contre les libéraux. Est-ce que le décret ne vous paraîtrait pas assez autorisé par lui-même? Que n'allez-vous aussi demander quelques documents à l'Église russe? Les Églises dissidentes ont plus d'intérêt que la nôtre à combattre la critique, parce qu'elles se fondent sur des textes qu'on ne peut discuter sans les ébranler elles-mêmes. Nous croyions appartenir à une Église dont le principe était vivant.

Vous citez ensuite, à l'appui de votre thèse, celles des propositions condamnées que vous avez trouvé les plus significatives. Et là encore, Monseigneur, vous n'avez pas eu la main heureuse.

1. *Lettre pastorale* des surintendants de Hesse Cassel, citée d'après Goyau, *L'Allemagne protestante*.

Vous citez la proposition III : « On est en droit d'inférer que la foi proposée par l'Église est en contradiction avec l'histoire ». — Elle est extraite d'*Autour d'un petit livre* (introduction, XXII) : « Si l'on n'explique pas à ceux qui sont capables de réflexion l'état réel des choses, ils s'instruisent dans les livres des protestants et des incrédules, et l'attitude même de certaines autorités ecclésiastiques peut les induire à penser que la croyance officielle de l'Église est en contradiction avec l'histoire. » Je parlais de certaines autorités et d'une possibilité morale : le Saint-Office parle de l'Église et d'une déduction logique, fondée en raison. Que pensez, Monseigneur, de cette substitution?

Vous citez la proposition XIII : « Ce sont les évangélistes eux-mêmes et les chrétiens de la seconde et de la troisième génération qui ont artificiellement élaboré les paraboles évangéliques, et ont ainsi rendu raison du peu de fruit de la prédication du Christ auprès des Juifs. » — Cette proposition est prise des *Études évangéliques* (73), un livre où j'ai prouvé l'authenticité substantielle des paraboles; et l'on a étendu à toutes les paraboles ce que j'ai écrit des *deux versets* de Marc (IV, 11-12) où Jésus est dit avoir parlé en paraboles pour l'aveuglement des Juifs.

Que pensez-vous, Monseigneur, de cette substitution ?

Vous citez la proposition XV : « Les Évangiles se sont enrichis d'additions et de corrections continuelles jusqu'à la fixation et à la constitution du canon ; dès lors il n'y subsista de la doctrine du Christ que des vestiges ténus et incertains. » — Cette proposition est faite de deux pièces mal jointes : un passage des *Études évangéliques* (13) où je dis que « le texte des paraboles a été un peu fluide jusqu'à la composition des Évangiles synoptiques (cela résulte, avec évidence, Monseigneur, de la comparaison des textes parallèles), ou plus exactement *peut-être* jusqu'à la canonisation de ces Évangiles, qui a mis fin au travail de rédaction » ; et un passage de *L'Évangile et l'Église* (introduction, xx), où, après avoir rappelé que la prédication du Christ n'a pas été recueillie de sa bouche et transcrite dans un livre, mais résumée beaucoup plus tard sur le souvenir des auditeurs, je concluais : « Il ne reste dans les Évangiles qu'un écho, nécessairement affaibli et un peu mêlé, de la parole de Jésus ». Cela s'entend naturellement de la rédaction par rapport à l'enseignement vivant. De plus, qui dit « écho affaibli » ne dit pas « vestiges faibles » ; qui dit « écho mêlé », ne dit pas « vestiges incer-

tains ». Les retouches, additions, corrections sont attestées par la comparaison des Évangiles et par l'histoire du texte; elles n'empêchent pas, je le reconnais à chaque page de mes écrits, que la majeure partie des discours attribués à Jésus dans les trois premiers Évangiles ne soit authentique quant au fond, et même quant à la forme. Encore une fois, Monseigneur, que pensez-vous de la substitution ?

Vous citez la proposition XX : « La révélation n'a pu être que la conscience, acquise par l'homme, de sa relation avec Dieu. » — C'est un texte incomplet, qui vient d'*Autour d'un petit livre* (195) : « Pour peu qu'on y réfléchisse, et quelles que soient les circonstances extérieures auxquelles se sont rattachés l'éveil et le progrès de la connaissance religieuse dans l'homme, ce qu'on appelle révélation n'a pu être que la conscience, acquise par l'homme, de son rapport avec Dieu ». J'envisageais la révélation dans son terme, et je constatais simplement que, même en supposant les circonstances merveilleuses que raconte la Bible, en admettant que Dieu en personne a parlé à l'homme, la révélation n'existe pas avant que l'homme ait compris, et, comme l'objet de la religion est le rapport de l'homme avec Dieu, avant qu'il ait eu conscience de ce

rapport. Où est, Monseigneur, le *subjectivisme* dont vous m'accusez?

Faut-il que je continue l'examen de toutes les propositions que vous avez signalées dans votre article? Ma lettre deviendrait un volume, et partout, Monseigneur, partout j'aurais à faire les mêmes observations. Je me contente de relever encore une des « erreurs » qui vous auront le plus scandalisé. C'est la proposition XXIX : « On peut accorder que le Christ que l'histoire présente est bien inférieur au Christ qui est l'objet de la foi. » — Le texte original est dans *Autour d'un petit livre* (113) : « *On a dit* que, dans ces conditions, le Christ de l'histoire *serait* bien inférieur au Christ de la foi. » Il s'agit d'une objection que l'on a soulevée contre le chapitre du *Fils de Dieu*, dans *L'Évangile et l'Église*. Le Saint-Office la transforme en thèse absolue, bien que, dans la suite, je ne l'accepte pas comme légitime, et que je la repousse dans ma conclusion (p. 136) : « Le Christ historique, dans l'humilité de son service, est assez grand pour justifier la christologie. » Que pensez-vous, Monseigneur, de ce procédé?

J'en viens à « l'étrange théorie en vertu de laquelle le critique et l'exégète pourraient rejeter comme faux des faits que l'Église croit comme

très certains (proposition XXIII), ou n'être pas condamnés quand ils posent des prémisses d'où il suit que les dogmes sont historiquement faux ou douteux, à condition qu'ils ne nient pas les dogmes mêmes directement » (proposition XXIV). — Cette théorie, Monseigneur, est plus qu'étrange, elle est ridicule; aussi bien n'a-t-elle été soutenue par personne. Mais, étant donnés les moyens d'exégèse dont disposent les théologiens du Saint-Office, je vous concèderai volontiers qu'on l'a déduite aussi d'*Autour d'un petit livre*, dans les passages où je réclame pour le critique un droit d'ailleurs imprescriptible, celui de vérifier l'état des témoignages, et de dire en toute sincérité ce qu'il a trouvé. D'après le Saint-Office et d'après vous, l'on n'aurait pas le droit d'énoncer le résultat de ces investigations, quand il contredirait les opinions reçues dans l'Église, ou compromettrait les dogmes qui ont un rapport avec l'histoire. Cette exigence de l'Église ne peut être qu'une mesure de police, et rien de plus. Ce ne pourrait être un droit, ou bien il faudrait dire que c'est le droit d'opprimer et de supprimer la recherche scientifique en matière d'histoire religieuse.

Personne, à ma connaissance, n'a davantage soutenu que « la loi ecclésiastique qui prescrit de

soumettre à la censure préalable les livres qui concernent les divines Écritures ne s'étend pas à ceux qui cultivent la critique des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament » (proposition I). « Il faut, dites-vous, avoir cessé de croire que l'Église a le dépôt de la vérité, pour réclamer contre une telle mesure. » — Non, Monseigneur. Il faut, non pour soutenir la proposition condamnée, qui est fausse, puisque l'Église entend certainement soumettre le travail critique à sa censure, mais pour ne pas se conformer à ses prescriptions sur ce point, il faut seulement, dis-je, connaître l'histoire de la religion, l'histoire des dogmes chrétiens, l'histoire de l'Église, et la mentalité des théologiens fidèles à la tradition scolastique. Alors on sait que, pratiquement, la censure dont il s'agit est la mort de toute critique, parce qu'elle est destructive de la liberté et de la sincérité scientifiques. Je vous apporterai des exemples si vous en voulez. Quant au dépôt de vérité confié à l'Église, il ne contient pas de réponses particulières pour les problèmes de la science et de l'histoire; et c'est pourquoi précisément, voulant régir la science et l'histoire, l'Église rencontre des contradictions ou provoque la désobéissance.

Vous louez, Monseigneur, « l'extrême modéra-

tion, l'extrême réserve des termes dont use le Saint-Office ». Je vous avouerai que cet éloge m'a fait un peu sourire. Parmi les exemples que vous avez choisis, je prends celui qui me regarde, la proposition XXX : « Le nom de *Fils de Dieu*, dans *tous* les textes évangéliques, équivaut seulement au nom de *Messie ;* il ne signifie *point du tout* que Jésus est le vrai et naturel Fils de Dieu. » Il y a donc, pensez-vous, des textes où la formule *Fils de Dieu* peut signifier seulement Messie, et d'autres où elle signifie davantage : Quelle sagesse, et quelle heureuse distinction ! — La source paraît être cette phrase de *L'Évangile et l'Église* (p. 76) : L'on trouverait sans peine dans les Évangiles plus d'un passage d'où il résulte que le titre de Fils de Dieu était pour les Juifs, pour les disciples et pour le Sauveur lui-même, l'équivalent de Messie. » On me prête une opinion inepte en me faisant dire que « Fils de Dieu » signifie « Messie » dans *tous* les textes évangéliques. Le titre s'entend au sens métaphysique dans le quatrième Évangile, et déjà dans le fameux texte (Matth., xi, 27) : « Nul ne connaît le Fils, si ce n'est le Père, ni le Père, si ce n'est le Fils. » J'ai voulu dire et j'ai dit que, dans les textes qui représentent les déclarations authentiques de Jésus, ou la pensée des premiers dis-

ciples, c'est-à-dire dans la plupart des discours que reproduisent les Évangiles synoptiques, Fils de Dieu et Messie sont termes synonymes, qui n'impliquent pas ce que le Saint-Office appelle « la vraie et naturelle filiation divine ». J'y mets, comme vous voyez, autant de nuances que la S. Congrégation, et des nuances dont celle-ci n'a pas tenu compte en interprétant mon texte.

Pour finir, Monseigneur, ce décret, qui émane seulement d'une Congrégation romaine, et qui n'engage pas à fond la responsabilité de l'Église, vous nous le donnez comme un oracle infaillible, et vous excommuniez déjà, de votre chef, ceux qui ne s'y soumettraient pas « sans retard et sans réserve ». Ils « n'auront plus qu'à sortir de l'Église; c'est douloureux, mais il était temps que l'équivoque cessât, et que l'on ne pût plus s'affirmer catholique en soutenant des thèses protestantes ou rationalistes ». J'ai déjà remis au point quelques-unes de ces thèses. Ici, prenant une liberté que me permettent peut-être nos anciennes relations, je vous dirai que ce n'est pas avec ce ton cavalier et cette fausse pitié qu'on reconduit les gens à la porte du sanctuaire. Qui êtes-vous donc pour nous jeter ainsi dehors? Si haut placé que vous soyez déjà dans la hiérarchie, vous n'avez pas encore qualité pour nous

juger. Des articles comme celui que vous venez d'écrire pourront vous élever jusqu'aux dignités suprêmes. Eh bien ! Monseigneur, — puisqu'ainsi l'on vous nomme, — laissez-moi vous avertir que vous possédez plus que suffisamment l'esprit d'un inquisiteur, et tâchez d'acquérir l'âme d'un évêque.

Ceffonds, le 27 juillet 1907.

LII

Au même.

Monseigneur,

Rien n'était plus loin de ma pensée que de vous attribuer quelque vue d'ambition. Vous êtes trop sincèrement chrétien pour être ambitieux de l'épiscopat. Et comme il faut être insensé pour désirer d'être évêque en France à l'heure qu'il est, vous êtes aussi trop sage pour le souhaiter. Mais des articles comme celui de la *Croix* pourraient vous recommander malgré vous au choix du Saint-Siège, qui croirait, à très juste titre, posséder en vous un instrument sûr et docile de ses volontés. Voilà tout ce que j'ai

voulu dire dans la conclusion de ma lettre. La vôtre me prouverait encore, s'il en était besoin, que vous serez toujours cet instrument sûr et docile, puisque vous n'admettez même pas qu'on puisse avoir raison, ne fût-ce qu'à demi ou sur des points particuliers, contre un décret du Saint-Office.

Je doute pourtant que votre apologie du décret *Lamentabili* soit bien solide, quand vous écrivez qu'il n'y a pas « défaut d'intelligence ou de bonne foi chez ceux qui ont rédigé » les propositions, « puisqu'ils ont rapproché des assertions différentes, sans les attribuer à celui-ci ou à celui-là ». Le décret condamne des opinions qu'il dit avoir été soutenues par certains novateurs, et non des opinions qu'on pourrait, à tort ou à raison, déduire de leurs écrits. Or je suis, le rapport des textes en fait preuve, un de ces novateurs pour la majeure partie des propositions condamnées, et j'ai l'ennui de constater que ces propositions altèrent plus ou moins les opinions qu'elles sont censées reproduire. Quelques-unes sont de véritables contresens, entre autres celle qui concerne la rédaction et le but des paraboles évangéliques. Ne parlons, si vous voulez, ni d'inintelligence, ni de mauvaise foi; du moins y-a-t-il passablement de légèreté, d'ignorance, et un trop

grand désir de trouver matière à condamnation. Il est bien regrettable que je ne sois pas consulteur du Saint-Office ; je crois pouvoir dire, sans vanité aucune, que j'aurais pu dresser une liste encore plus longue de propositions, en marquant plus exactement la différence entre mes opinions et celles que représente l'enseignement commun de l'Église.

Ce n'est pas précisément faute de *celebret*, mais faute d'indult pontifical, que j'ai cessé de dire la messe depuis novembre dernier. Le *celebret* était requis pour obtenir le renouvellement de cet indult, et j'ai toujours supposé que le Cardinal Richard (à qui l'Évêque de Châlons m'avait renvoyé) ne l'avait pas donné, parce qu'il connaissait le sentiment du Pape sur ce point. Ce que vous me racontez de votre conversation avec le Saint-Père me semble confirmer mon hypothèse. Je comprends, du reste, fort bien qu'on ne m'ait accordé ni *celebret*, ni indult ; mais je regrette qu'on ne m'ait pas dit pourquoi, et que le Cardinal Richard, par exemple, ait répondu à ma requête en me faisant dire qu'il me donnerait bientôt une décision qu'il ne m'a jamais signifiée.

Pour une raison analogue, j'ai peu apprécié la bienveillance qui a fait omettre mon nom dans l'ordonnance où le même Prélat semblait vouloir

insinuer que les articles de Dupin et de Herzog étaient pseudonymes et pourraient être imputés à l'auteur, innommé, des *chroniques bibliques*.

J'aime à penser, Monseigneur, qu'il ne restera rien entre nous de l'impression fâcheuse que ma lettre a pu vous causer, — rien qu'un dissentiment fondamental sur une question qui ne nous est point personnelle, à savoir l'autorité de l'Église, — et je vous prie d'agréer, avec mon meilleur souvenir, l'expression de mes sentiments très respectueux.

Ceffonds, le 30 juillet 1907,

LIII

Au même.

Monseigneur.

Dans le travail critique sur la Bible, il y a nécessairement beaucoup d'hypothèses. Il peut arriver, et il arrive très souvent qu'une assertion traditionnelle soit tout à fait ruinée, sans qu'on ait encore trouvé, pour la remplacer, une hypotèse qui réunisse toutes les vraisemblances, et conséquemment tous les suffrages qui peuvent comp-

ter. Par exemple, dans la question du quatrième Évangile, l'inauthenticité me paraît de toute évidence ; de même le caractère symbolique du livre ; mais les circonstances de la composition et de la publication restent pour moi très obscures ; ce que j'ai dit à ce sujet est conjectural, et je l'ai proposé comme tel. Après cela, le caractère spécial des documents bibliques fait que certaines conclusions particulières peuvent être indubitables pour l'homme du métier, et avoir à peine les apparences de la probabilité pour les esprits de culture classique. Ainsi je crois que mon analyse des récits de la passion et de la résurrection est vraie dans ses lignes générales, mais que cette part de vérité ne sera acquise qu'après avoir été *retrouvée* par d'autres critiques.

Je m'étonne un peu que vous n'ayez pas déduit de mes écrits le sens que j'attache à l'autorité de l'Église. De même que je me suis vu contraint de ne pas reconnaître à l'Ecriture sainte le privilège d'absolue vérité que la tradition lui attribue, je ne le perçois pas davantage dans les dogmes de l'Église et dans son infaillibilité. La valeur de toutes ces choses est considérable, mais sans sortir de l'ordre humain et j'oserai dire *pédagogique*. L'autorité de l'Église n'est pour moi une police supérieure à celle de l'État

qu'à raison de l'ordre où elle s'exerce. Je crois cette autorité sujette à d'énormes abus, parce qu'elle exagère jusqu'à l'infini son droit et la portée de ses décisions. Ce droit n'est pas autre que celui de toute autorité régulièrement constituée dans une société humaine.

Ce que vous me dites de vos expériences ne me surprend pas. Mes livres d'apologétique sont de toute insuffisance pour amener à la foi les incrédules et les non catholiques; ils peuvent seulement dissiper leurs préjugés contre l'idée catholique et, dans une certaine mesure, contre l'Église. Ils représentent l'effort que j'ai fait pour me maintenir moi-même dans le catholicisme, nonobstant l'impossibilité où je me suis trouvé de garder dans leur signification littérale la plupart des thèses qui constituent l'enseignement catholique. Mes écrits n'ont donc pu avoir d'utilité que pour les lecteurs qui étaient dans une situation plus ou moins analogue à la mienne. Peut-être ont-ils empêché quelques désertions; il n'ont opéré sans doute, comme vous l'observez, aucune conversion proprement dite. Et il est naturel qu'ils aient troublé bien des esprits qui ne soupçonnaient pas encore les difficultés. Mais vous m'accorderez que ces esprits-là ne pouvaient guère manquer d'être troublés un jour ou l'autre.

La crise de la foi, qu'elle soit un bien ou un mal, n'a pas été déchaînée par mes publications. J'en suis la victime bien plus que l'agent. La sachant inévitable, j'ai essayé de la modérer, et c'est peut-être cette présomption qui a détruit la paix de ma vie. Si j'avais voulu m'enfermer dans l'orientalisme, j'enseignerais encore aujourd'hui près de vous l'hébreu et l'assyriologie ; le Recteur de l'Institut catholique ferait mon éloge dans ses rapports annuels à l'assemblée des Évêques ; on me citerait en exemple de la concorde entre la science et la foi, précisément parce que je ne me serais occupé que de la science, et n'aurais jamais parlé de la foi. Je serais probablement chanoine honoraire de Notre-Dame... Et voilà comment j'ai manqué d'être heureux en ce monde.

Maintenant il n'est bruit que de mes « erreurs », et quelques prélats, en promulguant le décret *Lamentabili*, ne me ménagent pas beaucoup. Je me console d'être devenu un thème de déclamations épiscopales, en soignant mes poules (elles m'ont suivi de Garnay à Ceffonds), et en arrachant les mauvaises herbes de mon jardin.

Ceffonds, le 1er août 1907.

LIV

A M. François Veuillot.
Directeur de l'*Univers* [1].

Monsieur,

Pas plus pour ma lettre à Dom Chamard que pour celles que j'ai adressées à M. Auguste Roussel, votre collaborateur, je n'ai demandé la publicité de l'*Univers*. Si donc vous imprimez ce que j'ai écrit au docte bénédictin, ce sera sous votre responsabilité à tous les deux. A vous et à ce vénérable religieux de voir si l'édification du clergé et des fidèles réclame que l'on discute dans vos colonnes une question aussi délicate que celle du témoignage concernant la résurrection du Christ. Au cas où vous prendriez sur vous d'engager une semblable controverse, j'aurais le droit de vous imposer l'insertion de mes répliques, et je ne puis pas vous promettre que je n'userai pas de mon droit.

Ceffonds, le 4 août 1907.

1. Voir *Documents*, nº XXII, la lettre de M. Veuillot.

LV

Au même.

J'avais espéré que vous comprendriez l'inopportunité, je dirais volontiers l'inconvenance d'une discussion critique sur les témoignages concernant la résurrection de Jésus, dans un journal quotidien qui n'a pas pour lecteurs que des personnes compétentes en matière d'exégèse. Vous n'avez pas eu scrupule de publier, sans mon autorisation, une lettre privée, qui n'était pas destinée à l'*Univers*, mais au seul Dom Chamard. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire le 4 août dernier, je laisse à vous et à votre respectable collaborateur toute la responsabilité de cette publication.

Mon avis reste le même. Une polémique sur un pareil sujet, dans une feuille comme la vôtre, me semble tout à fait déplacée. Je n'exigerai donc pas de vous l'insertion d'une réplique en règle au docte bénédictin. Cette discussion serait d'ailleurs superflue, les principes théologiques qui gouvernent la pensée de ce saint religieux excluant, au fond, l'examen critique des textes à interpréter. Je me contenterai de relever quelques

saint Matthieu d'avoir escamoté toutes les apparitions de Jésus à Jérusalem. — Je m'en garderai bien. La tradition suivie par le rédacteur du premier Évangile est celle du Marc authentique, d'après laquelle les apparitions principales ont eu lieu en Galilée, celles que Luc et Jean placent à Jérusalem, le jour de la résurrection, étant simplement ignorées.

Dom Chamard veut que Luc réserve une place aux apparitions galiléennes. — Voici les textes : Luc, xxiv, 49. « Demeurez dans la ville, jusqu'à ce que vous soyez investis de la vertu d'en haut ». Dans ce discours, qui se rattache à l'apparition du Christ aux onze apôtres, le soir même de la résurrection, Jésus prescrit à ses disciples de rester à Jérusalem jusqu'à ce qu'ils reçoivent le Saint-Esprit. Donc nulle ouverture pour un voyage en Galilée. Actes, i, 3-4 : « Il se montra vivant à eux (aux apôtres) après sa passion, par de nombreuses manifestations, leur apparaissant pendant quarante jours, et leur parlant du royaume de Dieu. Et mangeant avec eux, il leur prescrivit de ne pas s'éloigner de Jérusalem, mais d'attendre ce que le Père avait promis. » Les deux passages sont parallèles. Les apôtres sont censés n'avoir pas quitté Jérusalem depuis la passion, et devoir y rester jusqu'à la Pentecôte.

Transporter en Galilée les apôtres et les apparitions dont il est question d'abord, et les quarante jours, et l'ordre de rester à Jérusalem, est de la pure fantaisie. Quand on est capable de solliciter à ce point un document, on y trouve tout ce qu'on veut. Mais on se met aussi en dehors de « la vraie critique ».

Dom Chamard s'étend longuement sur l'authenticité des discours des Actes. — Il ne s'agissait que d'en déterminer le sens précis. Dans le premier discours de Pierre (Actes, II, 14-36), l'orateur, pour démontrer la résurrection, cite un psaume qu'il attribue à David, et dont le contenu, selon lui, ne convient pas au Roi-prophète : le psalmiste parle de quelqu'un qui ne connaîtra pas la corruption du tombeau ; David, dont on a le sépulcre, n'est pas dans ce cas ; donc il a en vue Jésus, puisque c'est Jésus qui est ressuscité. Sans scruter l'argument, j'ai dit que le silence de l'auteur sur la découverte du tombeau vide avait de quoi surprendre, car David dans son sépulcre réclamait, par contraste, la mention du tombeau où le Christ n'était pas demeuré. Ce n'était pas chose à dire, répond votre vénérable collaborateur : tout le monde le savait. La façon dont le discours est tourné donnerait à supposer plutôt que tout le monde alors ignorait.

Dom Chamard affirme que le doute émis par moi touchant la chronologie des Actes, dans les premiers chapitres, « ne repose absolument que sur une interprétation subjective et rationaliste ». — Le récit de Luc, on vient de le voir, supprime le retour des apôtres en Galilée et les apparitions galiléennes, retour et apparitions qui sont garantis par la plus ancienne tradition de l'Évangile. Donc il y a chance pour que le cadre de ce récit soit, au moins en partie, artificiel. Rien n'est moins subjectif que mon raisonnement, qui s'appuie sur des faits certains, et le rationalisme n'a rien à y voir.

Dom Chamard veut traduire maintenant Actes, xiii, 28-29 : « Les habitants de Jérusalem et leurs magistrats, ne découvrant contre lui (Jésus) aucun motif de condamnation capitale, demandèrent à Pilate de le mettre à mort. Et quand *on* eut accompli tout ce qui était écrit de lui, le détachant de la croix, *on* le mit dans un tombeau. » — Les Juifs sont sujets de la première phrase; logiquement, ils doivent être sujet de la seconde; car les verbes de celle-ci sont à la troisième personne du pluriel, comme ceux de celle-là, et ce qui est dit avoir été accompli est la passion même, qui a les Juifs pour auteurs; donc c'est à eux aussi qu'est attribuée la sépul-

ture. Votre éminent collaborateur avait traduit d'abord : « Et quand *ils* (les habitants de Jérusalem et leurs magistrats) eurent ainsi accompli tout ce qui est écrit de lui, *ils* le descendirent de la croix (par les mains des disciples) et le déposèrent dans un sépulcre [1]. » C'est cette traduction qui est la bonne, sauf la parenthèse : « par les mains des disciples », qui est ridicule. *On* le sent maintenant et l'*on* cherche une autre échappatoire.

Dom Chamard pense que j'ai fait un oubli à propos de Hakeldama. Il n'en est rien, hélas ! Le récit de Matthieu sur les trente pièces d'argent et le champ acheté par les prêtres est une légende que contredit le récit, également légendaire, des Actes, où ce champ est censé la propriété de Judas. J'en conclus que le Hakeldama était connu antérieurement à la passion ; qu'il tenait son nom, « champ du sang », de sa destination ; et que peut-être la tradition évangélique en avait gardé le souvenir, parce que la sépulture de Jésus s'était effectuée en ce lieu. Mais ce ne sont là que des conjectures.

Dom Chamard traite d'absurde la seule idée d'une contradiction entre saint Luc et saint Paul. — Mais ce n'est pas précisément saint Luc qui est

1. *Univers* du 27 juin 1907.

en cause, c'est l'auteur du troisième Évangile et des Actes. Or, cet auteur, quel qu'il soit, n'est pas plus paulinien que celui du premier Évangile, et il l'est moins que celui du second. C'est même une des raisons pour lesquelles beaucoup de critiques estiment qu'il ne doit pas être identifié à Luc, disciple de saint Paul.

Dom Chamard écrit : « Saint Paul affirme que Jésus-Christ lui est apparu *corporellement*. » Nulle part saint Paul ne dit *corporellement*, et pour bonne raison, bien qu'il ne considère pas Jésus ressuscité comme un pur esprit. Nulle part il ne fait la moindre allusion à ces « entretiens intimes » que nous signale votre ingénieux collaborateur.

Dom Chamard a beaucoup d'imagination.

N'en déplaise à ce pieux apologiste, je continuerai à chercher la vérité ; car je ne crois pas, comme lui, que cette recherche soit interdite ou inutile à un catholique. On peut encore glaner, dans le champ de la science biblique, bien des vérités dont il n'a pas même le soupçon. Mais je m'abstiendrai de critiquer désormais son exégèse. Ce que j'en ai vu suffit à mon édification.

M'adressant pour la première fois, et sans doute aussi pour la dernière, à votre journal, je vous prie, Monsieur, et, au besoin, vous requiers

d'insérer cette lettre, en son entier, dans un de vos prochains numéros [1].

Ceffonds, le 30 août 1907.

LVI

A M. le Baron von Hügel.

Monsieur le Baron et cher ami,

La nouvelle Encyclique [2] m'est parvenue ce matin, et je viens de la lire. Évidemment, elle n'a pas été faite pour recruter nos adhésions. La partie théorique, si longue, développe un système fictif, en grande partie, et que pas un des prétendus *modernistes* ne peut être tenu à désavouer, puisqu'il n'a été enseigné nulle part. La partie pratique, et par là j'entends aussi ce qu'on dit de nos personnes, de notre caractère et de nos intentions, nous représente comme des individus perfides et orgueilleux, que l'on voudrait voir traiter par tout le monde en pestiférés. Malgré tous nos

1. *L'Univers* l'a publiée seulement dans son numéro du 20 septembre 1907.

2. L'Encyclique du 8 septembre 1907, sur les erreurs des *modernistes*.

défauts, il nous est impossible de nous reconnaître dans ce portrait et de le signer. Après cela, on se demande pourquoi le Pape, qui n'attend pas notre soumission, ne nous a pas formellement excommuniés. Pour ma part, je considère cette solennelle diffamation comme une censure définitive, et je prends mes mesures en conséquence. Je vais faire imprimer mes réflexions sur le décret *Lamentabili*, et le petit volume de lettres dont je vous ai parlé.

Ceffonds, le 19 septembre 1907.

LVII

A S. É. le Cardinal Merry del Val.

Monseigneur,

C'est avec un sentiment de profonde tristesse que j'ai lu la récente Encyclique de Sa Sainteté sur les erreurs des *modernistes*. Je n'y ai pas trouvé seulement une dénonciation solennelle d'opinions qui, sur des points très importants, ne sont pas celles des personnes à qui on les impute, mais une diffamation de ces personnes, et telle, en maint endroit, qu'elle semblerait presque ins-

pirée par la malveillance envers certains individus qu'on a eus plus particulièrement en vue. Pas plus que je ne reconnais ma doctrine dans le système *moderniste*, je ne me reconnais moi-même dans le portrait de ceux qu'on dit être les tenants de ce système. Une apologie serait inutile, et j'oserai dire que l'Encyclique m'en dispense. Les lignes que je me permets d'adresser à Votre Éminence n'ont pas d'autre objet que de renseigner le Saint-Père sur mes dispositions actuelles.

Je ne vois pas, Monseigneur, comment l'on a pu trouver que le fond de ma doctrine soit *l'agnosticisme*. Je n'ai jamais dit que Dieu soit inconnaissable, mais qu'il est incompréhensible, ce qui est défini par le Concile du Vatican. Quand j'ai écrit que Dieu n'est pas objet de science, j'entendais qu'il n'est pas objet de science expérimentale, comme les réalités du monde physique. Quand j'ai écrit que Dieu n'est pas un personnage de l'histoire, j'entendais que jamais Dieu ne s'est manifesté dans l'histoire humaine comme un agent particulier. Cela ne veut pas dire que Dieu ne soit pas objet de connaissance certaine, et que cette connaissance ne soit, en définitive, la clef de la science et de l'histoire.

Je ne vois pas, Monseigneur, comment l'on a pu trouver que la philosophie de l'*immanence* ait

inspiré mes conclusions d'exégète critique et d'historien de la religion. Je me suis toujours défié, en philosophie comme ailleurs, des systèmes absolus; je n'ai accepté qu'en partie la doctrine philosophique et apologétique de *l'immanence*, que j'ai connue après la publication de mes premiers travaux critiques, et quand mon opinion était faite sur l'origine et le caractère des principaux écrits bibliques. Pour ce motif, et par une légère ironie à l'égard de certains *immanentistes*, enclins à penser que leur philosophie manquait à mon exégèse, j'ai, dans une occasion que semble viser un passage de l'Encyclique, fait profession de n'être point philosophe. Je n'en considère pas moins l'existence du sentiment religieux comme un fait certain, et comme le fondement psychologique et historique de la religion. Ce sentiment n'est pas, d'ailleurs, une simple émotion, mais une sorte d'impulsion naturelle et de connaissance implicite et confuse, qui deviennent conscientes d'elles-mêmes et de leur objet par l'exercice de la raison. Dans l'énergie de ce sentiment, comme dans le travail de l'intelligence, Dieu peut agir, il agit, et cette action divine est lumière et grâce, vérité et force pour le bien.

Je ne vois pas, Monseigneur, comment l'on a pu trouver que les trois principes d'*agnosti-*

cisme, de *transfiguration* et de *défiguration*, signalés par l'Encyclique comme les trois règles erronées de la critique moderne, aient été déduits de *l'immanence*. De l'*immanence*, non plus que de tout autre système philosophique, on ne peut rien inférer pour ce qui est matière de fait. En soi, l'*immanence* ne contredit pas nécessairement l'hypothèse du miracle, et elle ne permet pas davantage de se prononcer sur la valeur historique des traditions consignées dans l'Écriture touchant les origines du judaïsme et du christianisme. La critique de la Bible et l'histoire des religions s'appuient sur des faits, non sur des théories abstraites. Ce que l'Encyclique appelle principe de l'*agnosticisme* scientifique et historique est un fait général : jamais aucun phénomène n'a été réellement constaté, où l'on puisse discerner, sans aucun doute possible, une action particulière et personnelle de Dieu, soit dans le monde, soit dans l'histoire. Les termes « Dieu » et « action particulière et personnelle » semblent métaphysiquement inconciliables ; mais l'expérience est ici d'accord avec la philosophie. Ce que l'Encyclique appelle principe de *transfiguration* est aussi un fait général : on peut le vérifier dans les légendes concernant les fondateurs de religions, et même dans celles des saints. L'ana-

lyse des Évangiles et le développement de la christologie, attesté par les documents bibliques et ecclésiastiques, en fournissent la preuve au sujet de Jésus-Christ. Ce que l'Encyclique appelle principe de *défiguration* est encore un fait vulgaire : les âges et les hommes sans critique déforment les traditions qu'ils conservent. Mais le travail de l'exégète et de l'historien n'est pas gouverné par ces données comme par des lois inviolables. Il est infiniment plus complexe et plus délicat que ne le fait entendre la description satiriquement esquissée par le théologien de Sa Sainteté, d'après les procédés de la méthode scolastique. La critique historique est une expérience, non une déduction. C'est la comprendre à rebours que de présenter ses résultats généraux comme les principes de ses conclusions spéciales.

Je ne vois pas, Monseigneur, comment l'on a pu trouver que j'aie contesté l'institution formelle de l'Église et des sacrements par le Christ, à raison de ces trois prétendus principes. Les protestants, qui sont plus anciens que la critique biblique et que la philosophie de l'*immanence*, en avaient fait autant, en s'autorisant des témoignages scripturaires et ecclésiastiques, selon qu'on en pénétrait en leur temps la signification historique. Tout lecteur de *L'Évangile et l'Église*

et d'*Autour d'un petit livre* peut savoir comment cette question s'est posée devant moi sur le terrain de l'histoire. J'ai nié que Jésus ait, à proprement parler, fondé une Eglise, avec ses organes de gouvernement et ses usages de culte, parce que les textes, interprétés selon le sens et les garanties qu'ils offrent à l'historien, permettent d'affirmer que le Christ n'a fait autre chose, jusqu'à la fin de son ministère, qu'annoncer l'avènement prochain du royaume des cieux. Il ne s'ensuit pas que la naissance de l'Église s'explique uniquement par le besoin de communiquer la foi acquise, et d'organiser socialement la masse des fidèles : l'Église est née d'abord, positivement et historiquement, de l'action immédiate du Christ sur un groupe déterminé de personnes, qui ont recruté d'autres croyants ; de l'esprit de charité universelle, qui est celui de l'Évangile, et de la notion même du royaume de Dieu, qui était conçu comme la société universelle des justes.

J'ai dit, en commençant, que je ne relèverais pas les griefs d'ordre moral que l'Encyclique formule contre les *modernistes*. Il en est un cependant que je ne puis négliger, parce qu'il met en suspicion ma probité scientifique. Le Souverain Pontife a dit des *modernistes* historiens et critiques : « Où ils soulèvent le cœur d'indignation,

c'est quand ils accusent l'Église de torturer les textes, de les arranger et de les amalgamer à sa guise et pour les besoins de sa cause. Simplement, ils attribuent à l'Église ce qu'ils doivent sentir que leur reproche très nettement leur conscience. » J'ai parlé souvent des libertés de l'exégèse ancienne et de celles qu'a gardées encore l'exégèse théologique et pastorale; ce n'était pas pour les blâmer, mais pour les justifier par le but même de cette exégèse, qui est l'édification des âmes, non la détermination du sens historique des textes. Puisque l'on m'accuse maintenant de mauvaise foi dans l'interprétation critique de la Bible, je proteste de toute mon âme, je protesterai jusqu'à mon dernier souffle, contre une imputation aussi odieuse, et je déclare, Monseigneur, que cela est faux.

Ceffonds, le 29 septembre 1907.

LVIII

A M. l'abbé X,
séminariste.

Monsieur,

Vous n'avez pas vu que l'abbé Garnier [1] a imaginé un moyen sommaire de prouver l'authenticité mosaïque du Pentateuque, celle du quatrième Évangile, etc., etc.? Vous êtes assez « naïf » pour être *moderniste*. Notez que (si votre transcription est exacte) ce brave abbé ne donne que des initiales ; si l'on voulait intenter un procès en diffamation, il nierait m'avoir visé, en même temps que Paul Sabatier et Salomon Reinach. C'est un homme prudent.

L'argent n'a joué un rôle dans les affaires du *modernisme* qu'en deux occasions. Quand je dus renoncer, en septembre 1899, pour cause de maladie, à l'aumônerie où m'avait confiné le Cardinal Richard, S. É. m'avait accordé, sur la caisse des prêtres infirmes, une pension annuelle de 800 francs. Lorsque le même Prélat condamna, en novembre 1900, les articles que je publiais

1. Voir *Documents*, n° XXIV.

dans la *Revue du Clergé français*, sur la religion d'Israël, je ne voulus pas garder cette pension, et je restituai à la caisse de l'Archevêché les 800 francs de l'année échue. Voilà le premier cas.

Et voici le second. Après cette première condamnation, je fus admis à faire un cours libre à l'École pratique des Hautes Études, Section des sciences religieuses, et je fus attaché à la préparation du *Corpus inscriptionum semiticarum*, qui se publie sous les auspices de l'Académie des Inscriptions. Pour le cours, le ministère de l'Instruction publique m'attribuait une subvention annuelle de 1.000 francs, et comme attaché au *Corpus*, je touchais annuellement 1.200 francs. Après la condamnation de mes livres par le Saint-Office, en décembre 1903, je me décidai spontanément à quitter l'École des Hautes Études et à m'éloigner de Paris. J'y perdais la subvention de l'État et celle de l'Académie.

Vous êtes maintenant édifié sur les « opérations » financières du *modernisme*.

Jamais M. Paul Sabatier n'a pu tenir, et jamais il n'a tenu les propos qu'on lui prête. Peut-être a-t-il dit que les prétendus *modernistes* avaient raison de rester dans l'Église, pour assurer le triomphe de leurs idées. Mais il ne me l'a jamais dit à moi-même. Jamais je ne lui ai de-

mandé conseil, et jamais il ne s'est permis de me donner un avis.

Quant à M. Salomon Reinach, il est bien vrai que je lui ai écrit des lettres à propos d'articles publiés par lui sur la passion du Christ. Vous savez peut-être que M. Reinach conteste l'historicité du crucifiement. Ce n'est pas lui qui m'engageait à être hardi ; c'est moi qui, respectueusement, combattais ses hardiesses. Il est possible que je lui aie laissé entendre qu'en attaquant l'historicité de données certaines, il pourrait faire croire que la critique n'était pas mieux fondée à rejeter d'autres données qui sont beaucoup moins sûres que le supplice du Golgotha. Mais la citation apocryphe de M. Garnier ne laisse pas d'être fort curieuse. Elle a été composée par un individu qui me croit auteur des articles sur la Trinité, signés *Dupin*, qui ont paru dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, et des articles sur la conception virginale du Christ, signés *Herzog*, qui ont été publiés dans la même *Revue*. Le fait est que je n'ai écrit ni les uns ni les autres, et que j'ignore absolument qui peuvent être MM. Dupin et Herzog.

Je n'apprécie pas le procédé de M. Garnier. Si l'homme est conscient, cela relèverait des tribunaux ; et s'il est inconscient, de Charenton.

Beaucoup plus graves sont les questions que vous m'adressez à la fin de votre lettre. Certes, c'était en vue de défendre l'Église contre ses adversaires, et surtout contre elle-même, que j'ai mis au jour les livres autour desquels on a fait tant de bruit, et c'est pour elle que je travaille depuis plus de trente ans. Mais, quand vous me demandez, en quatre lignes, ce que je pense de l'Église et de son autorité, du Christ et de la révélation, que voulez-vous que je vous réponde? La réponse est dans mes livres, que vous n'avez pas lus, et que vous avez bien fait de ne pas lire. Ai-je le droit de vous la transcrire?

Il y a pourtant une de vos questions qui me concerne personnellement, et sur laquelle un avenir peut-être prochain vous apprendrait ce que je puis dès maintenant vous dire. Vous me demandez si je me crois dans une société d'où je ne voudrais point sortir. Il m'est facile de vous répondre que j'ai toujours regardé comme un devoir de rester dans l'Église, mais aussi de ne pas mentir pour éviter d'en être chassé. Ceci vous explique pourquoi, après les condamnations dont mes écrits ont été l'objet, je ne me suis jamais rétracté purement et simplement. J'ai toujours pensé, je pense encore qu'on n'avait pas le droit d'exiger une semblable rétractation ; mais sur-

tout il n'aurait pas été en mon pouvoir de la faire avec sincérité. Je sais fort bien que je ne suis pas infaillible, et je ne tiens pas plus qu'un autre à mes opinions personnelles. Mais je suis absolument incapable de les trouver toutes fausses, et, si d'aventure j'y réussissais, je serais pareillement incapable de trouver du vrai en dehors de ces erreurs. Je crois que l'on se trompe en supposant qu'un homme peut penser ce qu'il veut sur les questions religieuses, quand il les a longuement étudiées dans l'histoire. sans aucun parti pris.

Excusez-moi, Monsieur, de ne pas m'expliquer sur vos autres points d'interrogation. Je ne vois pas assez clairement les raisons que vous avez eues de les poser, et je m'en voudrais de vous causer la moindre inquiétude d'esprit.

Ceffonds, le 19 octobre 1907.

LIX

A Dom Chamard.

Mon Révérend Père,

Il paraît que j'ai été confondu par votre « pressante et victorieuse argumentation ». C'est ce que

je lis dans un petit morceau de prose que contient *l'Univers* du 3 octobre dernier. Cet orthodoxe journal n'a jamais eu la courtoisie de me communiquer les numéros où il daignait s'occuper de moi. La complaisance d'un ami me fait connaître aujourd'hui l'*épilogue* [1] imaginé par M. Auguste Roussel.

Je me garderai bien de recourir au journal pour exiger la rectification de ses inexactitudes volontaires et de ses erreurs calculées. Je vous répète que je n'ai pas demandé la publication de mes lettres à M. Roussel : que je ne comptais pas sur cette publication, et que votre panégyriste se flatte beaucoup en proclamant que j'étais certain d'avoir affaire à des « contradicteurs loyaux » : enfin que, dans la réalité, cette publication n'a pas été faite. Car j'ai écrit six lettres à M. Roussel, et de ces six lettres la première seule a été insérée en entier ; les trois suivantes n'ont

1. Voir *Documents*, n° XXV. J'avais signalé à D. Chamard la fausseté de l'assertion qu'il a émise dans *l'Univers* du 20 septembre 1907 : « M. Loisy oublie que c'est lui-même, qui, sous prétexte de rectifier une accusation de M. Auguste Roussel, a contraint celui-ci, au nom de la loi, à publier deux longues lettres blasphématoires contre l'ensevelissement et la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Au lieu d'avouer son erreur, le saint religieux a prié M. Roussel de répondre pour lui.

été que partiellement citées et faussement analysées; les deux dernières n'ont même pas été mentionnées.

Je ne regrette pas pour moi qu'on ait publié ce qui a été publié. Je regrette seulement qu'on n'ait pas eu l'honnêteté de publier le tout.

Dans ma lettre à M. Veuillot [2], j'ai expliqué pourquoi je ne vous répondrais plus. Vous-même n'avez, dans votre réplique, touché qu'à un seul point de ma réfutation. Je n'ai pas pensé qu'il valût la peine de montrer que vous parliez à côté de la question, et ma volonté était bien arrêtée de n'avoir plus le moindre rapport avec *l'Univers*. Mais, puisque vous avez le triomphe si facile, je vous ferai simplement observer que vos citations de mes *Études évangéliques* ne prouvent aucunement que j'aie jamais renvoyé au commencement du second siècle la rédaction définitive de nos Évangiles. Cela est faux en ce qui regarde les Évangiles synoptiques, surtout celui de Marc. J'ajouterai que la XIIIe proposition du décret *Lamentabili*, que vous alléguez à l'appui de vos citations, ne représente pas l'opinion que j'ai exprimée touchant l'origine des paraboles évangéliques. Je n'ai pas nié, j'ai affirmé et j'ai pris

2. Lettre LV.

soin de démontrer l'authenticité substantielle des paraboles.

Votre ami se permet de dire qu'une « rétractation sérieuse » serait pour moi un « précieux soulagement ». Que ce Monsieur veuille bien examiner sa propre conscience. Il n'est pas qualifié pour juger la mienne. J'ai toujours compris autrement que lui le devoir de la sincérité. Comme j'ai parlé selon ma pensée, ma conscience n'a besoin d'aucun « soulagement », et je n'ai rien à rétracter avant d'être assuré que je me suis trompé.

Ceffonds, le 1er décembre 1907.

LX

*Le 12 janvier 1908, je reçus un billet de Mgr Herscher, Évêque de Langres, qui m'invitait à venir le voir, parce qu'il avait besoin de m'*entretenir, pendant quelques instants, d'une très grave affaire. *Je lui répondis* :

Monseigneur,

Ma santé ne me permets pas les longs voyages, surtout en cette saison. Je prie donc Votre Gran-

deur de vouloir bien m'adresser par écrit la communication qu'Elle peut avoir à me faire.

Ceffonds, le 12 janvier 1908.

LXI

Le 18 janvier, je reçus une nouvelle lettre de Mgr Herscher, chargé, par S. É. le Cardinal Merry del Val, de me demander un acte de soumission pleine et entière aux condamnations portées par S. S. Pie X contre le modernisme [1]. *Je fis la réponse suivante :*

Monseigneur,

Il est vrai que j'ai gardé publiquement le silence devant les actes pontificaux qui ont été promulgués l'an passé, touchant ce qu'on appelle le *modernisme*. Mais je n'ai pas laissé de témoigner à Sa Sainteté, par l'intermédiaire de S. É. le Cardinal Secrétaire d'État, les sentiments que ces actes m'ont inspirés. J'ai écrit le 12 mai, à Mgr Merry del Val, au sujet de l'allocution adressée, le 17 avril, par le Saint-Père, aux nouveaux Cardi-

1. Voir *Documents*, n° XXVI.

naux; je lui ai écrit encore, le 12 juin, à propos du décret de la Commission biblique concernant l'authenticité et la valeur historique du quatrième Évangile; je lui ai écrit enfin, le 29 septembre, après l'Encyclique *Pascendi dominici gregis*. Cette fois, j'ai déclaré que je ne reconnaissais pas plus ma doctrine dans le système *modernisme*, que je ne me reconnaissais moi-même dans le portrait de ceux que l'on disait être les tenants de ce système. Le *motu proprio* du 18 novembre n'a rien changé à cet état de choses, et j'avais lieu de penser que l'on était suffisamment instruit à Rome de mes dispositions.

Je ne conteste pas, Monseigneur, que la plupart des propositions énumérées dans le décret *Lamentabili* aient été extraites de mes ouvrages. Mais il n'est pas moins évident pour moi que le sens de plusieurs a été gravement altéré dans le texte du Saint-Office. Je pourrais moi-même répudier ces dernières, en protestant contre l'imputation qui m'en est faite. D'autres propositions me semblent si incontestables, qu'il n'est pas en mon pouvoir de professer honnêtement que je les tiens pour fausses.

Je ne nie pas davantage qu'on ait puisé dans mes livres un très grand nombre des opinions que l'Encyclique *Pascendi* a rassemblées pour les

attribuer en bloc aux *modernistes*. D'autre part, cette synthèse contient des théories que je n'ai jamais eues ni enseignées; et surtout, je n'ai jamais pratiqué la critique de la Bible et de l'histoire ecclésiastique, en la façon que décrit le Souverain Pontife. Je pourrais donc, ici encore, souscrire à la réprobation de doctrines et de méthodes que je n'ai jamais adoptées, et je devrais aussi en décliner hautement la responsabilité. Mais je ne me dissimule pas que mes opinions réelles sont proscrites avec et dans celles que je ne puis avouer pour miennes. Cela étant, adhérer purement et simplement à la condamnation du *modernisme*, tel qu'il a été condamné par l'Encyclique pontificale, serait confesser que je ne trouve plus en moi aucune idée consistante, et que je suis actuellement en dehors de toute raison, comme l'Encyclique proclame que j'ai été jusqu'à présent en dehors de toute foi. Un pareil aveu, Monseigneur, ne me conduirait pas à l'orthodoxie, mais au néant de l'intelligence et de la conscience. Les conclusions auxquelles m'ont amené de longues années d'étude ne sont certainement pas exemptes d'imperfections ni d'erreurs; mais, si je les rejette, je ne sais plus à quoi me reprendre, car celles que j'ai dû abandonner, à mesure que j'avançais dans mes travaux, ne sont pas plus acceptables

pour moi aujourd'hui qu'hier; si je pouvais oublier tout ce que j'ai appris et écrit au sujet des Livres Saints, je ne serais pas plus à mon aise avec les enseignements de l'Encyclique touchant l'inspiration des Écritures par exemple, ou la composition du Pentateuque, ou celle des Évangiles. Mon esprit serait aussi incapable de vivre dans l'atmosphère intellectuelle du décret *Lamentabili* et de l'Encyclique *pascendi*, que mes poumons seraient incapables de respirer au fond de la mer. La soumission pleine et entière dont parle Mgr Merry del Val ne pourrait être de ma part qu'un mensonge; et au lieu d'être un sacrifice méritoire, comme le dit Votre Grandeur, ce serait pour moi un geste dépourvu de sens et contraire à toute moralité.

Inutile d'ajouter que, pour mes publications, je ne pourrais m'engager à suivre de tout point les instructions pontificales. Il n'est guère possible de mettre au jour une page de critique biblique, sans contrevenir de manière ou d'autre à ces instructions. J'ai l'intention de faire paraître prochainement un commentaire des trois premiers Évangiles, dont les conclusions principales sont conformes à celles que j'ai exprimées dans mes précédents écrits. Je considère également comme un droit de m'expliquer, en temps

opportun, sur le rapport de mes opinions avec celles qui ont été censurées par le Saint-Père.

Je suis très touché de la bienveillance avec laquelle Votre Grandeur s'est acquittée envers moi de la mission qui lui avait été confiée, et je vous prie, Monseigneur, d'agréer, avec l'expression de ma reconnaissance, l'hommage de mon très profond respect.

Ceffonds, le 19 janvier 1908.

LXII

A M. le Baron von Hügel.

Monsieur le Baron et cher ami,

Le nouvel Archevêque de Paris vient de condamner les *Évangiles synoptiques* et les *Simples réflexions* [1]. Il défend, sous peine d'excommunication spécialement réservée au Souverain Pontife, de les lire, détenir, imprimer ou défendre. C'est la censure qu'on porte contre les hérétiques soutenant l'hérésie. Le motif est que j'aurais nié la divinité de Jésus-Christ, sa mission de rédemp-

1. Voir *Documents*, n° XXVII.

teur, l'origine divine et l'autorité infaillible de l'Église, l'origine divine des sacrements.

Vous pensez bien que je ne veux pas entrer en controverse avec Mgr Amette et son « Conseil de vigilance ». Au fond, dans mes derniers écrits, je suis resté sur la même ligne que dans les précédents; j'ai voulu établir surtout la position historique des questions, et subsidiairement la nécessité de réformer plus ou moins les concepts traditionnels. Dans les *Évangiles synoptiques*, je ne traite aucun point de théologie. On pourrait m'accuser d'avoir nié implicitement les faits matériels de la conception virginale et de la résurrection du Christ; mais l'ordonnance de l'Archevêque n'y fait pas la moindre allusion.

En ce qui concerne la divinité de Jésus-Christ, je n'ai rien dit qui ne s'accorde avec les vues émises dans la quatrième lettre d'*Autour d'un petit livre*. Si j'avais à discuter de nouveau le sujet, j'insisterais davantage sur l'insuffisance de la formule dogmatique, sur l'équivoque impliquée dans l'idée de personnalité, quand on veut l'étendre, dans le même sens, à Dieu et à l'homme, enfin sur la part de symbolisme que renferme la donnée théologique, le rapport général de l'humanité avec Dieu étant figuré dans le rapport spécial qui est affirmé entre Dieu et le Christ.

Je suppose que vous ne faites pas attention à ce que l'on commence à raconter ici et là dans les journaux. L'expression authentique de mes opinions est dans mes livres, pas ailleurs.

Ceffonds, le 17 février 1908.

LXIII

Au même.

Je viens de recevoir une nouvelle lettre de Mgr Herscher. L'Évêque de Langres me communique une suprême sommation du Saint-Siège, exigeant toujours une soumission sans réserve, sous peine d'excommunication nominative, dans les dix jours, sans autre avis [1]. La lettre de Mgr Herscher est irréprochable. Malheureusement je ne puis lui répondre qu'en me référant à celle que je lui ai écrite le mois dernier.

L'Évêque de Langres a condamné mes livres, le 17 février, à peu près dans la même forme que l'Archevêque de Paris.

Ceffonds, le 22 février 1908.

1. Voir *Documents*, n° XXVIII.

LXIV

A Mgr Herscher, Évêque de Langres.

Monseigneur,

La menace formelle d'excommunication change rien à un état de choses que je croy avoir suffisamment expliqué dans ma lettre 19 janvier, et qui ne dépend pas de ma volon Tout en rendant hommage aux sentiments chrétienne et paternelle bonté dont Votre Grandeur se montre animée envers moi, je ne puis que Lui répéter ce que je Lui ai déjà dit : il m'est impossible de faire honnêtement, avec sincerité, l'acte de rétractation et de soumission absolues qu'exige le Souverain Pontife.

Ceffonds, le 23 février 1908.

DOCUMENTS

I

Lettre de M. Fages, vicaire général de Paris, portant communication d'un décret du Saint-Office au clergé du diocèse.

Archevêché de Paris.

— Paris, le 25 décembre 1903.

Monsieur le curé,

Son Éminence me charge de vous communiquer un décret du Saint-Office, en vous priant de vouloir bien en donner connaissance à votre clergé.

Veuillez agréer, etc.

P. FAGES,
Vicaire général.

P.-S. — Ce Décret n'est pas destiné à être lu en chaire.

II

Décret du Saint-Office.

Nella Congregazione di feria IV, 16 corr. riferitosi intorno adalcuni opere dell' Abate A. Loisy, già Professore a Parigi, gli Emi e Revmi Sigg. Cardinali Inquisitori Generali, dopo maturo esame, hanno emanato il seguente Decreto approvato nella successiva udienza dal Santo Padre;

Opera sacerdotis A. Loisy quorum tituli : *La religion d'Israël*, *Études évangéliques*, *L'Évangile et l'Église*, *Autour d'un petit livre*, *Le Quatrième Évangile*, inserantur in *Indice* liborum prohibitorum decreto feria IV ; et decretum communicetur Emo Card. Archiepiscopo Parisiensi, per Emum Card. a Secretis Status, literis juxta mentem eidem patefactam exarandis.

J. B. LUGARI.

Traduction officielle du Décret.

Dans la Congrégation du mercredi 16 courant [1], rapport fait de plusieurs ouvrages de l'abbé Loisy, ancien [2] professeur à Paris, les Révérendissimes et

1. 16 décembre 1903.

2. La S. Congrégation a voulu se souvenir que j'avais été professeur à l'Institut catholique jusqu'en 1893, et ignorer que j'enseignais à l'École pratique des Hautes Études depuis décembre 1900.

Éminentissimes Cardinaux, Inquisiteurs Généraux après mûr examen, ont rendu le Décret suivant, approuvé par le Saint-Père à l'audience du lendemain :

Les ouvrages de l'abbé A. Loisy intitulés : *La religion d'Israël, Études évangéliques, L'Évangile et l'Église, Autour d'un petit livre, Le Quatrième Évangile*, seront inscrits dans l'*Index* des livres défendus [1], en vertu du décret de ce jour, et le décret sera communiqué à S. Ém. le Cardinal Archevêque de Paris par S. Ém. le Cardinal Secrétaire d'État, chargé de faire connaître le sens de la décision.

Signé : J. B. LUGARI,
Assesseur du Saint-Office.

III

Lettre de S. É. le Cardinal Merry del Val à S. É. le Cardinal Richard.

Emo e Revmo Signor Mio Orssmo,

Per ordine dal Santo Padre devo far conoscere all' Eminenza Vostra le misure che Sua Santita ha deciso di prendere rispetto alle opere del Rev. Abate Alfredo Loisy. Gli errori gravissimi che regurgitano in quei

1. Le décret de l'*Index* fut rendu le 23 décembre 1903. On peut voir le texte dans HOUTIN, *La Question biblique au* XX*e siècle*, 118-119.

volumi riguardano principalmente : la Rivelazione primitiva, — l'Autenticita dei fatti e degli insegnamenti evangelici, — la Divinita e la Scienza di Cristo, — la Resurrezione, — la Divina instutizione della Chiesa, i Sacramenti.

Il Santo Padre, profondamente addolorato e tristamente preoccupato degli effetti disastrosi che producono, e possono produrre ancora, degli scritti di tale natura, ha voluto sottometterli all' esame del supremo Tribunale del S. Uffizio. Questo tribunale, dopo matura riflessione e uno studio prolungato, ha formalmente condannato le opere dell' Abate Loisy con un decreto del 16 corrente, decreto che il Santo Padre ha pienamente approvato nell' udienza del giorno seguente, 17 corr.

Sono incaricato di trasmettere all' Eminenza Vostra la copia autentica di questo documento, di cui non la sfuggera la grave importanza.

Traduction officielle de la lettre :

Éminentissime et Révérendissime Seigneur,

Par ordre du Saint-Père, je dois faire connaître à Votre Éminence les mesures que Sa Sainteté a décidé de prendre au sujet des ouvrages de M. l'abbé Alfred Loisy. Les erreurs très graves qui abondent en ces volumes concernent principalement : la Révélation primitive, — l'authenticité des faits et des enseignements évangéliques, — la Divinité et la Science du Christ, — la Résurrection, — l'institution divine de l'Église, — les Sacrements.

Le Saint-Père, profondément affligé et tristement

préoccupé des effets désastreux que produisent et peuvent produire encore des écrits de cette nature, a voulu les soumettre à l'examen du Tribunal suprême du Saint-Office. Ce Tribunal, après mûre réflexion et une étude prolongée, a formellement condamné les ouvrages de l'abbé Loisy, par un décret du 16 courant, décret que le Saint-Père a pleinement approuvé à l'audience du jour suivant, 17 courant.

Je suis chargé de transmettre à Votre Éminence la copie authentique de ce document, dont la grande importance ne saurait lui échapper.

Rome, le 19 décembre 1903.

Signé : Cardinal MERRY DEL VAL.

IV

Pièce donnée en matière de *celebret* (autorisation de célébrer la messe) par M. Jacquet, vicaire général de Mgr Latty, Évêque de Châlons-sur-Marne.

Évêché de Châlons.

— Châlons, le 12 octobre 1906.

Je soussigné, vicaire général de Mgr l'Évêque de Châlons, certifie que M. l'abbé Loisy a quitté le diocèse de Châlons en 1881, avec l'agrément de Mgr Meignan, Évêque du diocèse, et conséquemment qu'à

cette date l'autorité diocésaine le jugeait digne de célébrer la Sainte Messe.

Châlons-sur-Marne, 12 octobre 1906.

A. JACQUET,
Vicaire général.

V

Extrait de la lettre du Cardinal Steinhuber, préfet de la S. Congrégation de l'Index, à S. É. le Cardinal Ferrari, Archevêque de Milan, à propos du *Rinnovamento*, datée du 29 avril 1907 [1].

Les Eminentissimes Pères de cette Congrégation de l'Index ne peuvent s'abstenir d'exprimer à Votre Eminence le dégoût [2] qu'ils ont éprouvé en voyant publiées, par de soi-disant catholiques, une revue notoirement opposée à l'esprit et à l'enseignement catholiques. Ils déplorent formellement le trouble que de tels écrivains jettent dans les consciences, et l'organal avec lequel ils se posent en maîtres et presque en docteurs de l'Église. Et il est douloureux que parmi ceux-là, qui semblent vouloir s'arroger la maîtrise dans l'Église et faire la leçon au Pape lui-même, il se trouve des noms déjà connus par d'autres écrits dictés par le même esprit, comme Fogazzaro, Tyrrell, von Hügel, Murri et autres.

1. Publiée dans l'*Osservatore romano* du 4 mai 1907.

2. *Disgusto*. Cet extrait est donné dans la traduction qu'ont publiée les journaux français. On peut croire que le mot italien serait mieux rendu par « déplaisir ».

VI

Extrait de l'allocution adressée par le Pape Pie X aux nouveaux Cardinaux, le 17 avril 1907.

Mais la guerre terrible qui lui fait répéter (à l'Église) : *Ecce in pace amaritudo mea amarissima* est celle, dérivant de l'aberration des esprits, qui fait méconnaître ses doctrines, et répéter dans le monde entier le cri de révolte pour lequel furent chassés les rebelles du ciel.

Et rebelles ne sont que trop ceux qui professent et répètent, sous des formes subtiles, des erreurs monstrueuses sur l'évolution du dogme, sur le retour au pur Évangile, c'est-à-dire à l'Évangile débarrassé de sa frondaison, comme ils disent, des explications de la théologie, des définitions des conciles, des maximes de l'ascétisme, sur l'émancipation de l'Église, à leur manière nouvelle, sans se révolter, pour n'être pas mis dehors, mais néanmoins sans se soumettre, pour ne point manquer à leurs propres convictions; enfin sur l'adaptation au temps en toutes choses, dans la manière de parler, d'écrire et de prêcher une charité sans foi, toujours tendre pour les mécréants, mais qui ouvre à tous la voie de la ruine éternelle.

Vous voyez, Vénérables Frères, si Nous, qui devons défendre de toutes Nos forces le dépôt qui nous a été confié, Nous n'avons pas raison d'être anxieux en présence de cet assaut qui ne constitue pas une hérésie, mais le résumé et le suc vénéneux de toutes

les hérésies, qui tend à miner les fondements de la foi et à anéantir le christianisme.

Oui, anéantir le christianisme, parce que, pour ces hérétiques modernes, la Sainte Écriture n'est plus la source sûre de toutes les vérités concernant la foi, mais un livre ordinaire. L'inspiration se réduit pour eux aux doctrines dogmatiques entendues à leur manière, et pour un peu, ils ne feraient pas de différence avec l'inspiration poétique d'Eschyle et d'Homère. L'Église est la légitime interprète de la Bible; elle est toutefois sujette aux règles de la science critique, qui s'impose à la théologie et la rend son esclave.

Pour la tradition, tout est relatif et sujet à des mutations, et, par suite, l'autorité des Saints Pères est réduite à rien. Et toutes ces mille erreurs se propagent dans des opuscules, des revues, des livres ascétiques, et jusque dans des romans, et s'enveloppent de certains termes ambigus, sous des formes nébuleuses, afin d'avoir toujours un refuge prêt pour la défense, et de ne pas encourir une condamnation ouverte, et aussi de prendre dans leurs lacets les esprits qui ne sont pas sur leurs gardes.

VII

Extrait de l'article publié par M. Auguste Roussel, à propos de l'allocution précédente, sous

le titre : *Audaces blasphématoires*, dans *l'Univers* du 9 mai 1907.

A cet égard, la publication la plus menaçante, parce que l'œuvre de démolition de la croyance catholique s'y poursuit sous les apparences, d'une impartiale critique historique, c'est assurément la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*. En effet, c'est là que travaille M. l'abbé Loisy, depuis que les condamnations de l'Index l'ont découragé de faire des livres comme son ouvrage *L'Évangile et l'Église*, où il avait condensé la quintessence de cet esprit d'hypercritique avec lequel il s'attaque à l'authenticité comme à toute la partie doctrinale des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.....

En voilà trop. Aussi bien devons-nous signaler, pour finir, un émule de M. Loisy qui, dans la même Revue, et à côté de lui, va d'un coup à l'extrême de l'audace blasphématoire.... Cet auteur se nomme Herzog, et c'est de Lausanne qu'il a écrit, pour la Revue, un article intitulé : *La conception virginale du Christ*. Et ce titre est une ironie, etc.....

VIII

Extrait d'un article du même auteur, intitulé : *A propos de M. Loisy*, dans *l'Univers* du 27 mai 1907.

Nous avons reçu, de divers correspondants, plu-

sieurs lettres dont nous devons remercier les auteurs, car elles sont, pour le journal, autant de précieux encouragements..... A vrai dire, et pour être tout à fait exact, nous devons noter aussi qu'une lettre nous a été envoyée qui contient, à notre adresse, autre chose que des félicitations. En bon élève de M. Loisy, l'auteur vociférant encore sur son maître, et nous accable d'injures qui le montrent bien ému, pour un homme « sûr de sa science, à laquelle on oppose simplement le dogme du catéchisme. Malheureusement il ne nous donne pas le moyen de contribuer à sa renommée en publiant son nom, puisqu'il signe : « Un lecteur, prêtre », sans plus

M. Roussel reproduit plus loin, en omettant la signature, une lettre où on lit :

Connaissez-vous les articles que M. Loisy fait paraître assez souvent dans la *Revue critique* (Paris, Leroux) sur les matières d'exégèse ? Si vous les ignorez, j'ai pensé vous être agréable en vous signalant spécialement le compte-rendu de l'ouvrage de M. Guignebert dans le numéro 14, du 8 avril 1907..... M. Loisy donne à entendre que les apôtres, après la passion, etc.

M. Roussel dit ensuite :

Il est facile de vérifier dans la *Revue critique* les assertions de notre docte correspondant. L'on n'aura pas de peine à constater qu'il n'a en rien exagéré.....

Au surplus, nous sommes avisés que le judaïsme

thalmudique ne néglige pas d'apporter sa part contributive à l'œuvre de démolition entreprise par M. Loisy et son école[1]. Toute la campagne antibiblique est sériée avec un art tendancieux pour s'attaquer, non pas tout d'un coup et en bloc, à la totalité des croyances chrétiennes, mais point par point à chacune de ses manifestations.

IX

Extrait d'un article du même auteur intitulé : *Une lettre de M. Loisy*, dans *l'Univers* du 27 mai 1907.

L'enfant instruit du catéchisme sait aussi que, si la filiation divine de Notre Seigneur, prise ainsi de toute éternité, est indépendante de sa conception virginale dans le temps, l'acte de foi en sa mystérieuse incarnation ne sépare pas sa conception virginale du fait de cette incarnation, ce qui est exprimé par ces paroles du *Credo* : *qui conceptus est de Spiritu sancto ex Maria virgine*. Avec toute sa science théologique, M. l'abbé Loisy semble bien avoir oublié cela, lorsque, parlant de l'auteur du quatrième Évangile, qui est bien saint Jean, ne lui en déplaise, il insinue que l'évangéliste ignore, *peut-être avec intention*, la conception virginale de Notre-Seigneur. Le lecteur appréciera

1. M. Salomon Reinach est le collaborateur de M. Loisy, dans la *Revue critique*. (Note de M. Roussel).

cette nouvelle audace de M. Loisy, soucieux de montrer ainsi combien il se distingue de la « mentalité païenne, un peu grossière », des esprits qui ne peuvent concevoir une filiation divine sans l'intervention d'un Dieu générateur.

.... Pour faire apprécier sa chronique biblique, nous nous somme bornés à en citer littéralement divers pasages. Nous voulons bien que cela dénote chez nous, aux yeux de M. Loisy, une inexpérience en matière d'exégèse, plus grande encore qu'en matière de théologie. Au moins sommes-nous sûrs ainsi, plus qu'à son école, de ne pas encourir les condamnations qui l'ont frappé comme étant un exégète aussi téméraire qu'un peu exact théologien.

X

Extrait d'une note de *la Croix*, reproduite dans *Demain*, 31 mai 1907. La même note a paru dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Paris.

Ils (les Évêques protecteurs de l'Institut catholique) ont pris une dernière décision dont tous ceux qui sont au courant de l'état des esprits apprécieront l'opportunité : celle d'interdire à tous les ecclésiastiques de leurs diocèses respectifs, de collaborer à la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, de M. l'abbé Loisy.

XI

Ordonnance du Cardinal Richard, contre la *Revue d'histoire et de littérature religieuses.*

Nous, François, Cardinal Richard, Archevêque de Paris,

Considérant que la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, éditée à Paris, a, dans ces derniers mois, publié, outre certaines *Chroniques bibliques*, irrespectueuses, téméraires et dangereuses, plusieurs articles notoirement contraires au dogme catholique, à savoir trois articles signés *Dupin*, sur la Trinité, et un article signé *Herzog*, sur la conception virginale du Christ;

Que, par suite, la collaboration d'ecclésiastiques à un tel recueil serait de nature à scandaliser les fidèles, et à lui donner une autorité périlleuse;

Faisons défense à tous les ecclésiastiques soumis à notre juridiction, de collaborer, de quelque façon que ce soit, à ladite revue.

Paris, le 28 mai 1907.

† FRANÇOIS, Cardinal RICHARD,
Archevêque de Paris.

XII

Extrait d'un article de M. Auguste Roussel, intitulé : *Fond d'impiété*, dans *l'Univers* du 3 juin 1907.

C'est une tristesse de constater combien souvent il est facile de vérifier la justesse de cette sentence des Saints Livres : *Impius, cum in profundum venerit, contemnit.* « Quand il est venu au fond de son impiété, c'est dans un dédain méprisant que l'impie se cantonne. » Ainsi nous avons une nouvelle longue lettre de M. Loisy[1]. Est-ce qu'elle est écrite pour rectifier telle ou telle assertion que nous aurions indûment attribuée au contempteur de nos croyances traditionnelles ? Pas le moins du monde, et M. Loisy a un bien autre dessein.....

Il prétend s'autoriser, en effet, du récit évangélique lui-même, sollicité à la façon renanesque, soit qu'il s'agisse de saint Matthieu, de saint Marc, ou de l'auteur du quatrième Évangile ; car M. Loisy, s'étant persuadé que saint Jean n'est point l'auteur de ce quatrième Évangile, ne daigne jamais mentionner son nom. De même il n'écrit jamais : *saint* Mathieu, *saint* Marc, *saint* Luc et *saint* Jean, mais simplement, avec un ton de mauvaise compagnie, Jean, Luc, Marc ou Matthieu. Il paraît que c'est plus scientifique. Donc avec la même assurance qu'il met à nier les faits les

1. La lettre du 29 mai ; voir plus haut pp. 90-94.

mieux établis, M. Loisy affirme la réalité des plus invraisemblables inventions de l'impiété..... (Il) supprime résolument même la mise au tombeau de Notre-Seigneur.....

C'est entendu, il n'y a pas de conspiration contre l'authenticité et la véracité de la Bible; partant, point de conspirateurs. Seulement, il arrive, comme par hasard, que sans s'être entendus, les exégètes au service de la mauvaise foi thalmudique, comme de l'erreur protestante, se trouvent à point nommé pleinement d'accord avec certains exégètes soi-disant catholiques, pour s'attaquer aux mêmes vérités traditionnelles, et travailler d'un même effort à la ruine des mêmes croyances. Il faut avouer que ce combat en ordre dispersé ressemble singulièrement à un mouvement d'ensemble. Les catholiques sont donc fondés à le signaler comme s'inspirant d'un même état d'esprit hostile à la vérité religieuse et offrant tout le danger d'une vraie conspiration.

XIII

Extrait de la lettre adressée à M. Auguste Roussel par M. le chanoine Henri Debout, et publiée dans *l'Univers* du 6 juin 1907.

Je suis indigné qu'un ecclésiastique ose écrire de pareilles impiétés, mais prétendre que ces conclusions impies s'imposent aux savants israélites, pro-

testants et même catholiques qui traitent scientifiquement les problèmes scripturaires est le comble de l'impudence. Il y a eu des savants sur la terre avant M. l'abbé Loisy, et il en existe, à l'heure présente, toute une phalange dans les rangs du clergé catholique. La réfutation des théories de M. Loisy n'est qu'un jeu pour quiconque entreprend de se livrer à fond aux études religieuses..... Il est important que l'opinion soit éclairée sans retard sur ce point, car tout un essaim de vulgarisateurs à la solde des ennemis de l'Église sont aux aguets pour proclamer la victoire du *modernisme* sur la doctrine catholique..... L'entreprise de M. Loisy échouera misérablement; mais il est bon que l'on sache dès maintenant de quel côté s'oriente l'âme du clergé français. Unanimement les prêtres de France gardent leur foi à l'Église de Jésus-Christ, et leur obéissance au Pontife infaillible; les erreurs modernes ne sauraient les entamer.

XIV

Réponse de la Commission pontificale des études bibliques, touchant l'auteur et la valeur historique du quatrième Évangile. Traduction française publiée dans *l'Univers* du 6 juin 1907.

1re Question. — Si, abstraction faite de l'argument théologique, l'apôtre Jean, et non un autre, est démontré devoir être reconnu comme l'auteur du quatrième

Évangile, et ce, par un argument historique si solide, que les raisons que les critiques apportent à l'encontre n'infirment en rien cette tradition, laquelle existe, constante, universelle et solennelle dans l'Église dès le courant du IIe siècle, ainsi qu'il ressort surtout :

a) des témoignages et allusions des saints Pères, des écrivains ecclésiastiques et même aussi des hérétiques, témoignages et allusions qui, dérivant nécessairement des disciples ou des premiers successeurs des Apôtres, se rattachent par un nœud obligatoire (*nexu necessario*) à l'origine même du livre;

b) du fait que le nom de l'auteur du quatrième Évangile a été reçu toujours et partout dans le canon et les catalogues des livres sacrés;

c) des plus anciens manuscrits des mêmes livres et de leurs versions en langues diverses ;

d) de l'usage liturgique public régnant, dans toute la terre, depuis les origines de l'Église ?

Réponse. — Oui.

2e *Question.* — Si les arguments intrinsèques, eux aussi, tirés du quatrième Évangile considéré séparément, ainsi que du témoignage de l'écrivain, et de la parenté manifeste de l'Évangile lui-même avec la première Épître de l'Apôtre Jean, doivent être jugés comme confirmant la tradition qui attribue indubitablement le quatrième Évangile à ce même Apôtre?

Et si les difficultés qui sont tirées du rapprochement de ce même Évangile avec les trois autres, en tenant compte de la diversité de l'époque, du but et des auditeurs pour lesquels et contre lesquels l'auteur a écrit, peuvent être résolues raisonnablement,

comme les saints Pères et les exégètes catholiques l'ont établi à diverses reprises ?

Réponse. — Oui, sur les deux points.

3e Question. — Si, nonobstant la pratique constante, établie, dès les premiers temps, dans l'Église universelle, d'arguer du quatrième Évangile comme d'un document proprement historique, mais, en raison du caractère particulier de cet Évangile et de l'intention manifeste de l'auteur, de prouver et de défendre la divinité de Jésus-Christ d'après les actes mêmes et les discours du Seigneur, on peut dire que les faits rapportés dans le quatrième Évangile ont été inventés, en tout ou en partie, en manière d'allégories ou de symboles doctrinaux, et que les discours attribués au Seigneur ne sont pas proprement et véritablement ceux du Seigneur, mais de simples compositions théologiques d'écrivain, quoiqu'ils soient mis dans la bouche du Seigneur ?

Réponse. — Non.

Et le 29 mai de l'an 1907, dans l'audience gracieusement accordée aux deux révérendissimes consulteurs secrétaires, Sa Sainteté a ratifié les susdites réponses et leur a donné force de droit.

FULCRAN VIGOUROUX, *prêtre de Saint-Sulpice*;
LAURENT JANSENS, *de l'ordre de Saint Benoît*,
consulteurs secrétaires.

XV

Extrait de l'article de M. Auguste Roussel, intitulé : *Genus irritabile*, dans *l'Univers* du 12 juin 1907.

Veut-on savoir pourquoi M. Loisy se croit insulté? « Je ne vous ai pas demandé de publier mes lettres dans votre journal », etc. (premier paragraphe de la lettre XXXIX), et M. Loisy de conclure : « La sincérité ne figurerait-elle pas au nombre de vos vertus? »... Si M. Loisy veut savoir pourquoi nous ne publions pas ses lettres en entier, ce n'est pas qu'elles nous embarrassent le moins du monde, — pour le réfuter, il suffit le plus souvent de le citer, — mais c'est que « la discrétion n'est pas une de ses vertus ». Il est encombrant, ce qui nous a contraints d'analyser très exactement, ne lui en déplaise, tout ce que, dans ses épîtres, nous n'avons pas cru devoir publier intégralement. C'est ainsi que nous résumons encore un long passage de sa nouvelle lettre où, pour justifier son parti pris de dire Matthieu, Marc, Luc et Jean, au lieu de *saint* Matthieu....., il dit que « le rédacteur du premier Évangile n'est pas l'apôtre *saint* Matthieu, que celui du second Évangile *n'est probablement pas* le disciple de Pierre et de Paul, célébré dans la tradition catholique sous le nom de saint Marc; que celui du troisième *n'est probablement pas* saint Luc, et que l'auteur du quatrième Évangile n'est pas l'apôtre saint Jean. » A quoi M. Loisy joint cet autre

argument, que le « latin de mon paroissien » ne parle pas autrement que lui M. Loisy.

Notons enfin textuellement l'éloge que se décerne M. Loisy, en compagnie de ses compères en exégèse frelatée : « Que des savants sans parti pris », etc. (dernier paragraphe de la lettre citée).

Plus heureux que M. Loisy, nous n'avons pas besoin d'attendre l'avenir pour être fixés. En effet, la science de l'Écriture ne se fait pas. Elle est faite, et les progrès dont elle est susceptible et que Rome encourage ne peuvent pas aller à l'encontre des vérités acquises. L'Église nous en donnait hier une nouvelle preuve par la réponse de la Commission biblique (touchant le quatrième Évangile)..... A l'abri de cette indiscutable autorité, il nous est vraiment facile de prendre notre parti des mépris dédaigneux de M. Loisy. Puisse-t-il reconnaître enfin qu'il n'est pas permis à un prêtre de se révolter comme il fait, contre un enseignement qui est celui de Dieu même parlant par la voix du chef infaillible de son Église.

XVI

Lettre de M. le Chanoine Henri Debout :

J. M. J.

Monsieur l'abbé,

Monsieur Auguste Roussel me communique votre lettre du 8 juin. Vous ne me ménagez guère; mais je vous pardonne volontiers.

Nier votre application au travail depuis vingt-trois ans n'est jamais venu à ma pensée.

En signalant vos erreurs (Cfr. *Conc. Vat. De fide*, c. II), j'ai accompli mon devoir sacerdotal vis à vis de mes confrères de France, sans prétendre dirimer une question dont la solution doit venir de plus haut. Comment ne vous apercevez-vous pas vous-même qu'une science dont les conclusions vont contre l'enseignement de l'Église est nécessairement fausse dans ses principes et dans son point de départ? Je demande à Dieu de vous donner cette lumière simple et féconde. Si vous obtenez cette grâce, vous aurez sans doute la peine de reprendre, en les corrigeant, bien des années d'études; en revanche, vos conclusions vous ramèneront alors à l'unité catholique.

Je regrette que les lourdes charges de mon ministère m'obligent à vous répondre si brièvement.

Permettez-moi, en terminant, de vous parler en confrère qui désire ardemment le salut de votre âme. Plutôt que de vous obstiner dans la voie où vous êtes engagé, méditez sur le jugement que nous aurons tous à subir au tribunal de Jésus-Christ.

Je prie pour vous, Monsieur l'abbé, et vous offre mes sentiments très distingués.

Chanoine HENRI DEBOUT,
Lauréat de l'Académie française,
Curé du Sacré-Cœur.

Calais, le 12 juin 1907.

XVII

Extrait de l'article : *Paroles de croyant et d'ami*, publié par M. l'abbé J. Bricout, dans la *Revue du clergé français*, 15 juin 1907.

Nous pouvions essayer autrefois de donner à telles ou telles affirmations téméraires ou malsonnantes une interprétation conforme à l'orthodoxie; pareille indulgence n'est plus possible maintenant. Il est trop clair, en effet, que l'on est en contradiction flagrante avec l'enseignement de l'Église; l'hérésie est manifeste pour tous, et les auteurs eux-mêmes eussent sans doute été surpris que l'Église ne les condamnât point sévèrement.

On fait fausse route, et l'on n'a pas le droit d'en douter un seul instant, puisque l'on est et qu'on se déclare catholique, et que, comme tel, on croit à l'autorité infaillible de l'Église. Si l'Église s'était si grossièrement trompée sur des points si graves de son enseignement, que deviendraient son infaillibilité et son autorité doctrinale?.....

— Mais alors qu'on réponde aux difficultés que nous avons mises en lumière! — Hommes de peu de foi, on y répondra, car elles sont loin d'être décisives, et c'est déjà fait en partie. Ce qui reste d'obscurité se dissipera un jour.....

Est-il besoin de le dire? Si je me suis décidé à écrire ces quelques lignes, ce n'est pas pour le vain plaisir de faire la leçon à des hommes, à des prêtres

éminemment respectables, dont l'un, je ne saurais l'oublier, a été mon maître et reste mon ami très cher. Je le fais uniquement pour libérer ma conscience et dégager ma responsabilité personnelle, comme aussi pour écarter de la *Revue du clergé français* toute ombre de suspicion injuste.....

Je n'ajoute qu'un mot, et c'est pour formuler un vœu. MM. Loisy et Le Roy n'ont cessé de proclamer leur dévouement à l'Église. Puisque donc tant d'âmes ont été troublées par eux, et que les autorités ecclésiastiques condamnent leurs écrits, je le leur demande, leur devoir n'est-il pas, sinon de se contredire eux-mêmes, du moins de se taire? Ils sont trop sensés, trop chrétiens aussi pour se prétendre infaillibles et se croire déshonorés par le courageux désaveu de leurs erreurs. Ce qu'il y a de fondé dans leurs assertions subsistera, et l'Église en fera son profit. Se recueillir quelque temps, ne rien publier qui soit de nature à scandaliser les fidèles, ce n'est pas là mentir à sa conscience, ni s'annihiler soi-même; c'est s'imposer un sacrifice, et le sacrifice est toujours fécond.

XVIII

Extrait de la lettre adressée par Mgr Bougoüin, Évêque de Périgueux, au Cardinal Richard, pour adhérer à ses ordonnances contre le livre

de M. Le Roy et la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*.

Amorcé par la critique, qui tient école de haut savoir, voilà l'esprit émancipé, chez un trop grand nombre, de la traditionnelle formule de nos dogmes, et se refusant à faire siennes, dans la simplicité de la foi catholique, les interprétations de l'Église. Serait-ce une autre manière de libre examen renouvelée du protestantisme ? N'y a-t-il pas encore, renouvelée du jansénisme, la prétention à l'orthodoxie au milieu des censures? Et comment l'appel au Pontife mieux informé ne ferait-il pas songer au gallicanisme, qui n'est pas tout entier mort au concile du Vatican?.....
Rameau déjà fort du naturalisme, etc.

XIX

Extrait d'une lettre adressée par Dom Chamard à M. Auguste Roussel, et publiée dans *l'Univers* du 27 juin 1907, sous le titre : *M. Loisy et la critique historique.*

Vous n'avez assurément pas besoin qu'on vienne à votre secours pour confondre les sacrilèges assertions de M. Loisy se disant encore prêtre catholique. Permettez cependant à un vieil historien de protester contre la prétention de ce prétendu savant à trancher ainsi l'une des plus graves questions historiques, en

foulant aux pieds les principes les plus élémentaires et les plus indiscutables de la vraie critique.

Le christianisme est incontestablement le plus grand fait historique du monde civilisé, et il repose sur deux vérités : la mort et la résurrection de Jésus, qui avait rempli du bruit de ses miracles et de sa haute valeur morale les populations de la Palestine.

Nous avons pour garants de ces deux faits, non seulement les quatre Évangiles, dont M. Loisy révoque en doute l'authenticité, mais aussi les *Actes des Apôtres*, ouvrage accepté comme l'œuvre d'un contemporain d'une haute intelligence, d'un tact parfait, et ayant puisé à des sources d'une autorité incontestable. M. Harnack lui-même, dans ses derniers travaux, ne craint pas de l'attribuer, avec toute l'antiquité du reste, à saint Luc, disciple et compagnon de saint Paul.....

Ainsi, malgré le témoignage de saint Paul (discours à Antioche de Pisidie), qui atteste comme un fait public et notoire que le corps de Jésus-Christ fut déposé dans un sépulcre, *deposuerunt in monumento*, M. Loisy a l'audace d'affirmer qu'il a été jeté à la voirie. Ceci n'est pas de la science historique, c'est la négation de la vérité la plus claire et la plus lumineuse. C'est de l'impiété poussée jusqu'à la démence.....

Concluons que M. Loisy n'a plus le droit de se dire non seulement catholique, mais même chrétien, en révoquant en doute la croyance en des vérités sans lesquelles, d'après saint Paul, notre foi est vaine et sans fondement.

XX

Extrait des réflexions de Mgr Dadolle, Évêque de Dijon [1], sur les ordonnances de Mgr Richard concernant la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* et le livre de M. Le Roy.

Ces mesures, prises à l'endroit de ladite *Revue* et dudit livre, ont une portée plus étendue que les sanctions qu'elles expriment; elles indiquent aussi, avec la charité due aux personnes, la gravité d'un danger qui menace tout l'enseignement de la foi.

On ne nie pas nos dogmes : on les déforme, sous prétexte d'en réformer soit le concept, soit la position historique.

Et ce serait au nom de la science, au nom de la critique. Mais l'histoire, uniquement faite d'authentiques témoignages, non plus que la critique, qui ne possède en son ressort que le contrôle des textes, n'ont rien de commun avec ce qui se lit trop souvent dans la *Revue* et, presque d'un bout à l'autre, dans le livre *Dogme et critique.*

Ici et là, c'est purement et simplement l'application aux faits et aux textes d'une philosophie spéciale. Nous appelons grandement de nos vœux le jour où l'épiscopat de France, réuni en assemblée plénière, pourra organiser la police de la pensée saine, dans le respect le plus sincère de la liberté de la science.

1. *Semaine religieuse du diocèse de Dijon*, 29 juin 1907.

XXI

Extrait de l'article publié par Mgr Baudrillart, Recteur de l'Institut catholique de Paris, sur *le Décret du Saint-Office*, dans *la Croix* du 23 juillet 1907.

Nul homme vraiment éclairé, au courant des choses et de bonne foi, n'en saurait douter : il s'est produit dans ces dernières années, au sein de l'Église catholique, une tentative consciente chez quelques-uns, inconsciente chez la plupart, pour transformer le catholicisme en une sorte de protestantisme libéral.....

L'acte de Pie X est un acte libérateur ; d'une part il affirme à nouveau la doctrine catholique sur l'origine et le développement des dogmes les plus essentiels ; de l'autre, il rend courage aux travailleurs, aux savants catholiques, en leur montrant le champ libre et en précisant leur tâche. A tous points de vue, il soulage la conscience chrétienne.....

Les erreurs que l'Église condamne aujourd'hui étaient d'avance condamnées par la conscience catholique ; elles avaient pu séduire quelques esprits uniquement préoccupés d'un point de vue, ou dominés par l'esprit de système, et l'action de ces esprits devenait singulièrement périlleuse. L'Église devait parler ; elle l'a fait avec une admirable précision et une souveraine modération. Nous osons espérer que tous les esprits de bonne foi sauront le reconnaître, et que les égarés qui cherchaient tout de bon la vérité

se soumettront sans retard et sans réserve. Les autres n'auront plus qu'à sortir de l'Église; c'est douloureux, mais il était temps que l'équivoque cessât et que l'on ne pût plus s'affirmer catholique en soutenant des thèses protestantes ou rationalistes. Éclairés et fortifiés par l'acte du Saint-Siège, les savants et les travailleurs catholiques reprendront leur tâche scientifique et intellectuelle avec plus de confiance et de courage. Sur le but à atteindre, sur la voie à suivre, le doute n'est plus possible aujourd'hui.

XXII

Lettre de M. François Veuillot.

Monsieur,

Par suite de l'indisposition de Dom Chamard, notre collaborateur vient seulement de nous transmettre, avec sa réponse, la lettre que vous lui avez adressée le 3 juillet. Avant d'insérer ces deux documents, je tiens à vous poser une question. Depuis votre lettre à Dom Chamard, le décret du Saint-Office est venu trancher souverainement les questions sur lesquelles vous exposiez une opinion contraire à celle de Rome. Je désire savoir si vous persistez néanmoins dans les idées et les conclusions de votre lettre à Dom Chamard. Car si vous jugiez à propos, comme je le souhaite du fond du cœur, de renoncer à ces opinions ou tout au moins d'en taire l'expression, je me

reprocherais de leur avoir donné, après le Décret, la publicité du journal.

Veuillez agréer, etc.

Paris, le 3 août 1907.

XXIII

Extrait de l'article publié par Dom Chamard, dans l'*Univers* du 25 et du 28 août 1907.

M. Loisy m'a écrit, le 3 juillet, une longue lettre de cinq pages, texte fin et serré, en réponse à mon article du 27 juin. Une indisposition a seule retardé ma réponse. Cette lettre pourtant doit être, ce me semble, publiée en entier [1]. Elle montre en quel abîme d'impiété est tombé l'ancien professeur de l'Institut catholique de Paris, et combien est juste, opportun et salutaire, le décret *Lamentabili* que vient de promulguer notre saint et bien-aimé Père Pie X, par la voix du Saint-Office...

Le vrai catholique n'a point à *chercher la vérité* surtout dans les points fondamentaux de sa foi. On *ne cherche pas* ce que l'on *possède* déjà. Or, le catho-

1. « Je mets pourtant de côté certaines expressions de critique trop personnelle qui sont étrangères au sujet en litige ». Note de D. Chamard. Les passages omis sont, à la fin du premier paragraphe : « Je suppose charitablement », etc. (*supr.* p. 187) et, dans le corps de la lettre : « Notons encore une petite liberté de votre exégèse », etc. (*supr.* p. 193).

lique a été mis en possession de la vérité par son baptême. Il ne peut que développer les germes divins qui ont été infus en son âme.

XXIV

Extrait d'un article publié par M. l'abbé Garnier, dans le *Peuple français* du 19 septembre 1907.

On se demande si les modernistes sont seulement des naïfs, ou du moins si les meneurs auxquels ils obéissent n'ont pas agi sur des calculs très intéressés et très coupables. Je sais pour ma part que l'un de leurs principaux chefs, le malheureux abbé L., a souvent été encouragé et soutenu par des protestants et des juifs. Le protestant fameux, P. S., a dit plusieurs fois qu'il lui avait procuré des ressources en lui disant : « Surtout ne sortez jamais de l'Église catholique; car, dedans, vous nous rendez bien plus de services que vous ne pouvez le faire dehors. »

Je sais également que le juif S. D. R. avait demandé à ce même abbé de démolir dans ses écrits l'histoire de la flagellation de Jésus-Christ, et qu'il lui a répondu la lettre suivante : « Laissez-moi ne pas aller trop vite : je viens de démolir successivement le dogme de la Trinité, celui de la conception virginale de Marie, et celui de la résurrection de Jésus. Patientez. La passion aura son tour, et, dans la passion,

l'histoire de la flagellation sera traitée comme elle le mérite. »

Cette lettre a été lue par un de nos amis; et d'ailleurs, étant donné ce que nous savons de son auteur, elle n'a rien qui puisse nous étonner. Mais comme elle éclaire d'un jour sinistre les opérations des modernistes!

XXV

Extrait de l'article de M. Auguste Roussel, intitulé *Épilogue*, dans l'*Univers* du 3 octobre 1907.

Il est certain que M. Loisy ne nous a pas envoyé d'huissier. Il savait la chose inutile, n'ignorant pas qu'il s'adressait à des contradicteurs loyaux et qui comprennent ce que parler veut dire... Comment se fait-il qu'aujourd'hui il semble regretter cette publicité? Sans doute parce qu'il a senti, un peu tard, par la désastreuse impression qu'elles (ses lettres) ont produite, combien il eût mieux fait de se taire.

En tout cas, nous constatons que sa réclamation, sur un point de minime importance, est tout ce qu'il juge bon de répondre à la pressante et vigoureuse argumentation de Dom Chamard.

Souhaitons qu'un peu plus de réflexion l'amène à faire, non pas une réclamation oiseuse, mais une rétractation sérieuse, qui serait pour tous, à commencer par lui, un précieux soulagement.

XXVI

Extrait de la lettre de Mgr Herscher, Évêque de Langres, datée du 18 janvier 1908.

Étant donné la grande part qu'au vu et au su de tout le monde, vous avez eue dans le mouvement d'idées qui, au cours de l'année dernière, a été successivement et solennellement réprouvé par le décret *Lamentabili*, par le motu proprio *Praestantia* et par l'Encyclique *Pascendi*, le Saint-Père s'attendait à vous voir, un des premiers, élever la voix, après la publication de ces trois documents, pour condamner ce qu'ils condamnent, et pour adhérer à ce qu'ils enseignent. Son espérance ne s'est pas réalisée...

Pour vous mettre à même de connaître bien exactement ce qu'attend et ce qu'exige de vous le Saint-Siège, je ne crois pas pouvoir mieux faire que de citer textuellement la lettre de S. É. le Cardinal Merry del Val : « M. l'abbé Loisy, dit-il, devra déclarer qu'il condamne sans aucune restriction toutes et chacune des propositions condamnées par le décret *Lamentabili*, confirmé par le motu proprio *Praestantia*, comme les condamne la Sainte Église, et qu'il condamne le *modernisme* comme l'a condamné le Saint-Père dans l'Encyclique *Pascendi*... Votre Grandeur lui défendra en outre de publier à l'avenir aucun écrit ou article semblable à ceux qui ont déjà été l'objet de la réprobation du Saint-Siège... Dieu veuille que M. Loisy corresponde à ce dernier appel

de la grâce, et qu'il pourvoie à son âme, afin que le Saint-Père ne soit pas obligé de prendre les mesures nécessaires pour enlever le scandale dont sa permanence dans l'Église est la cause. »

XXVII

Extrait d'une ordonnance de Mgr Amette, Archevêque de Paris, en date du 14 février 1908, portant condamnation de plusieurs ouvrages.

Vu l'article de la constitution *Apostolicae Sedis* qui frappe d'une excommunication spécialement réservée au Souverain Pontife « tous ceux qui sciemment et sans l'autorisation du Siège apostolique, lisent les livres des apostats et des hérétiques soutenant l'hérésie, et ceux qui détiennent ces livres, les impriment ou les défendent de quelque manière que ce soit ;...

Considérant que les ouvrages intitulés : *Les Évangiles synoptiques*, par Alfred Loisy, et : *Simples réflexions sur le Décret du Saint-Office « Lamentabili sane exitu », et sur l'Encyclique « Pascendi dominici gregis »*, par le même auteur, mis en vente à Paris, outre qu'ils défendent les doctrines réprouvées dans les deux documents pontificaux précités, de plus attaquent et nient plusieurs dogmes fondamentaux du christianisme, entre autres la divinité de Jésus-Christ, sa mission de rédempteur, l'origine divine et

l'autorité infaillible de l'Église, l'origine divine des sacrements;...

Nous déclarons condamnés les ouvrages de M. Alfred Loisy, intitulés : *Les Évangiles synoptiques*, et *Simples réflexions*, etc. ; défense est faite au clergé et aux fidèles de notre diocèse, sous peine non seulement de péché grave, mais d'excommunication spécialement réservée au Souverain Pontife, de les lire, de les détenir, de les imprimer ou d'en prendre la défense.

XXVIII

Extrait de la lettre de Mgr Herscher, datée du 21 février 1908.

Voici textuellement ce qu'il (le Saint-Père) m'a fait écrire avant hier, 19 février, par son Secrétaire d'État, S. É. le Cardinal Merry del Val : « Le Saint-Père, voulant faire preuve de la plus grande longanimité à l'égard de l'abbé Alfred Loisy, afin, si c'est possible, de sauver une âme, me charge de prier Votre Grandeur d'envoyer à M. Loisy une nouvelle et dernière admonition, formelle et péremptoire, dans le sens de la précédente. En même temps, vous préviendrez M. Loisy explicitement que, s'il ne remet pas sa soumission entre les mains de Votre Grandeur dans le délai de dix jours, à compter depuis celui où il recevra votre avertissement, le Saint-Siège procèdera sans autre avis à son *excommunication nominative.* »

XXIX

Décret d'excommunication prononcé par la S. Congrégation du Saint-Office.

Decretum Sacræ Romanæ et Universalis Inquisitionis

Sacerdotem ALFREDUM LOISY, in diœcesi Lingonensi in praesens commorantem, plura et verbo docuisse et scripto in vulgus edidisse quæ ipsamet fidei christianæ potissima fundamenta subvertunt, iam ubique compertum est. Spes tamen affulgebat eum, novitatis magis amore quam animi pravitate fortasse deceptum, recentibus in eiusmodi materia Sanctæ Sedis declarationibus et præscriptionibus se conformaturum ; ideoque a gravioribus canonicis sanctionibus hucusque temperatum fuit. Sed contra accidit : nam, spretis omnibus, non solum errores suos non eiuravit, quin imo, et novis scriptis et datis ad Superiores litteris, eos pervicaciter confirmare veritus non est. Quum plane igitur constet de eius post formales canonicas monitiones obfirmata contumacia, Suprema haec Sacræ Romanæ et Universalis Inquisitionis Congregatio, ne muneri suo deficiat, de expresso SS. mi Domini Nostri PII PP. X mandato, sententiam maioris excommunicationis in sacerdotem ALFREDUM LOISY *nominatim* ac *personaliter* pronunciat, eumque omnibus plecti pœnis publice excommunicatorum, ac

proinde *vitandum esse* atque ab omnibus *vitari debere*, solemniter declarat.

Datum Romæ ex Aedibus S. Officii die 7 Martii 1908.

L. † S.

PETRUS PALOMBELLI,
S. R. et Univ. Inquisitionis *Notarius*.

Traduction française du décret.

Tout le monde sait que le prêtre Alfred Loisy, habitant actuellement dans le diocèse de Langres, a enseigné et publié plusieurs choses qui ruinent les fondements principaux de la foi chrétienne. Toutefois, on espérait encore que, peut-être trompé par l'amour de la nouveauté plus encore que par la mauvaise volonté, il se conformerait aux récentes déclarations et prescriptions du Saint-Siège en cette matière, et c'est pourquoi jusqu'ici on avait réservé les plus graves sanctions canoniques ; mais il est arrivé au contraire, qu'au mépris de tout, non seulement il n'a pas abjuré ses erreurs, mais qu'il les a confirmées avec obstination dans de nouveaux écrits et dans des lettres aux supérieurs. Comme il est donc tout à fait manifeste qu'après les avertissements canoniques formels, il s'obstine dans ses erreurs, la Suprême Congrégation de l'Inquisition, pour ne pas manquer à sa charge, et sur mandat exprès de Notre Saint-Père Pie X, a prononcé la sentence de l'excommunication majeure contre le prêtre Alfred Loisy, *nommément* et *personnellement*. Elle déclare solennellement qu'il est frappé de toutes les peines en-

courues par ceux qui sont excommuniés publiquement et que, par suite, il est *à éviter* et *qu'il doit être évité* par tous.

Donné à Rome, au palais du Saint-Office, le 7 mars 1908.

PIERRE PALOMBELLI,
S. R. U. I. N.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 5
I. A M. le baron Friedrich von Hügel.. 9
II. Au même 12
III. Au même 14
IV. Au même 17
V. A S. É. le Cardinal Richard..... 18
VI. A M. T. Bailey Saunders..... 19
VII. A M. von Hügel..... 23
VIII. A S. É. le Cardinal Merry del Val... 26
IX. Au même..... 27
X. A M. von Hügel..... 28
XI. Au même..... 31
XII. Au même..... 31
XIII. A S. S. le Pape Pie X..... 34
XIV. A S. É. le Cardinal Richard..... 36
XV. A M. Albert Réville 37
XVI. Au Révérend F..... 39
XVII. A M. l'abbé X..... 40
XVIII. A M. P. G., étudiant en théologie.... 41
XIX. A M. l'abbé X, professeur..... 44
XX. A Mgr. Bouquet, Évêque de Chartres 48
XXI. A M. l'abbé Jacquet, Vicaire général de Châlons..... 50
XXII. Au même..... 52
XXIII. A Sir R. B..... 54
XXIV. A M. Édouard Le Roy..... 58

XXV. A M. X., prêtre sécularisé..... 62
XXVI. A M. l'abbé X., professeur..... 67
XXVII. A M. l'abbé X., vicaire..... 73
XXVIII. A M. Édouard Le Roy..... 74
XXIX. A M. l'abbé X..... 77
XXX. A M. von Hügel..... 79
XXXI. A S. É. le Cardinal Steinhuber..... 81
XXXII. A S. É. le Cardinal Merry del Val... 83
XXXIII. A M. Auguste Roussel..... 86
XXXIV. A M. l'abbé X..... 89
XXXV. A M. Auguste Roussel..... 90
XXXVI. Au même..... 95
XXXVII. A M. Pierre Jay..... 97
XXXVIII. A S. É. le Cardinal Richard..... 101
XXXIX. A M. Auguste Roussel..... 107
XL. Au même..... 110
XLI. A S. É. le Cardinal Merry del Val.... 118
XLII. A M. Auguste Roussel..... 133
XLIII. A M. le chanoine Henri Debout..... 139
XLIV. A M. l'abbé X., curé..... 145
XLV. A M. l'abbé Bricout..... 157
XLVI. A Mgr Bougouïn, Évêque de Périgueux..... 168
XLVII. A M. l'abbé Bricout..... 179
XLVIII. A Dom Chamard..... 187
XLIX. A Mgr Bougouïn..... 196
L. A Mgr Dadolle, Évêque de Dijon 198
LI. A Mgr Baudrillart, Recteur de l'Institut catholique de Paris..... 202
LII. Au même..... 215
LIII. Au même..... 218
LIV. A M. François Veuillot..... 222

LV. Au même..... 223
LVI. A M. von Hügel..... 231
LVII. A S. É. le Cardinal Merry del Val... 232
LVIII. A M. l'abbé X, séminariste 239
LIX. A Dom Chamard..... 243
LX. A Mgr Herscher, Évêque de Langres 246
LXI. Au même..... 247
LXII. A M. von Hügel..... 251
LXIII. Au même..... 253
LXIV. A Mgr Herscher..... 254
Documents..... 255

Poligny (Jura). — Imprimerie Alfred Jacquin.